Commission consultative de l'enseignement privé

19e rapport annuel

1987-1988

Québec

89-01859/

Commission consultative de l'enseignement privé

19e rapport annuel

1987-1988

Pour tout renseignement concernant
ce rapport, s'adresser à:

Commission consultative
de l'enseignement privé
1035 de la Chevrotière
11e étage - Édifice G
Québec
G1R 5A5

Dépôt légal: Quatrième trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-550-14618-2
ISSN: 0317-7327
c Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,
Conformément à la Loi (L.R.Q., C. E-9, article 8), j'ai l'honneur de vous remettre le rapport annuel d'activités de la Commission consultative de l'enseignement privé pour l'année 1987-1988.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de la Commission et fait état des avis adoptés au cours de cette année.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Éducation
Claude Ryan
Québec, décembre 1988

Monsieur Claude Ryan
Ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,
Conformément à la loi (L.R.Q., c E-9, article 8), j'ai l'honneur de vous présenter le dix-neuvième rapport annuel d'activités de la Commission consultative de l'enseignement privé pour la période du 1er juillet 1987 au 5 juillet 1988.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de la Commission et fait état des avis adoptés au cours de l'année.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président de la Commission
Paul-Aimé Palement
Québec, décembre 1988

TABLE DES MATIÈRES

1. Présentation de la Commission consultative de l'enseignement privé..... 9

1.1 Création..... 9
1.2 Mandat..... 9

2. Composition.....10

2.1 Règles de composition.....10
2.2 Organisation interne.....10
2.3 Nominations.....10
2.4 Composition au 30 juin 1988.....11

3. Activités.....12

3.1 Secrétariat.....12
3.2 Réunions.....12
3.3 Rencontre avec le ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.....13
3.4 Audiences.....13
3.5 Dossiers généraux.....13
3.6 Avis.....13

Annexes.....17

Annexe 1: Avis concernant les demandes des établissements en vue d'obtenir une autorisation d'enseignement.....19

Annexe 2: Liste des demandes soumises à la Commission.....69

1. PRÉSENTATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

1.1 Création

Au cours des années 60, divers comités d'étude ou commissions d'enquête ont étudié la situation de l'enseignement privé au Québec. Leurs rapports concluaient souvent à la nécessité de réviser la législation sur les établissements privés. Ainsi, dans le troisième tome de son rapport déposé en mars 1966, la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec jugeait nécessaire de soumettre tout établissement privé d'enseignement "à certaines exigences minimum de qualité et de stabilité précisées par la loi scolaire ou les règlements du ministre de l'Éducation". À cette fin, la Commission recommandait au gouvernement d'adopter "une loi générale, s'appliquant à tout l'enseignement privé".

En même temps qu'elle mettait en place un nouveau cadre législatif pour ce secteur d'enseignement, la Loi sur l'enseignement privé de 1968 (L.R.Q., c. E-9) créait la Commission consultative de l'enseignement privé. Le chapitre II de la Loi déterminait la composition de la Commission, établissait son caractère d'organisme consultatif et définissait son mandat.

1.2 Mandat

La Loi sur l'enseignement privé définit comme suit le rôle de la Commission:

- donner un avis au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur l'octroi et le renouvellement des autorisations;

- donner un avis au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur l'annulation ou la suspension d'une autorisation;

- donner un avis au gouvernement sur le montant des subventions accordées aux établissement privés dispensant l'enseignement aux enfants ayant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage;

- donner un avis au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur la reconnaissance de l'équivalence entre un programme officiel d'enseignement professionnel et le programme dispensé par un établissement privé;

- donner un avis au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur tout projet de règlement soumis à l'approbation du gouvernement en vertu des articles 29 et 68 de la Loi sur l'enseignement privé.

2. COMPOSITION

2.1 Règles de composition

La Commission consultative de l'enseignement privé est composée de neufs membres nommés par le gouvernement. Au moins six de ses membres sont nommés après consultation auprès des groupes les plus représentatifs des responsables des établissements, des enseignants et des parents d'élèves de l'enseignement privé. Les membres sont nommés pour deux ans et leur mandat ne peut-être renouvelé consécutivement plus de deux fois.

2.2 Organisation interne

La Commission peut compter sur le support professionnel et technique d'un secrétaire général nommé et rémunéré selon la Loi sur la fonction publique.

2.3 Nominations

Le 30 septembre 1987, par le décret 1490-87, le gouvernement nommait deux nouveaux membres à la Commission pour un premier mandat de deux ans, soit:

- Mme Annette Bellavance, de Montréal;

- M. le Chanoine Jean Poulin, de Québec.

À cette occasion, il nommait également:

- M. Pierre Pion, de Laval,

en remplacement de M. Pierre Thibault, pour la durée non écoulée de son mandat, soit jusqu'au 30 octobre 1987 et, à compter du 31 octobre 1987, pour un deuxième mandat de deux ans.

Par le décret gouvernemental 1861-87 du 9 décembre 1987, trois nouveaux membres étaient nommés pour un premier mandat de deux ans, soit:

- M. Guy Lemire, de Saint-Augustin-de-Desmaures;

- M. Paul-Aimé Paiement, de Charlesbourg;

- M. Origène Voisine, de Montréal.

À cette occasion,

- M. Edmond Elbaz, de Montréal,

était nommé pour un deuxième mandat de deux ans et,

- M. Paul-Aimé Paiement

était désigné comme président de la Commission.

Enfin, le 20 avril 1988, par le décret 549-88, le gouvernement nommait deux nouveaux membres pour un premier mandat de deux ans, soit:

- Mme Raymonde Caron-Giguère, de Québec;

- M. Carl Lachance, de Chicoutimi.

2.4 **Composition au 30 juin 1988**

Nom	Occupation	Mandat	Lieu de résidence
Président:			
Paiement, Paul-Aimé	Retraité	1987-1989 1er	Charlesbourg
Membres:			
Bellavance, Annette	Directrice générale Collège Régina Assumpta	1987-1989 1er	Montréal
Caron-Giguère, Raymonde	Secrétaire de direction Centre Jeunesse de Tilly	1988-1990 1er	Québec
Elbaz, Edmond	Directeur du département de français Les Écoles Juives populaires et les Écoles Peretz	1987-1989 2ième	Montréal
Lachance, Carl	Avocat	1988-1990 1er	Chicoutimi
Lemire, Guy	Directeur Villa des Jeunes	1987-1989 1er	Saint-Augustin-de-Desmaures

Nom	Occupation	Mandat	Lieu de résidence
Pion, Pierre	Avocat	1987-1989 2ième	Laval
Poulin, Jean	Curé Paroisse Notre-Dame-de-Québec	1987-1989 1er	Québec
Voisine, Origène	Directeur général Collège des Eudistes de Rosemont	1987-1989 1er	Montréal

Secrétaire:

Marois, Jacques

3. ACTIVITÉS

3.1 Secrétariat

Dans le but de donner suite aux demandes formulées en ce sens au cours des dernières années, la Commission dispose d'un secrétariat permanent autonome depuis octobre 1987.

3.2 Réunions

Du 1er juillet 1987 au 5 juillet 1988, la Commission a tenu dix réunions régulières totalisant 24 sessions(1) réparties sur 18 jours de travail.

---

(1) Une session correspond à une demi-journée dont la durée minimum est de deux heures.

3.3 Rencontre avec le ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

En mars 1988, la Commission a tenu une séance de travail avec le ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, M. Claude Ryan. Au terme de cette rencontre, on s'entendit pour que la Commission aborde l'étude d'un certain nombre de sujets d'ordre général touchant l'enseignement privé.

3.4 Audiences

À leur demande, les représentants des établissement privés suivants ont été entendus par la Commission:

- Collège Sacré-Coeur de Montmagny;

- Institut informatique appliquée du Canada.

3.5 Dossiers généraux

À la suite de sa rencontre de mars 1988 avec le ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, la Commission a abordé l'étude des quatre dossiers généraux suivants:

- les modifications qu'il serait souhaitable d'apporter à la Loi sur l'enseignement privé;

- la définition des exigences à poser et des critères à retenir au moment d'accorder une déclaration d'intérêt public ou une reconnaissance pour fins de subventions;

- l'enseignement de la culture personnelle;

- le financement de l'enseignement privé.

Les travaux amorcés se poursuivront au cours de l'année scolaire 1988-1989.

3.6 Avis

. Enseignement religieux de type culturel

En vertu des dispositions de l'article 34 de la Loi sur l'enseignement privé, la Commission a eu à se prononcer sur l'opportunité d'accorder à des établissements privés l'autorisation de dispenser à certains de leurs élèves le programme d'enseignement religieux de type culturel plutôt que les programmes d'enseignement moral et religieux prévus au Règlement concernant le régime pédagogique du secondaire et par le Règlement sur la reconnaissance comme catholique et le caractère confessionnel des institutions d'enseignement privés du primaire et du secondaire.

Bien que l'avis demandé portait sur une question dont les limites et les implications étaient assez restreintes, la Commission a voulu, à cette occasion, jeter un regard plus englobant sur l'ensemble des dispositions réglementaires qui encadrent l'enseignement moral et religieux. Elle en est arrivée à conclure que, pour des motifs principalement de respect de la liberté de conscience, individuelle et collective, et d'adaptation de l'organisation scolaire au cheminement des élèves et à leurs besoins, il y a lieu d'accorder à l'école une marge de manoeuvre plus grande en ce qui a trait à la façon dont elle peut s'acquitter des responsabilités qui lui sont dévolues par l'économie d'ensemble du régime pédagogique. C'est effectivement l'école qui semble le mieux placée pour connaître les besoins particuliers de ses élèves en ce qui concerne la formation morale et religieuse et qui peut le mieux déterminer les façons d'y répondre.

. **Montants de base des subventions aux établissements d'intérêt public qui offrent l'enseignement à des enfants ayant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage - Année scolaire 1988-1989.**

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la Loi sur l'enseignement privé, la Commission a été consultée sur le niveau et le mode de détermination des montants de base destinés aux établissements déclarés d'intérêt public qui offrent l'enseignement à des enfants ayant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage.

La Commission a entre autres émis l'avis que, dans les circonstances, il lui paraissait opportun de modifier le mode de calcul de ces montants et que les règles adoptées par le ministère de l'Éducation pour déterminer la nature des modifications étaient adéquates.

. **Demandes des établissements en vue d'obtenir une autorisation d'enseignement.**

Entre le 1er septembre 1987 et le 5 juillet 1988, la Commission a été appelée à donner un avis au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur 566 demandes réparties comme suit:

- 99 demandes en enseignement primaire et secondaire;

- 41 demandes en enseignement collégial;

-426 demandes en enseignement de culture personnelle.

Selon les dispositions de l'article 8 de la Loi sur l'enseignement privé, le rapport annuel de la Commission doit contenir la liste des demandes qui lui ont été soumises. Dans chaque cas, le rapport annuel doit faire état de l'avis de la Commission et des motifs qui le justifient.

Dans bien des cas, principalement lorsqu'il s'agit d'enseignement de culture personnelle ou du renouvellement d'une autorisation en

culture personnelle ou du renouvellement d'une autorisation en enseignement général et professionnel, les motifs retenus par la Commission s'appuient essentiellement sur le fait que l'établissement s'acquitte de sa mission et de ses obligations de façon satisfaisante ou que le projet d'ouverture répond aux exigences légales et réglementaires qui le concernent. On trouvera à l'annexe 2 du présent rapport la liste complète des demandes étudiées ainsi que les recommandations de la Commission.

Il existe toutefois un certain nombre de situations qui appellent un avis plus élaboré de la part de la Commission. C'est entre autres le cas:

- lors d'une demande d'ouverture en enseignement primaire, secondaire ou collégial;

- lors d'une demande visant une amélioration de l'autorisation détenue;

- lors du renouvellement de l'autorisation d'un établissement où se présente une situation problématique.

On trouvera à l'annexe 1 ces avis reproduits intégralement.

ANNEXES

Annexe 1: Avis concernant les demandes des établissements en vue d'obtenir une autorisation d'enseignement.

Annexe 2: Liste des demandes soumises à la Commission.

Notes

1) Liste des abréviations utilisées dans les annexes:

- . AEC : Attestation d'études collégiales
- . CEC : Certificat d'études collégiales
- . coll.: Collégial
- . DEC : Diplôme d'études collégiales
- . DEP : Diplôme d'enseignement professionnel
- . DGEP : Direction générale de l'enseignement privé
- . DIGEC: Direction générale de l'enseignement collégial
- . DIP : Déclaration d'intérêt public
- . ens. : Enseignement
- . prim.: Primaire
- . prof.: Professionnel
- . RFS : Reconnaissance pour fins de subventions
- . sec. : Secondaire.

2) Signification de certains termes utilisés à l'annexe 2:

- . Recommandation favorable: La Commission a recommandé au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'accorder l'autorisation.

- . Recommandation défavorable: La Commission a recommandé au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de refuser l'autorisation.

ANNEXE 1

AVIS CONCERNANT LES DEMANDES DES ÉTABLISSEMENTS EN VUE D'OBTENIR UNE AUTORISATION D'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Académie Kells

Permis	Enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage: - 1ère à 6ième du primaire - 1ère à 5e du secondaire	échéance: 1991-06-30

De création récente, cet établissement ne dispense des cours du jour à plein temps que depuis 1985, tout au moins en tant qu'organisme distinct du Centre d'enseignement Westmount. Au cours de ces quelques années, son organisation s'est progressivement développée et affermie. La croissance importante de son effectif, la présence d'un certain nombre d'élèves accueillis grâce à des ententes avec des commissions scolaires, le pourcentage significatif d'élèves qui, chaque année, quittent l'établissement pour réintégrer une école régulière témoignent de la réussite de l'Académie dans la réalisation de ses objectifs.

L'absence de subventions oblige toutefois les parents à payer des coûts importants. Si l'établissement répond véritablement à un besoin, comme la croissance de l'effectif le laisse croire, et si ce besoin peut difficilement être comblé autrement, on s'étonne que l'établissement n'ait jamais cru bon ou n'ait jamais voulu faire une demande pour obtenir une autorisation donnant droit à des subventions.

Académie Laurentienne (1986) inc.

RFS	Enseignement général: - 1ère à 6ième du primaire - 1ère à 5e du secondaire	échéance: 1990-06-30

Cette demande d'ouverture a le mérite principal d'être axée sur un projet éducatif innovateur fondé sur des principes suffisamment sûrs. Le projet prévoit un ensemble de services, dont celui du pensionnat, qui sont de nature à répondre aux besoins et aux attentes éducatives d'une certaine clientèle.

L'originalité du projet, la réputation enviable dont jouit la corporation soeur Ed-Phy International et l'importance du bassin de population auquel on entend s'adresser devraient normalement permettre à l'établissement de réaliser ses prévisions

Les équipements existants et ceux qu'on prévoit ajouter, la qualité des administrateurs, l'expérience des responsables du projet dans le domaine de l'éducation et des sports constituent des garanties suffisantes de réussite.

La convention de bail et de location de services intervenue entre l'établissement et les deux corporations soeurs apporte des éléments de clarification en en ce qui a trait aux liens qui existeront entre les trois corporations et répond ainsi à certaines des inquiétudes exprimées par la Commission en février 1987.

Cependant, le dossier ne présente pas d'éléments nouveaux par rapport aux autres réserves exprimées en février 1987, relativement surtout au régime pédagogique de l'établissement, à la structure des effectifs prévus et à la place du français comme matière enseignée et comme langue de communication dans les activités culturelles et sportives. En conséquence, puisque le type d'autorisation recommandé, soit une RFS, ne paraît pas compromettre de façon irrémédiable la mise sur pied et la viabilité du projet, la Commission préfère attendre d'être en mesure d'évaluer la réalisation concrète du projet et le fonctionnement de l'établissement avant de songer à recommander qu'une DIP lui soit accordée.

Académie québécoise des pompiers inc.

Permis	Enseignement secondaire professionnel aux adultes: - Sécurité-incendie	échéance: 1990-06-30

L'établissement dispense de l'enseignement depuis déjà près de dix ans, d'abord sous l'égide du ministère des Affaires municipales, puis, depuis 1985, en vertu d'un protocole d'entente avec la commission scolaire Blainville-Deux-Montagnes. Le contexte particulier dans lequel cet enseignement a été donné jusqu'ici explique que l'établissement n'ait pas eu à détenir un permis par le passé. Bien qu'il n'y ait actuellement aucun changement prévisible à cet égard, l'établissement désire maintenant obtenir un permis et rien ne s'y oppose. Le nombre d'inscriptions annuelles témoigne d'un besoin réel et de l'intérêt du milieu pour le mode d'organisation de la formation mis en place par l'établissement. La participation de la commission scolaire à l'élaboration du contenu, à la supervision et à l'évaluation de la formation complète le savoir faire des responsables de l'établissement.

Académie Saint-Louis-de-France

Permis	Enseignement général: - Éducation préscolaire 5 ans - 1ère à 6e du primaire	échéance: 1991-06-30

Lors des derniers renouvellements, certaines remarques ont été adressées à la direction de l'établissement concernant le respect du régime pédagogique. Le plan de redressement mis en place et les correctifs déjà apportés sont satisfaisants. Rien ne s'oppose à ce que la validité du permis couvre maintenant quelques années.

Académie Sépharade de Montréal

Maintien de la RFS — échéance: 1990-06-30

Enseignement général:
- 1ère à 5e du secondaire

La situation actuelle de l'établissement, avec ses huit élèves en 1ère secondaire, et le peu d'appuis officiels recueillis auprès de la communauté juive de Montréal par ce projet d'ouverture du secondaire, ne font que confirmer les réserves exprimées antérieurement par la Commission quant à la viabilité de ce projet et quant à l'opportunité de multiplier de la sorte les points de services, plutôt que de faire un usage adéquat des ressources existantes. Dans le dossier et la demande déposés, la Commission ne voit donc aucun élément nouveau qui l'amènerait à modifier la recommandation formulée en mai 1986. Au terme des trois premières années de fonctionnement, la Commission évaluera à nouveau la situation et verra alors s'il y a lieu de recommander une modification à la hausse ou à la baisse de l'autorisation actuelle.

Aviron Québec inc.

Permis	Enseignement secondaire professionnel aux adultes:		échéance: 1990-06-30
	- Mécanique d'automobile	601.717	
	- Réparation de récepteurs audio-vidéo	602.137	
	- Mécanique de réfrigération	604.983	
	- Dessinateur général	605.054	
	- Dessin mécanique	603.779	
Permis	Enseignement secondaire professionnel aux adultes (art. 44):		échéance: 1990-06-30
	- Réparation d'appareils à micro-processeurs	160.601	
Permis	Culture personnelle en formation d'appoint:		échéance: 1990-06-30
	- Soudage et montage (900 heures)		

En substituant dans certains cas les programmes de l'éducation des adultes aux programmes dispensés jusqu'ici, on permet à l'établissement de solutionner certains des problèmes que lui auraient posés les exigences de la réforme de l'enseignement professionnel avec, entre autres, ses nouveaux programmes et ses seuils d'accueil.

Le fait toutefois que l'établissement entende toujours donner certains programmes en 40p.100 ou 50p.100 du temps normalement prévu dans la description des programmes officiels, alors que, précisément, ces programmes ont été conçus pour des élèves adultes, laisse quelque peu songeur.

De plus, on sait qu'à l'éducation des adultes toute l'évaluation est administrée localement et que les élèves de cet établissement recevront le même diplôme officiel que tous les autres élèves. On peut donc se demander si dans les faits, pour les élèves de l'école Aviron, les diplômes officiels du ministère de l'Éducation auront la même valeur et attesteront effectivement le même niveau d'apprentissage.

Centre éducatif les Moissons

Refus

Ce projet d'ouverture d'un nouvel établissement pour l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage ne semble pas actuellement être parvenu à pleine maturité. Certains aspects de l'organisation prévue semblent avoir été improvisés et manquent d'articulation, surtout en ce qui concerne le secondaire. Trop d'inconnus à cet égard persistent pour que l'on soit en mesure de porter un jugement sur l'opportunité et la viabilité d'un projet aussi audacieux et aussi exigeant.

L'octroi de subventions à un projet de cette nature suppose une contribution financière telle de la part de l'État, qu'il y a lieu d'exiger que soit démontré de façon beaucoup plus éloquente qu'un besoin réel existe et, si tel est le cas, que l'ouverture de l'établissement constitue une réponse adéquate à ce besoin.

Centre éducatif Victor Langevin inc.

Permis — Enseignement général: — échéance: 1990-06-30
- Éducation préscolaire 5 ans
- 1ère à 6ième du primaire

En voulant doter la région d'Alma d'un établissement privé d'enseignement primaire, les responsables du projet désirent offrir aux parents la possibilité d'exercer un choix correspondant à leurs besoins et à leurs attentes. Le projet éducatif de l'établissement, basé sur des valeurs traditionnelles et où l'encadrement et la discipline sont valorisés, correspond en bonne part aux attentes d'une large proportion de la clientèle traditionnelle du secteur privé. Le projet semble bien articulé et satisfait à un ensemble de conditions, de telle sorte qu'il est permis de croire que l'établissement sera en mesure de répondre aux attentes des parents. En conséquence, rien ne s'oppose à la délivrance du permis.

La Commission considère toutefois que l'établissement a surestimé l'effectif qu'il compte accueillir, tout au moins au cours des premières années. Si tel était le cas, le montant actuellement prévu pour le loyer pourrait peser beaucoup plus lourd dans le budget de l'école. Il reste à souhaiter que les responsables puissent trouver des solutions de rechange qui permettent de dégager une marge de manoeuvre financière suffisante pour maintenir la qualité des services au niveau prévu dans le projet.

Centre pédagogique Nicolas et Stéphanie

DIP — Enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage:
- Préscolaire 4 ans
- Préscolaire 5 ans
- 1ère à 6e du primaire

échéance: 1992-06-30

Ce jeune établissement semble, au cours de ses tout premiers mois d'existence, avoir réussi à s'implanter harmonieusement dans son milieu. Le nombre d'ententes conclues avec les commissions scolaires du territoire et les liens que l'établissement entretient avec ces partenaires témoignent éloquemment de l'apport qu'il représente dans l'ensemble des ressources éducatives du milieu. L'analyse du fonctionnement de l'établissement et de la qualité des ressources et des services mis sur pied montre bien que l'établissement a tenu ses promesses et réalisé le projet déposé lors de la demande d'ouverture. La Commission est également sensible au fait que l'établissement se soit tourné résolument vers les élèves qui ont de graves problèmes de communication. La Commission n'hésite donc pas à recommander le renouvellement de la déclaration d'intérêt public pour quatre ans. Elle recommande également d'ajouter le préscolaire 4 ans à l'autorisation actuelle, afin de permettre à l'établissement de répondre encore mieux aux besoins du milieu et aux besoins des enfants qu'il accueille.

Enfin, la Commission appuie les démarches actuelles de l'établissement en vue de déménager dans un bâtiment plus approprié. Elle souhaite qu'en attendant une solution de cette nature, l'établissement sache faire usage de ses ressources actuelles de la façon la plus fonctionnelle et la plus sécuritaire possible pour ses élèves.

Collège de secrétariat moderne

RFS — Enseignement secondaire professionnel:
- Travail de bureau (1335) DEP

échéance: 1992-06-30

Ce n'est qu'après plusieurs démarches infructueuses que l'établissement obtenait une RFS en 1985. Un des problèmes majeurs qui faisait obstacle à l'octroi de subventions portait sur certaines caractéristiques de l'effectif. L'an dernier encore, lors du dernier renouvellement, la Commission continuait de s'interroger sur le fait qu'il n'y avait à l'école aucun élève inscrit à l'enseignement régulier.

À partir des données fournies sur l'évolution de l'effectif, il faut pourtant se rendre compte que, sauf pour la présente année scolaire, le nombre d'élèves à plein temps n'a cessé de croître, depuis qu'une RFS a été accordée en 1985. La proportion des élèves inscrits à plein temps par rapport aux élèves à temps partiel ou inscrits en culture personnelle n'a pas cessé non plus d'augmenter. Quant à la question soulevée l'an dernier par la Commission concernant les élèves inscrits à l'enseignement intensif par opposition aux élèves inscrits à l'enseignement régulier, elle n'a plus

dorénavant de pertinence. En effet, la nouvelle politique du ministère de l'Éducation en enseignement professionnel prévoit qu'à l'intérieur de la filière conduisant à un diplôme d'enseignement professionnel, l'élève ne reçoit habituellement que des cours de formation professionnelle, puisqu'il détient déjà normalement un diplôme d'études secondaires. À cet égard, on peut observer que le Collège de secrétariat moderne se conforme parfaitement à cette exigence qui est définie comme la condition normale d'admission à un programme conduisant à un DEP.

Le renouvellement de la RFS pour une seule année, en mai 1987, était lié au fait que les anciens programmes n'étaient plus disponibles que pour une année et que la mise sur pied du nouveau programme modifierait nécessairement l'organisation de l'établissement. La visite effectuée cette année a permis de constater qu'on a mis en place les structures, l'organisation et les ressources matérielles nécessaires à l'implantation de ce nouveau programme. En conséquence, la Commission ne voit rien qui s'oppose, cette fois, à ce qu'une autorisation couvrant une période beaucoup plus longue lui soit accordée.

Quant aux cours-maison, dispensés comme compléments aux élèves désireux de s'y inscrire au terme de leur formation, la Commission n'y voit aucun inconvénient. Rien ne s'opppose, en effet, à ce que l'établissement enrichisse le programme officiel de base en dispensant, à titre de cours de culture personnelle, un enseignement qui ne fait l'objet d'aucune reconnaissance de la part du Ministère.

Collège Français (1965) Inc.

DIP	Enseignement général: - 1ère à 5e du secondaire	échéance: 1990-06-30

La Commission ne voit aucun motif logique de refuser la demande d'amélioration de l'autorisation détenue puisque l'établissement dispose des ressources nécessaires et offre une qualité et une variété de services tout à fait comparables aux autres établissements déclarés d'intérêt public. Les parents qui choisissent cet établissement et, à fortiori, les parents dont les enfants fréquentent le campus de Longueuil du Collège Français plutôt que le campus de Montréal, ne devraient pas être contraints de payer des frais de scolarité plus élevés en raison du simple fait que ce campus a droit à un niveau de subvention inférieur à celui des autres établissements de la région et à celui du campus du Collège Français situé à Montréal. Puisqu'une première autorisation a été accordée en 1987, la Commission ne voit pas non plus de motifs pour obliger l'établissement à restreindre le développement de son effectif.

La Commission exprime toutefois des réserves sur la situation qui prévaut ici concernant la propriété des locaux. Elle s'interroge en particulier sur le fait qu'une corporation apparentée au Collège Français (1965) et incorporée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies puisse accroître son équité sur ses immobilisations à partir de la perception du loyer payé par la corporation subventionnée. En conséquence, elle souhaiterait être rassurée sur les garanties de stabilité et de développe-

ment à long terme que possède le Collège Français (1965) et sur les ententes susceptibles de protéger cet établissement quant à l'usage des locaux et aux conditions financières qui lui sont faites à cet égard. Ces garanties pourraient prendre, par exemple, la forme d'une option d'achat prévoyant la possibilité pour le Collège Français (1965) d'acquérir le bâtiment pour un montant qui tiendrait compte de la valeur aux livres et de la dette restante, ou encore la forme d'une entente favorisant le Collège Français (1965) en cas de cession des actifs de la corporation qui est propriétaire des lieux ou en cas de changement de ses actionnaires.

Collège Héritage de Châteauguay

RFS — Enseignement général: - 1ère à 5e du secondaire — échéance: 1990-06-30

La situation observée par les représentants de la Direction générale de l'enseignement privé confirme les réserves importantes qu'avait formulées la Commission en avril 1987 et qui l'avaient incitée à recommander le refus de l'autorisation sollicitée. La situation actuelle paraît précaire. En effet, les ressources matérielles de l'établissement sont limitées; certains éléments de son organisation et en particulier certaines de ses politiques de gestion du personnel ne lui permettront pas de constituer facilement une équipe d'enseignants stable et compétente; ses prévisions budgétaires pour 1988-1989 laissent entrevoir une distribution des dépenses qui, grâce à des économies qu'on se propose de réaliser, entre autres dans les services de l'enseignement et les services aux élèves, permettrait de dégager un surplus très important qu'on désire affecter à des immobilisations futures. L'établissement présente donc des caractéristiques qui ne sont guère comparables à ce qu'on trouve habituellement dans les établissements subventionnés du même type. On peut même se demander si cette situation ne risque pas de compromettre la qualité des services que l'établissement se propose d'offrir.

Force nous est toutefois de prendre en considération le fait que l'établissement est ouvert depuis septembre et qu'il ne semble pas prévisible que le permis qu'il détient ne lui soit pas renouvelé. Toutefois, s'il n'obtenait qu'un simple renouvellement de permis, l'établissement ne serait guère en mesure de remédier à la situation actuelle, situation pourtant potentiellement préjudiciable aux élèves. En conséquence, la Commission recommande qu'une RFS lui soit accordée aux conditions suivantes:

1) Que l'établissement s'engage à rééquilibrer ses dépenses de telle sorte que l'importance de chacun des éléments du budget se rapproche davantage de ce qu'on peut observer dans les établissements analogues. Que l'établissement dépose de nouvelles prévisions budgétaires qui correspondent au rééquilibrage souhaité.

2) Que l'établissement démontre qu'il dispose de garanties de stabilité suffisantes pour permettre son développement et qu'il jouit d'une protection suffisante relativement à l'usage des locaux et aux conditions financières qui lui sont faites à cet égard. Ces garanties pourraient prendre, par exemple, la forme d'une option d'achat

prévoyant la possibilité pour le Collège Héritage d'acquérir le bâtiment pour un montant qui tiendrait compte de la valeur aux livres et de la dette restante, ou encore la forme d'une entente favorisant le Collège Héritage en cas de cession des actifs de la corporation qui est propriétaire des lieux ou en cas de changement des actionnaires.

3) Que l'établissement produise les documents attestant qu'il sera en mesure de dispenser le cours d'éducation physique dans des conditions satisfaisantes et comparables à celles qui existent dans les établissements du même type.

De plus la Commission s'interroge sur la composition du Conseil d'administration telle que prévue par les règlements corporatifs de l'établissement. Elle ne verrait pas d'un bon oeil que la situation se perpétue et souhaite que l'établissement en soit avisé.

Collège Mont Notre-Dame de Sherbrooke inc.

DIP	Enseignement général: - 1ère à 5ième du secondaire	sans échéance

Le Collège Mont Notre-Dame a obtenu en 1969 une déclaration d'intérêt public sans échéance.

En 1976, une nouvelle corporation laïque fut constituée pour assurer la poursuite de l'oeuvre entreprise par les religieuses de la Congrégation Notre-Dame. Il s'agissait du premier établissement à connaître une telle transformation. Une nouvelle déclaration d'intérêt public fut accordée à la corporation. Cependant, se conformant en cela à la politique de l'époque, le Ministère fixa une échéance à cette autorisation. Depuis lors, la DIP a été périodiquement renouvelée.

Or, depuis 1980, un certain nombre d'autres établissements ont connu une évolution analogue. Dans aucun de ces cas le Ministère n'a cru opportun d'accorder aux nouvelles corporations des DIP comportant une date d'échéance.

Au moment où l'autorisation du Collège Mont Notre-Dame de Sherbrooke doit être renouvelée, il y a lieu, par souci d'équité, de lui accorder une déclaration d'intérêt public ne comportant pas d'échéance. Rien dans le fonctionnement de cet établissement ne s'oppose d'ailleurs à ce qu'une telle autorisation lui soit accordée.

Collège Sacré-Coeur de Montmagny inc.

RFS — Enseignement général:
- 1ère à 5e du secondaire

échéance: 1990-06-30

Cette demande vise à doter la région de Montmagny d'un établissement privé d'enseignement général d'ordre secondaire. La démarche s'apparente donc à celle d'autres groupes qui, au cours des deux dernières années, ont présenté des demandes pour ouvrir une école privée dans leur région. Le principal argument des responsables du projet pour justifier leur demande est celui de l'équité. L'ouverture de cet établissement permettrait à la population de Montmagny d'avoir accès à l'enseignement privé au même titre que les citoyens de la plupart des autres régions du Québec. C'est ce même argument qui avait été invoqué avec succès dans certains des cas analogues évoqués plus haut. Bien que la situation soit ici quelque peu différente, l'argument n'est pas moins pertinent puisqu'il n'y a aucun établissement privé dans la région immédiate de Montmagny. Les établissements les plus rapprochés qui dispensent le cours secondaire complet sont situés à environ 50 kilomètres. Les parents qui veulent inscrire leurs enfants dans un établissement privé doivent donc recourir au service du pensionnat et payer des frais supplémentaires importants.

Dans le cas qui nous intéresse ici, le projet éducatif retenu correspond aux besoins et aux attentes de la clientèle traditionnelle des établissements privés. La structure administrative et l'organisation prévues s'apparentent à ce qu'on trouve dans plusieurs établissements privés de taille modeste.

Le bassin de population auquel on s'adresse est suffisant pour justifier théoriquement l'effectif prévu. La Commission n'est cependant pas complètement convaincue que les inscriptions, tout au moins au début, correspondront aux prévisions déposées au moment de la demande.

La crédibilité et l'expérience des responsables du projet, le mode de financement prévu et l'appui du milieu, même s'il n'est pas aussi clairement démontré que dans d'autres cas analogues étudiés par la Commission, tendent à confirmer la valeur, l'opportunité et la faisabilité du projet.

Quelques inconnus persistent toutefois concernant la possibilité d'utiliser à plus ou moins long terme les locaux prévus, la qualité des ressources matérielles dont disposera l'établissement, les possibilités de répondre aux besoins prévisibles d'expansion. La Commission a aussi quelques réserves en ce qui a trait à l'appui concret et l'intérêt réel que suscitera l'ouverture de l'établissement.

La Commission préfère donc attendre d'être en mesure d'évaluer la réalisation concrète du projet et le fonctionnement de l'établissement avant de songer à recommander qu'une DIP lui soit accordée. Si l'établissement obtenait une RFS, la Commission souhaiterait que les responsables du projet ne visent pas à atteindre l'équilibre financier uniquement en haussant les frais exigés des parents, mais aussi en cherchant à susciter la mobilisation de toutes les ressources disponibles et à obtenir une aide financière concrète de la part du milieu socio-économique. La communauté locale pourrait ainsi manifester de façon tangible son appui à un projet perçu par elle comme un enrichissement des services disponibles dans la région.

Couvent de Saint-Michel

DIP — Enseignement général:
- 1ère à 3e du secondaire

La situation de cet établissement s'apparente à celle de tous ces petits pensionnats disséminés en région rurale. Les subventions moins importantes qu'ils reçoivent en vertu de leur reconnaissance pour fins de subventions et l'impossibilité où ils se trouvent d'exiger des frais plus élevés, compte tenu du milieu socio-économique où ils sont implantés, ont obligé les communautés qui dirigent ces établissements et le personnel qui y travaille à contribuer de leur temps ou de leur argent pour assurer la survie de ces établissements. Certains d'entre eux, avec d'ailleurs l'appui de la Commission, ont obtenu l'an dernier une déclaration d'intérêt public.

En toute équité, le Couvent de Saint-Michel devrait avoir droit au même traitement. Sa vie et son histoire sont intimement liées à celles du milieu. Seule une DIP pourra lui permettre d'équilibrer un peu mieux son budget, et peut-être même de réaliser ses projets d'investissements. Une contribution financière accrue de l'État devrait aussi mieux garantir la viabilité de l'établissement, surtout dans le contexte prévisible d'une certaine diminution de l'engagement de la communauté dans cette oeuvre d'éducation.

Quant à l'ouverture de la 3ième secondaire, elle s'inscrit dans un processus de développement auquel on ne peut que souscrire. L'établissement entend ainsi mieux répondre aux demandes et aux attentes de sa clientèle. Son savoir-faire reconnu, les ressources matérielles dont il dispose déjà et les ajouts et réaménagements projetés permettent de croire que l'implantation de la 3ième secondaire devrait se réaliser de façon harmonieuse.

Couvent Jésus-Marie de Saint-Gervais

DIP — Enseignement général:
- 1ère à 3e du secondaire

La situation de cet établissement s'apparente à celle de tous ces petits pensionnats disséminés en région rurale. Les subventions moins importantes qu'ils reçoivent en vertu de leur reconnaissance pour fins de subventions et l'impossibilité où ils se trouvent d'exiger des frais plus élevés, compte tenu du milieu socio-économique où ils sont implantés, ont obligé les communautés qui dirigent ces établissements et le personnel qui y travaille à contribuer de leur temps ou de leur argent pour assurer la survie de ces établissements. Certains d'entre eux, avec d'ailleurs l'appui de la Commission, ont obtenu l'an dernier une déclaration d'intérêt public.

En toute équité, le Couvent Jésus-Marie de Saint-Gervais devrait avoir droit au même traitement. Sa vie et son histoire sont intimement liées à celles du milieu. Seule une DIP pourra lui permettre d'équilibrer un peu mieux son budget, et de maintenir un service de pensionnat encore en forte demande. Une contribution financière accrue de l'État devrait aussi mieux garantir la

viabilité de l'établissement, surtout dans le contexte prévisible d'une certaine diminution de la participation de la communauté à cette oeuvre d'éducation.

École Allemande Alexander Von-Humboldt inc.

Permis — Enseignement général: échéance: 1990-06-30
- Éducation préscolaire 5 ans
- 1ère à 6e du primaire
- 1ère à 5e du secondaire

La Commission constate que perdure l'imbroglio qui depuis son ouverture, ou presque, entoure cette école. En effet, selon les informations fournies, l'établissement continue, dans une certaine mesure, de fonctionner en dehors du cadre général défini dans le décret gouvernemental qui a présidé à la délivrance du premier permis. L'effectif actuel, composé de ressortissants de pays germaniques dans une proportion d'à peine 40p.100, ne correspond pas aux exigences de l'entente prévue au décret du 4 juin 1980. Cette entente n'incluait pas non plus l'enseignement secondaire. De plus, sans mettre en doute la qualité de la formation dispensée, on doit constater que l'organisation de l'établissement ne répond pas à toutes les exigences des régimes pédagogiques, en particulier en ce qui a trait au programme d'études. À la connaissance de la Commission, les autres établissements privés ne sont pas autorisés à s'écarter ainsi des exigences des régimes pédagogiques portant sur les programmes d'enseignement.

N'ayant pas en main tous les éléments du dossier, la Commission considère qu'il ne lui appartient pas de trouver et de suggérer des solutions aux problèmes soulevés. Elle ne croit pas non plus qu'il convienne, dans les circonstances actuelles, de recommander le non-renouvellement du permis. Cependant, elle souhaite vivement que tous ceux qui sont plus directement concernés par ce dossier veillent, une fois pour toutes, à clarifier ensemble les perspectives d'avenir, afin que l'établissement en vienne à formuler ses intentions véritables et que le gouvernement du Québec, et en particulier le ministère de l'Éducation, précisent leurs positions en ce qui a trait à la vocation de l'établissement et au mode d'organisation de son enseignement. Cet effort de clarification devrait permettre d'apporter une réponse aux deux questions majeures que pose ce dossier, soit celles de la clientèle visée et des exigences légales et réglementaires auxquelles l'établissement est soumis. Bien que consciente du caractère délicat d'une telle entreprise, la Commission considère que cette démarche de clarification devrait se faire aussi en tenant compte de certaines exigences d'équité, par rapport aux autres établissements du secteur privé.

École Beth Israel-Ganeynou

DIP — Enseignement général: — échéance: 1990-06-30
- Éducation préscolaire 5 ans
- 1ère à 6e du primaire
- 1ère à 5e du secondaire

En 1977, l'école Yeshivah Merkaz Torah a commencé à dispenser en français l'enseignement secondaire dans un campus distinct situé rue Connaught. Elle voulait ainsi répondre aux besoins de certains groupes orthodoxes dont les enfants n'étaient pas admissibles à l'enseignement en anglais. Cet enseignement y aurait été dispensé, depuis lors, en vertu de la DIP sans échéance que l'établissement détient depuis 1970. Quant à l'enseignement primaire, il a débuté en 1984, et depuis 1985, l'établissement détient pour cet ordre d'enseignement, une DIP distincte de celle de son campus de la rue Deacon.

Or, à toutes fins utiles, le campus de la rue Connaught est géré par une corporation distincte de celle du Yeshivah Merkaz Torah. Cette année, avec l'accord de la corporation du Yeshivah, la corporation qui gère le campus francophone demande que les autorisations lui soient transférées. Comme dans tous les cas analogues traités jusqu'ici, la Commission se montre favorable à une telle démarche, surtout qu'en l'occurence elle a l'avantage de régulariser et de clarifier une situation qui manque pour le moins de transparence depuis au delà de dix ans. Cependant, compte tenu des faiblesses remarquées à certains niveaux de l'organisation de cet établissement, compte tenu également de certains éléments d'incertitude concernant son avenir, la Commission ne recommande pas que soit accordée à l'établissement, pour son enseignement secondaire, une autorisation en tous points semblable à celle détenue par la corporation du Yeshivah Merkaz Torah, soit une DIP sans échéance. Elle recommande plutôt que le ministre de l'Éducation lui accorde une DIP valide pour deux ans et applicable à la fois à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire.

Si la décision du ministre de l'Éducation allait dans ce sens, la Commission se propose de rencontrer l'an prochain les représentants de la Communauté juive, afin d'examiner avec eux l'ensemble des besoins éducatifs de la communauté, et les responsables de l'établissement afin d'évaluer la mission de l'école et d'examiner les mesures qu'ils se proposent de mettre en place pour stabiliser et raffermir son organisation.

École Communautaire Hassidique

DIP — Enseignement général: — échéance: 1990-06-30
- Éducation préscolaire 5 ans
- 1ère à 6e du primaire

RFS — Enseignement général:
- 1ère à 5e du secondaire

Aucun des trois campus de l'établissement n'a pu être visité par un

professionnel de la DGEP durant l'année. La Commission ne dispose donc pas d'informations nouvelles significatives sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement. En conséquence, elle recommande le renouvellement des autorisations. Cependant, compte tenu des faiblesses organisationnelles et matérielles constatées par le passé, la Commission recommande que cette autorisation soit limitée aux deux prochaines années, afin que l'on puisse suivre de près l'évolution de cet établissement.

Le campus de la rue Jeanne-Mance pose un problème plus aigu que les deux autres en ce qui concerne la qualité des ressources matérielles. Depuis 1986, l'établissement annonce son intention de procéder à sa démolition afin de construire un nouveau bâtiment. Il y aurait sans doute lieu d'exiger de l'établissement un engagement formel à cet effet, avant de renouveler l'autorisation.

École Ménard inc.

RFS	Enseignement secondaire professionnel: - Travail de bureau (DEP)	échéance: 1989-06-30

Bien que cet établissement semble apprécié dans son milieu, sa viabilité demeure très incertaine. L'effectif a chuté de plus de 50p.100 depuis cinq ans. Cette baisse, compte tenu entre autres de son impact sur la situation financière, menace non seulement la survie de l'établissement, mais aussi sa capacité de s'adapter aux changements exigés par la réforme de l'enseignement professionnel.

En conséquence, la Commission recommande le renouvellement de la RFS pour une seule année, afin de pouvoir procéder à une réévaluation complète de la situation et de l'évolution de l'établissement au cours de la prochaine année scolaire.

École Micheline Jandke

Permis	Enseignement général: - Éducation préscolaire 5 ans - 1ère à 6e du primaire	échéance: 1990-06-30
Refus	Enseignement général: - Éducation préscolaire 4 ans	

Par le passé, la Commission a exprimé des réserves face à certains aspects de l'organisation et du fonctionnement de ce jeune établissement. Elle mettait principalement en cause certaines méthodes administratives et l'atmosphère qui semblait régner dans l'établissement.

L'expérience des premières années et la présence d'une nouvelle responsable pédagogique semblent avoir contribué à atténuer ces problèmes. Si tel est

le cas, nous ne pouvons que nous en réjouir pour les élèves et les enseignants.

Toutefois, l'établissement devra augmenter son temps d'enseignement afin de se conformer au temps minimum prévu par le régime pédagogique. L'établissement pourrait de plus être invité à revoir la distribution du temps entre les diverses matières à la lumière de ce qui est suggéré par le régime pédagogique.

Pour ce qui est de la demande d'ouverture du préscolaire 4 ans, elle est irrecevable puisque l'effectif de l'établissement ne répond à aucun des deux critères prévus par le régime pédagogique pour justifier l'organisation de services éducatifs destinés à des enfants de quatre ans.

École Montessori de Québec enr.

Permis	Enseignement général: - 1ère à 6e du primaire	échéance: 1990-06-30

L'an dernier, la Commission a recommandé qu'un permis pour le préscolaire 5 ans soit accordé à cet établissement. Cette année, elle a recommandé qu'un permis pour le primaire soit accordé à une école analogue de la région de Montréal. À chacune de ces occasions, la Commission a signalé que l'ouverture d'établissements appliquant la pédagogie montessorienne pouvait constituer un apport important pour le milieu de l'éducation au Québec.

L'implantation progressive du primaire à l'École Montessori de Québec paraît donc tout à fait justifiée puisqu'elle permettra le prolongement de la formation montessorienne amorcée au préscolaire. En outre, l'établissement peut compter sur un personnel qualifié et sur une direction compétente. Il dispose de ressources enviables et pourra profiter de ses liens avec diverses associations qui se consacrent au développement de cette pédagogie à travers le monde.

École Notre-Dame de Fatima

Permis	Enseignement général: - 1ère à 6e année du primaire	échéance: 1989-06-30

La visite effectuée cette année par la responsable du dossier à la DGEP a permis de mesurer l'importance des améliorations qui ont été apportées à l'organisation et au fonctionnement de l'école. Ces améliorations sont attribuables en bonne part à la présence d'un directeur chevronné, dont les services ont été retenus par l'établissement pour respecter l'une des principales conditions qui lui avaient été posées lors du dernier renouvellement du permis.

En conséquence, afin de permettre à l'établissement de poursuivre son travail de réorganisation et afin d'avoir l'occasion de faire à nouveau le

point dans un an, la Commission recommande le renouvellement du permis pour une seule année, aux conditions suivantes:

1) Que les mesures de redressement qui ont été prises par l'établissement en réponse aux exigences formulées dans les lettres de M. Denis Olivier du 9 septembre 1986 et du 27 juillet 1987 soient maintenues et poursuivies.

2) Que la direction de l'école continue d'être assurée par une personne expérimentée engagée à plein temps et agréée par le ministre de l'Éducation.

3) Que le personnel affecté à la surveillance compte des personnes qui ont certaines qualifications en éducation ou dans un domaine connexe et qui possèdent une certaine expérience pertinente.

4) Que l'établissement retienne les services d'une aide-cuisinière à plein temps.

5) Que la nouvelle direction entreprenne en 1988-1989 l'évaluation de l'organisation et de la pratique pédagogique de l'établissement.

Sans en faire une condition expresse, la Commission tient à signaler qu'elle souhaite vivement que soient poursuivis les efforts en vue d'installer l'établissement dans de meilleurs locaux.

École Pasteur SSBL

RFS	Enseignement général: - 1ère à 6e du primaire	échéance: 1990-06-30
Permis	Enseignement général: - Éducation préscolaire 5ans - 1ère et 2e du secondaire	échéance: 1990-06-30

L'importante participation de la communauté libanaise maronite de Montréal, aussi bien en ce qui concerne l'élaboration du projet qu'en ce qui concerne la contribution tangible à sa réalisation, confère à cet établissement le caractère communautaire d'une véritable école ethnique.

Grâce au rôle qu'elle a joué jusqu'ici et à la place qui lui est accordée en tant que partenaire privilégié dans les divers mécanismes de gestion et de participation de l'établissement, la communauté maronite acquiert le moyen de se donner une école qui pourra correspondre à ses besoins et respecter ses caractéristiques.

La volonté qu'on a manifestée de donner à l'établissement un caractère multi-ethnique mérite également d'être signalée. De plus, grâce à certaines particularités du projet éducatif et de l'organisation pédagogique, cet établissement propose un modèle éducatif qui s'apparente à celui que les maronites ont connu dans leur pays d'origine.

Ce choix d'une approche multi-ethnique est également de nature à faciliter la réalisation d'un des objectifs essentiels de l'établissement. En effet, le rapprochement d'enfants appartenant à des cultures différentes devrait favoriser une intégration harmonieuse à la société québécoise francophone.

En ajoutant le pensionnat à l'éventail des services prévus, l'établissement élargit sa capacité de répondre aux divers besoins de la population à laquelle il s'adresse.

En prenant charge de ce campus de l'École Pasteur cette nouvelle corporation sans but lucratif, dans laquelle sont représentés des membres de diverses communautés ethniques, donne des assises solides au projet et en garantit mieux la viabilité.

Bien qu'il présente certaines particularités propres à satisfaire les attentes éducatives des parents, le projet éducatif de l'établissement et la philosophie de l'éducation qui le sous-tend paraissent largement conciliables avec les objectifs du projet éducatif national. Tout au plus y trouve-t-on des accents qui, bien que particuliers, n'en sont pas moins tout à fait légitimes aux yeux de la Commission.

À la lumière de l'expérience des premières années de fonctionnement, la Commission pourra évaluer la réalisation concrète du projet et, forte de cette évaluation, recommander éventuellement qu'une DIP lui soit accordée.

Enfin, la demande d'ouverture du premier cycle du secondaire avec permis paraît s'inscrire dans une démarche normale de développement, de nature à répondre aux désirs des parents et des élèves en prolongeant les services actuellement offerts.

École Sainte-Rita de Cascia

Permis — Enseignement général: — échéance: 1990-06-30
- Éducation préscolaire 5 ans
- 1ère à 6ième du primaire

La diminution substantielle et constante de l'effectif depuis 1985-1986 soulève des interrogations sérieuses quant à l'avenir de cet établissement. Cette décroissance, si elle devait se poursuivre, pourrait poser à l'établissement des problèmes sérieux de viabilité, en particulier sur le plan financier. Certaines dépenses non compressibles pourraient peser d'un poids accru, alors que l'équilibre budgétaire est déjà précaire. Compte tenu que les traitements des enseignants sont déjà très bas, l'établissement ne dispose dans son budget que d'une marge de manoeuvre fort limitée.

La situation n'est pas encore parvenue à un stade critique, qui pourrait remettre en cause le renouvellement du permis, puisque l'établissement répond aux exigences légales et réglementaires qui le concernent et qu'il continue d'offrir des services jugés suffisants. Toutefois, il y aurait lieu de suivre de près son évolution au cours des prochaines années. En conséquence, la Commission recommande la délivrance d'un permis valide uniquement pour les deux prochaines années.

École secondaire Letendre inc.

Permis — Enseignement général:
- 1ère à 6e du primaire

échéance: 1991-06-30

L'ouverture du primaire dans un établissement qui dispense déjà le secondaire n'est pas chose coutumière. Rien ne s'y oppose cependant, si le projet répond aux exigences légales et réglementaires et si l'établissement dispose des ressources requises. Les motifs invoqués par l'établissement pour justifier son projet sont valables. Certains d'entre eux sont même tout à fait louables. L'expérience actuelle de l'établissement au primaire paraît cependant limitée. Il serait donc souhaitable que se constitue au primaire une équipe expérimentée et que l'établissement accorde à cette équipe une latitude suffisante dans la conception et la mise en place de l'organisation et des pratiques pédagogiques. Le savoir-faire de cette nouvelle équipe sera particulièrement utile si, comme l'indique le dossier, on désire accueillir quelques élèves ayant certaines difficultés d'apprentissage.

École secondaire Mont-Bénilde

Maintien de la RFS

échéance: 1990-06-30

Enseignement général:
- 1ère à 5ième du secondaire

La Commission ne voit dans le dossier déposé et l'analyse qui en a été faite, aucun élément nouveau suffisant à justifier la modification de l'avis formulé en janvier 1987.

En conséquence, la Commission désire attendre d'être en mesure d'évaluer la réalisation concrète de ce projet et le fonctionnement de l'établissement, au terme de l'autorisation accordée, avant de songer à modifier le premier avis formulé en 1987. Cette période pourra permettre à l'établissement de procéder aux ajustements, sans doute normaux, que peut exiger la réalisation d'un tel projet.

L'École des Ursulines de Québec

DIP — Enseignement général:
- 1ère à 6e du primaire

échéance: 1993-06-30

Les membres actuels de la Commission ne voient aucun motif qui justifierait un avis différent de ceux qui ont été formulés par la Commission depuis 1979. Cet établissement, qui fait partie de l'héritage culturel du Québec, offre des services de qualité qui répondent aux attentes de sa clientèle traditionnelle.

Sans vouloir, pour l'instant, se prononcer sur la pertinence du "critère du pensionnat" qui a été retenu jusqu'à ce jour pour l'octroi de subventions aux établissements d'enseignement primaire, la Commission considère qu'il faut tenir compte de l'effort appréciable qu'a fait l'établissement pour se conformer à ce critère, en ouvrant un service de pensionnat en 1983 et, plus récemment, en augmentant le nombre de places qui y sont disponibles. Le nombre de pensionnaires accueillis de façon régulière ou de façon occasionnelle a également augmenté au cours des dernières années, contrairement à ce que pouvait laisser croire les chiffres de 1984-1985. De plus, la Commission remarque que le pourcentage des subventions qui est affecté à des services dont bénéficient directement les élèves est plus élevé qu'il ne l'est généralement dans les établissements comparables. On peut donc en conclure qu'il s'est agi jusqu'ici d'un "bon placement".

Pour des motifs d'équité, aussi bien à l'égard de l'établissement qu'à l'égard des parents et des élèves, la Commission considère également que l'École des Ursulines devrait avoir droit à un niveau de subvention comparable à celui de la plupart des pensionnats qui dispensent le cours primaire complet et, en particulier à celui des deux autres plus importants pensionnats de la région de Québec.

Groupe pour un apprentissage en milieu innovateur (GAMIN) inc.

Permis — Enseignement général: — échéance: 1990-06-30
- Éducation préscolaire 5 ans
- 1ère à 6e du primaire

L'ouverture de cet établissement privé, il y a quelques années, constituait la solution trouvée par un groupe de parents désireux de voir leurs enfants fréquenter une école de type alternatif, dont les objectifs de développement de l'enfant et les modes d'organisation seraient plus proches de leurs attentes.

Sans remettre en cause le bien-fondé d'une telle démarche, la Commission considère que, tant sur le plan de l'organisation et de l'encadrement de son caractère particulier, que sur le plan de l'appui qu'il recueille et de l'effectif qu'il a, ce dossier ne présente pas actuellement de garanties suffisantes de viabilité à long terme.

Institut de formation autochtone du Québec inc.

Permis — Enseignement secondaire professionnel aux adultes (art. 44):
- Administration en milieu autochtone
- Formation en toxicomanie

échéance: 1991-06-30

Cet organisme, qui appartient à une corporation sans but lucratif formée de représentants de diverses communautés autochtones, s'est donné comme mission de contribuer à la promotion économique et sociale des communautés qui vivent sur le territoire de réserves, en leur offrant des services éducatifs appropriés.

Le premier programme de formation en administration, ouvert en 1986, n'a sans doute pas encore eu tout le succès escompté. La promotion d'un tel programme et sa mise sur pied ne sont pas faciles à réaliser et se heurtent sans doute à de multiples obstacles, en particulier à celui du financement. La formule demeure toutefois intéressante: le programme a été bien conçu, la flexibilité de l'organisation est remarquable, la connaissance du milieu de la part des administrateurs est exceptionnelle. Rien ne s'oppose donc à ce que ce permis soit renouvelé, tout achat d'une série de cours étant subventionné par un organisme communautaire ou un programme d'aide gouvernemental. Il faudra cependant, après quelques années, faire le bilan des activités de l'école dans ce domaine et voir si un permis de culture personnelle ne serait pas plus approprié.

L'établissement demande cette année d'ajouter un programme en toxicomanie à son permis actuel. Cette demande paraît suffisamment bien étayée. La connaissance du milieu peut effectivement constituer un atout important et accréditer cet établissement comme interlocuteur valable dans ce champ de formation. Le programme de formation en toxicomanie pour les autochtones existe déjà; il a été élaboré en 1986 par le Centre des services sociaux de Kahnawake. Il est même possible que l'établissement arrive à dispenser tout le programme plus facilement que ce ne fut le cas pour son programme en administration. Reste à voir si l'absence des subventions fera ici aussi obstacle à toutes ces louables intentions.

Le Jardin Rose inc. (Lévesque)

Permis — Enseignement général:
- Éducation préscolaire 5 ans
- 1ère et 2e du primaire

échéance: 1990-06-30

Fondé en 1958, l'établissement a obtenu un premier permis en 1971. Entre 1979 et 1982 certaines difficultés ont empêché le renouvellement du permis. L'augmentation constante de l'effectif au cours des dernières années montre bien que le projet éducatif de l'établissement, qui est axé sur des valeurs traditionnelles, semble plaire à la clientèle à laquelle il s'adresse. La situation financière de l'établissement s'est de plus nettement consolidée

depuis quelques années.

Il y aurait lieu, par ailleurs, d'inciter l'établissement à respecter les exigences du régime pédagogique en ce qui concerne le temps minimal d'enseignement prévu au primaire et à se donner des moyens qui lui permettraient d'assurer l'animation et l'encadrement pédagogiques des enseignants.

Le Jardin Rose inc. (Lahaie)

Permis — Enseignement général: - 2ième à 6e du primaire — échéance: 1990-06-30

Fondé en 1958, l'établissement a obtenu un premier permis en 1971. Entre 1979 et 1982 certaines difficultés ont empêché le renouvellement du permis. L'augmentation constante de l'effectif au cours des dernières années montre bien que le projet éducatif de l'établissement, qui est axé sur des valeurs traditionnelles, semble plaire à la clientèle à laquelle il s'adresse. La situation financière de l'établissement s'est de plus nettement consolidée depuis quelques années.

Il y aurait lieu, par ailleurs, d'inciter l'établissement à respecter les exigences du régime pédagogique en ce qui concerne le temps minimal d'enseignement prévu au primaire et à se donner des moyens qui lui permettraient d'assurer l'animation et l'encadrement pédagogiques des enseignants.

Quant aux déficiences en ce qui a trait aux ressources matérielles dont dispose ce campus, la Commission souhaite que l'établissement puisse trouver une solution adéquate pour remédier à la situation actuelle.

Juvénat Saint-Louis Marie

DIP — Enseignement général: - 3ième année du secondaire

La Commission est particulièrement sensible au fait qu'en ajoutant la 3ième année du secondaire à son organisation, l'établissement pourrait éviter à certains de ses élèves de devoir s'adapter à deux écoles différentes au cours du deuxième cycle de leurs études secondaires.

Par ailleurs, la Commission restreint pour l'instant sa recommandation à l'ouverture de la 3ième année du secondaire, parce qu'elle considère que l'établissement ne dispose pas des ressources matérielles requises pour une implantation adéquate de l'ensemble du 2ième cycle du secondaire.

Pensionnat Mont-La-Mennais

DIP — Enseignement général:
- 1ère à 5e du secondaire

échéance: 1993-06-30

L'établissement a ouvert ses portes en 1979. Il ne détenait alors qu'un simple permis. En 1983, après quelques tentatives infructueuses, il obtenait une DIP valide pour trois ans. En 1986, cette autorisation était renouvelée pour deux ans.

Après quelque huit années de fonctionnement, l'établissement a probablement atteint son rythme de croisière avec environ 150 élèves. Grâce à la qualité exceptionnelle de ses installations, grâce à la compétence de sa direction et de son personnel enseignant, grâce enfin à la diversité et à la qualité des services offerts, l'établissement présente de bonnes garanties de stabilité et d'efficacité dans son action éducative.

Bien que la situation financière de l'établissement se soit nettement améliorée depuis l'obtention d'une DIP, les états financiers des dernières années continuent d'accuser un déficit annuel important. L'établissement compte corriger cette situation, entre autres par un accroissement de l'effectif. Cependant l'augmentation souhaitée du nombre d'élèves est loin d'être acquise dans un établissement qui connaît de nombreux départs en cours d'année et d'une année à l'autre, et où le recrutement de nouveaux élèves ne sera jamais facile, à cause de l'endroit où il est situé et à cause de toutes ses caractéristiques particulières.

Prep School

Permis — Enseignement général:
- 1ère à 6e du primaire
- 1ère à 5e du secondaire

échéance: 1990-06-30

Cet établissement, dont la fondation remonte à plus de quarante ans, a toujours présenté l'image d'une école qui accueillait des élèves ayant des retards scolaires ou des difficultés d'apprentissage nécessitant des mesures d'appui particulières et un mode d'organisation pédagogique spécifique. Il nous fait part maintenant d'une orientation toute récente qui l'amène à se tourner vers une population scolaire dite régulière. On arrive difficilement pour l'instant à percevoir ce qui pourrait lui permettre de recruter facilement cette catégorie d'élèves, compte tenu que son organisation et ses ressources matérielles ne sont guère comparables à ce qu'on trouve généralement dans une école ordinaire, principalement au secondaire. Il n'y a pas lieu toutefois de remettre en question l'opportunité de renouveler le permis de l'établissement en raison de ce changement d'orientation, pourvu qu'il offre des services éducatifs suffisants et qu'il satisfasse aux obligations légales et réglementaires qui le concernent. À cet égard, il importera de rappeler à la direction de l'établissement qu'il doit respecter les exigences du régime pédagogique, principalement celles qui concernent les matières obligatoires pour chacune des classes. Compte tenu de la nouvelle vocation que se donne l'établissement, il pourrait être intéressant

et utile, lors du prochain renouvellement, de porter un jugement sur la cohérence entre la composition de l'effectif, la qualité des cours dispensés et les ressources matérielles qui y sont affectées.

Séminaire de Chicoutimi
Services éducatifs

DIP — Enseignement général:
- 1ère à 5e du secondaire

Il s'agit d'un simple changement corporatif visant à assurer la poursuite de cette oeuvre d'éducation. Cette nouvelle corporation fera davantage appel aux forces vives du milieu. À cet égard, le modèle retenu rejoint l'orientation privilégiée par quelques-uns des autres établissements qui ont connu une mutation analogue au cours des dernières années.

Tout le reste de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement ne devrait connaître aucune transformation significative: la mission et les objectifs demeurent les mêmes, les ressources humaines et matérielles sont inchangées. L'entente intervenue entre les deux corporations concernant l'usage des locaux, qui demeurent la propriété de la corporation du Séminaire, devrait faciliter, sur le plan financier, le transfert des responsabilités. En conséquence, la Commission recommande que la nouvelle corporation obtienne une autorisation identique en tous points à celle détenue jusqu'ici par le Séminaire de Chicoutimi.

ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Académie Centennale (1975) inc.

RFS — Enseignement collégial général: — échéance: 1991-06-30
- 200.01 sciences (DEC)
- 300.01 sciences humaines (DEC)
- 500.01 arts (DEC)
- 600.01 lettres (DEC)

Cet établissement, qui s'était donné lors de sa fondation une mission assez particulière, dispense l'enseignement collégial depuis déjà près d'une quinzaine d'années. Depuis 1975, il détient une RFS pour le secondaire. Les réserves suscitées par un élément ou l'autre du fonctionnement, de l'organisation ou des ressources de cet établissement l'ont empêché jusqu'ici d'obtenir pour l'enseignement collégial une autorisation donnant droit à des subventions. Compte tenu des progrès qui ont été constatés depuis quelques années, et qui apportent une réponse satisfaisante aux réserves antérieures, la Commission recommande que, dans un premier temps, une RFS lui soit accordée. Elle ne voit rien pour l'instant qui puisse s'opposer, si tout continue de bien fonctionner, à ce que lors d'un prochain renouvellement l'établissement obtienne une DIP.

De son orientation de départ, l'établissement a conservé une préoccupation particulière pour l'aide individuelle. Bien que l'effectif actuel de l'établissement ne soit plus composé essentiellement d'élèves ayant des troubles d'apprentissage ou un retard quelconque, rien ne s'oppose, bien au contraire, à ce qu'un établissement, même au collégial, se donne comme objectif de fournir aux élèves le meilleur encadrement et le meilleur suivi possibles.

D'ailleurs, la stabilité de l'effectif au cours des dernières années, malgré des frais de scolarité importants, le taux élevé d'admission des élèves dans les universités anglophones du Québec et les appuis que recueille l'établissement dans la communauté locale et auprès des parents témoignent déjà largement, aux yeux de la Commission, de l'intérêt que suscite un tel établissement dans la région de Montréal, avec son projet éducatif particulier.

Par ailleurs, la Commission se demande si l'établissement ne sera pas tenté de dépasser les limites fixées par la loi aux frais de scolarité et aux frais afférents, puisqu'actuellement, avec un permis, il exige des frais qui dépassent le double de la subvention prévue pour un établissement reconnu pour fins de subventions. Il y a peut-être lieu de rappeler à la direction les exigences de la loi à cet égard.

Académie Internationale de la mode et du design

Permis — Enseignement collégial professionnel: — échéance: 1990-06-30

- Techniques d'aménagement d'intérieur
  900.67 (AEC)
- Mise en marché de la mode
  900.71 (AEC)
- Dessin de la mode
  900.72 (AEC)

L'établissement a obtenu un premier permis pour l'année scolaire 1987-1988. Son organisation ne paraît pas encore parfaitement rodée. L'ensemble du personnel de direction a même été changé au cours de l'année. Il y a quand même lieu de renouveler le permis de l'établissement en assurant un suivi adéquat de son évolution. À cet égard, la Commission souhaiterait que la Direction de l'enseignement privé voit à ce que la publicité de l'établissement soit conforme aux exigences de la Loi sur l'enseignement privé et de ses règlements. Il y aurait sans doute lieu aussi de s'assurer que l'établissement transmette les renseignements requis sur son effectif, qu'il veille à se doter d'une politique d'évaluation des apprentissages et qu'il la fasse approuver par la Commission de l'évaluation du Conseil des collèges.

Académie Sainte-Thérèse

En raison du sérieux et de la crédibilité des responsables du projet, en raison également de leur réussite antérieure, même dans des conditions difficiles, la Commission aurait été portée à recommander que l'ouverture du collégial général soit autorisée et même que le ministre de l'Enseignement supérieur en favorise la réalisation par l'octroi de subventions. Toutefois, des doutes trop sérieux persistent sur la faisabilité et la viabilité du projet, pour que, en se basant sur sa connaissance actuelle du dossier, la Commission soit en mesure, pour l'instant, de recommander l'octroi de subventions, ni même la délivrance d'un simple permis pour l'année 1988-1989.

L'effectif prévu est extrêmement réduit. Il n'est d'ailleurs même pas certain qu'il puisse être atteint, surtout à très court terme. À cet égard, dans son état actuel, le dossier ne présente à peu près aucun élément de nature à appuyer les prévisions de l'établissement. Même si ces prévisions se réalisaient, l'établissement ne serait peut-être pas facilement en mesure de mettre en place une structure d'enseignement qui, grâce à un minimum de polyvalence, permettrait de dispenser un éventail de cours suffisamment diversifié pour correspondre à une variété de profils et pour faciliter une éventuelle réorientation du cheminement scolaire de certains élèves à l'intérieur même de l'établissement.

Le petit nombre d'élèves ainsi que les conditions de travail prévues pour les enseignants pourraient également rendre difficile la constitution d'une équipe d'enseignants stable et compétente. Les ressources financières limitées de l'établissement ne lui permettraient pas de mettre à la disposition des élèves des équipements et une bibliothèque comparables à ce qu'on trouve dans les établissements d'enseignement collégial général.

En somme, l'examen des ressources et de l'organisation prévues laisse perplexe quant à la capacité qu'aurait l'établissement de réaliser son projet éducatif, par ailleurs fort louable, et d'offrir une qualité de services suffisante pour assurer adéquatement la formation des élèves qui s'inscriraient à l'Académie.

La Commission demeure néammoins disposée à reconsidérer son avis à la lumière des informations et des arguments supplémentaires que pourrait lui fournir l'établissement au moment où celui-ci le jugerait opportun.

Collège d'économique et d'administration du Canada

Refus

Il s'agit d'une organisation si réduite, voire même à plusieurs égards si déficiente, qu'il paraît difficile de parler d'un véritable établissement scolaire. C'est d'ailleurs avec beaucoup de réserves et après de longues hésitations que la Commission avait finalement recommandé la délivrance d'un permis en mars 1986, sur la foi, entre autres, des engagements pris par le propriétaire de déposer l'ensemble des fascicules qui constituent son

enseignement par correspondance et de se doter d'un système d'évaluation approprié et des ressources nécessaires pour assurer cet enseignement à distance. Or, le bilan actuel de l'établissement peut être principalement résumé comme suit:

1) Au chapitre du respect des dispositions de la Loi sur l'enseignement privé et de ses règlements, on peut relever un nombre importants de manquements, dont certains,portant sur la publicité, sont de nature à induire en erreur les étrangers auxquels elle s'adresse.

2) L'établissement ne s'est pas conformé à certaines dispositions du régime pédagogique du collégial.

3) L'établissement n'a toujours pas déposé l'ensemble du matériel utilisé à des fins d'enseignement par correspondance, et cela malgré les demandes répétées qui lui ont été adressées. Seule pourtant l'analyse de ce matériel permettrait d'avoir des garanties suffisantes quant à la qualité de l'enseignement dispensé et à sa conformité avec les programmes officiels.

4) L'établissement n'a pas soumis ses examens à l'approbation du ministre comme le veut l'article 50 de la Loi sur l'enseignement privé. Rien par ailleurs dans le fonctionnement actuel de l'établissement ne nous permet de croire que l'évaluation des apprentissages soit d'une qualité et d'une rigueur suffisantes. La crédibilité que l'on peut accorder à la sanction des études faite par l'établissement s'en trouve compromise. Ces études conduisent pourtant normalement à la délivrance d'un diplôme officiel.

5) L'établissement n'aurait jusqu'ici transmis aucune inscription d'élève au système d'information sur les effectifs du collégial. Selon les informations recueillies lors de la visite du mois de mars, la clientèle serait, à toutes fins utiles, composée exclusivement d'étrangers, soit une clientèle qui, face à une publicité abusive, erronnée ou fallacieuse est particulièrement vulnérable, à cause de sa méconnaissance de notre système d'éducation et de l'incapacité où elle se trouve de vérifier facilement les allégations de l'établissement.

À la lumière de ce bilan, la Commission considère que le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science doit éviter de renouveler un permis qui, ici et à l'étranger, servirait à cautionner ou sanctionner un enseignement qui, pour l'instant, n'offre pas les garanties de sérieux et de qualité auxquelles le ministre est en droit de s'attendre de la part d'un établissement auquel il confère une certaine crédibilité lorsqu'il lui accorde un permis. En conséquence, la Commission recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de ne pas renouveler le permis de l'établissement et de prendre les mesures qui s'imposent pour mettre fin à ses activités dans les meilleurs délais possibles.

Collège d'Électronique de Québec

Permis	Enseignement collégial professionnel: - Microprocesseur 247.31 (AEC) - Micro-ordinateur général 247.50 (CEC)	échéance: 1989-06-30
Refus	Enseignement collégial professionnel: - Systèmes ordinés et informatisés 247.51	

La Commission, en mai 1986, jugeait prématurée la création de cet établissement. L'évaluation globale qui a été faite cette année par la Direction de l'enseignement privé fait état d'un démarrage pour le moins difficile et qui a été marqué par de nombreux changements dans la structure administrative et au sein du personnel de direction. La situation actuelle de l'établissement laisse perplexe. La précarité de son organisation administrative et pédagogique est sans doute liée, entre autres, à l'instabilité du personnel enseignant et au manque d'expérience de la direction. L'effectif jusqu'ici a été si limité que cela compromet la viabilité du projet.

Dans un tel contexte, l'établissement se devrait de consacrer ses énergies à raffermir son organisation actuelle avant de songer à dispenser de nouveaux programmes.

Par ailleurs, l'établissement a quand même réussi à surmonter certaines difficultés de démarrage et il se conforme aux exigences légales et réglementaires qui le concernent. La Commission recommande donc:

1) que le permis actuel soit renouvelé pour un an;

2) que l'établissement soit informé des faiblesses qui ont été constatées dans son organisation;

3) que la Direction de l'enseignement privé procède à une nouvelle évaluation de la situation en 1988-1989;

4) que la demande d'ouverture d'un nouveau programme soit refusée.

Collège Inter-Dec

Permis	Enseignement collégial professionnel: - Techniques en design visuel commercial 900.03 (AEC)	échéance: 1989-06-30

Cet établissement a connu des difficultés importantes en 1986-1987. Il est parvenu à redresser sa situation de façon satisfaisante en 1987-1988. La Commission recommande donc le renouvellement du permis pour un an, afin de pouvoir suivre l'évolution de l'établissement à court terme.

Collège Laflèche

DIP — Enseignement collégial professionnel: — échéance: 1993-06-30

- Techniques d'éducation en service de garde 322.03 (DEC)
- Garderie d'enfants 322.53 (CEC)
- Techniques d'éducation spécialisée 351.03 (DEC)
- Techniques d'éducation spécialisée 351.51 (CEC)
- Administration et coopération 413.01 (DEC)

La Commission consultative voit d'un oeil favorable les démarches entreprises au cours des dernières années par certains établissements privés en vue d'élargir leur mission. En s'ouvrant à l'enseignement professionnel ou en augmentant le nombre de programmes dispensés, ces établissements rendent l'enseignement privé accessible à des clientèles aux champs d'intérêt et aux orientations plus diversifiés.

La présente demande repose sur l'étude sérieuse qu'a menée l'établissement, à la fois sur sa situation propre et sur les besoins de formation qui existent dans la région. En optant pour des programmes qui n'étaient pas dispensés dans la région et qui présentent des débouchés intéressants sur le marché du travail, l'établissement pourra contribuer à l'enrichissement des ressources éducationnelles de la région, tout en s'assurant un nombre d'élèves suffisant pour garantir sa viabilité financière et le maintien de la qualité de ses services.

Collège moderne de secrétariat de Trois-Rivières (1977) inc.

DIP — Enseignement collégial professionnel: — échéance: 1991-06-30

- Techniques de bureau 412.02 (DEC)
- Techniques de bureau 412.62 (CEC)

Bien qu'on puisse légitimement se demander s'il y a place dans cette région pour deux établissements privés dispensant des programmes semblables, la Commission considère qu'il s'impose, pour des raisons d'équité, d'accorder à cet établissement une autorisation analogue à celle qui a été accordée l'an dernier à l'École commerciale du Cap. La Commission a d'ailleurs déjà pu constater l'intérêt croissant pour la formation dispensée au collégial par rapport à celle qui est dispensée au secondaire dans ce domaine de l'activité professionnelle. Il est donc normal que la Collège moderne de secrétariat veuille depuis deux ans se réorienter vers l'enseignement collégial. Les lacunes qui ont été constatées dans la planification déposée l'an dernier, au moment où l'établissement faisait une demande semblable, semblent avoir été corrigées.

Si l'autorisation demandée était accordée au Collège moderne de secrétariat, les deux établissements privés de la région qui sont spécialisés dans ce domaine se retrouveraient tout simplement dans une situation de compétitivité semblable à celle qui prévalait lorsqu'ils dispensaient tous deux un enseignement secondaire en commerce et secrétariat. En de telles circonstances, la Commission voit mal au nom de quelle logique on pourrait s'arroger le droit de trancher en faveur de l'un ou l'autre de ces deux établissements, en n'accordant qu'à l'un des deux l'autorisation de dispenser l'enseignement collégial. S'il n'y a pas place dans la région pour deux établissements comparables, ce qui n'est pas évident, il appartiendra à la population de faire son choix.

La Commission souhaite que la Direction de l'enseignement privé suive de près l'évolution de ces deux établissements au cours des prochaines années.

École Nationale de Cirque

Permis	Enseignement collégial professionnel: - Arts du cirque	échéance: 1990-06-30

Le projet est sérieux et présente un caractère innovateur digne de mention. Aucun doute ne persiste concernant l'utilité d'un tel projet. Les nombreux appuis concrets qu'il a recueillis jusqu'ici en témoignent largement. Le programme d'enseignement prévu est un programme d'envergure. Il a le mérite indéniable d'être axé sur une approche pédagogique qui conçoit de façon globale l'apprentissage des arts du cirque. Il vise non seulement à initier à un ensemble de disciplines différentes, mais aussi, par delà la simple performance technique, à développer la créativité et la sensibilité de l'élève.

Dans un premier temps, un permis devrait permettre à l'établissement de réaliser la première phase de développement, au cours de laquelle il lui sera possible d'expérimenter son programme, de développer son savoir-faire et de solliciter de nouveaux appuis financiers.

Les prévisions budgétaires déposées constituent un véritable exercice de haute voltige. La viabilité financière d'un projet d'une telle envergure ne paraît possible qu'avec l'appui concerté des divers paliers de gouvernements et de tout autre bailleur de fonds qu'on pourrait intéresser au projet. La Commission recommande donc que le ministère de l'Enseignement supérieur continue d'accompagner l'établissement dans la réalisation de son projet. L'analyse du programme dispensé par l'école devrait se poursuivre, afin qu'on en arrive éventuellement à le reconnaître officiellement, permettant ainsi aux élèves de voir leur formation sanctionnée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. L'absence de sanction des études, tout comme dans le cas de l'École Nationale de Théâtre, paraît difficilement conciliable avec la récente reconnaissance du statut professionnel de l'artiste par le gouvernement du Québec.

D'autre part, il appartient peut-être aussi au ministère de l'Enseignement supérieur de prendre l'initiative d'établir des lieux de concertation où

puissent s'élaborer des solutions adéquates au problème de viabilité financière du projet. L'octroi de subventions en vertu des dispositions de la Loi sur l'enseignement privé peut sans doute faire partie de ces solutions et la Commission entrevoit d'un bon oeil une telle éventualité. Les subventions ne peuvent cependant assurer à elles seules la viabilité financière du projet; conséquemment, d'autres sources de financement devront être trouvées.

École Nationale de Théâtre du Canada

Permis	Enseignement collégial professionnel: - Théâtre	échéance: 1990-06-30

La Commission consultative se réjouit que ce dossier puisse enfin aboutir à une solution acceptable, qui permette de régulariser la situation de l'établissement. Au cours de ses vingt-cinq ans d'existence, l'École Nationale de Théâtre a su acquérir un savoir-faire enviable dont on trouve confirmation dans le renom et la réputation dont elle jouit, non seulement auprès de ses élèves, mais aussi dans les divers milieux artistiques et auprès des divers paliers de gouvernements. Définis à partir des exigences particulières de la pratique théâtrale, les structures et les modèles d'organisation pédagogique que l'établissement s'est donnés ainsi que certains des éléments de sa politique d'évaluation semblent particulièrement bien adaptés au caractère distinct de l'apprentissage dans le domaine des arts.

Les membres de la Commission s'interrogent toutefois sur le fait que les élèves de l'École Nationale de Théâtre ne verront pas leurs études reconnues et sanctionnées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science malgré le fait que l'établissement détiendra éventuellement un permis l'autorisant à dispenser un programme jugé équivalent au programme officiel. La Commission se demande si une telle situation est conciliable avec la récente reconnaissance du statut professionnel de l'artiste par le gouvernement du Québec. Les membres de la Commission souhaiteraient donc que cette question fasse l'objet d'une attention particulière de la part du ministère de l'Enseignement supérieur et même éventuellement de l'une ou l'autre des universités québécoises.

Institut Frehab inc.

À plusieurs reprises entre 1984 et 1986, la Commission a formulé une recommandation négative à l'égard de cet établissement qui, malgré l'absence de permis, continuait d'accueillir des élèves. Elle entretenait en particulier des doutes sérieux sur la compétence du personnel et avait jugé les équipements insuffisants.

Le bilan dressé cette année fait état de déficiences si marquées à tous les niveaux de l'organisation de l'établissement que la Commission s'interroge très sérieusement sur la viabilité d'un établissement qui accueille si peu d'élèves et sur la valeur des services qui y sont offerts.

En conséquence, elle recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de surseoir à sa décision de renouveler le permis de l'établissement jusqu'à ce que celui-ci ait satisfait aux conditions suivantes:

1) Fournir ses plans de cours à la Direction de l'enseignement privé.

2) Faire part à la Direction de l'enseignement privé de sa politique d'évaluation des apprentissages.

3) Faire l'acquisition d'un équipement jugé suffisant par la Direction de l'enseignement privé.

4) S'engager à ne plus admettre d'élèves qui ne satisfont pas aux dispositions de l'article 5 du régime pédagogique du collégial.

La Commission recommande de plus:

1) qu'un délai de trois mois, soit jusqu'à la fin de septembre, soit accordé à l'établissement pour satisfaire à ces conditions;

2) qu'au terme de ce délai, le ministre signifie un refus de permis si l'établissement n'a pas rempli toutes les conditions;

3) qu'un permis valide pour une seule année soit accordé si l'établissement remplit ces conditions et que, dans cette éventualité, la Direction de l'enseignement privé procède à une réévaluation complète du dossier d'ici l'expiration du permis.

Institut informatique appliquée du Canada/ Institut informatique appliquée de l'Outaouais/Collège informatique appliquée du St-Laurent

Refus

Puisqu'il s'agit de trois établissements dont l'organisation et le fonctionnement sont semblables et que, dans les trois cas, on utilise les mêmes méthodes et le même matériel d'apprentissage, l'avis de la Commission s'applique à chacun des trois établissements.

La Commission estime impératif qu'en pareil cas, par delà toute autre considération, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science assume pleinement la responsabilité qui lui incombe d'assurer la protection du consommateur. En conséquence, elle recommande de ne pas renouveler le permis de ces établissements, afin d'éviter de cautionner et de sanctionner, de quelque façon que ce soit, un enseignement qui ne respecte pas les standards minimaux de qualité auxquels le ministre est en droit de s'attendre de la part d'un établissement auquel il confère une certaine crédibilité, lorsqu'il lui accorde un permis.

Ces établissements ont déjà fait l'objet par le passé d'un certain nombre de plaintes de la part des élèves. De son côté, la DIGEC leur a déjà signalé plusieurs insuffisances et infractions aux exigences légales ou réglementaires qui les concernent, et elle leur a posé un certain nombre d'exigences.

Or le bilan actuel peut être principalement résumé comme suit:

1) Le matériel d'auto-apprentissage en usage dans les trois établissements a fait l'objet d'une analyse détaillée de la part d'experts-conseils. Leur rapport conclut que ce matériel ne couvre que 40p.100 du contenu prévu par le cahier de l'enseignement collégial, que plus de la moitié des objectifs du programme officiel ne sont pas couverts ou atteints par ce matériel, et enfin que certains objectifs d'apprentissage contenus dans ce matériel sont erronés. D'autre part, les stratégies de formation inhérentes à la méthode et au matériel en usage dans ces établissements ne sont pas conformes aux règles généralement acceptées en technologie éducative, ce qui rend le travail de l'élève très ardu. Enfin, l'analyse signale que la présentation visuelle du matériel est inadéquate et que la qualité grammaticale et orthographique de la langue qui y est utilisée est nettement déficiente, voire même inacceptable.

2) Aux yeux de la Commission le ratio enseignant-élèves en vigueur dans ces établissements est trop élevé et la stabilité du personnel enseignant trop aléatoire pour permettre de contrer de façon significative les inconvénients de la méthode de base décrite plus haut, grâce à du dépannage individuel ou à des cours magistraux.

3) Les pratiques administratives de ces établissements, tant à cause des méthodes de recrutement que du non-respect des exigences en matière de préalables, font que s'y inscrivent des élèves qui ont très souvent une préparation inadéquate. Ces élèves sont ainsi presque irrémédiablement conduits à abandonner leur cours, compte tenu des difficultés supplémentaires qu'ils rencontrent à cause de la mauvaise qualité du matériel en usage et de l'insuffisance de l'encadrement.

4) Les résultats parlent d'ailleurs d'eux-mêmes. Selon certaines données qui ne semble pas exagérées à peine 4 à 5p.100 des élèves obtiendraient leur diplôme, alors que dans les écoles privées comparables, où l'on accueille également des adultes, ce taux peut atteindre 80 et même 90p.100.

On pourrait de plus évoquer la perception des élèves eux-mêmes, les réactions du milieu de l'enseignement privé à l'égard de ces établissements, les plaintes qui ont été portées, le non- respect de certaines exigences légales et réglementaires, le désir manifeste de ces établissements de s'en tenir à la limite minimale de ce qui est permis par la loi, le refus de se soumettre aux demandes du Ministère, etc. La Commission préfère s'en tenir aux aspects du bilan qui précède, parce qu'ils sont au coeur de la mission ou de la fonction éducative d'un établissement scolaire, et qu'à eux seuls ils justifient amplement un refus de permis.

Institut Informatique-Bureautique
(Montréal)

Refus

Ce projet d'ouverture est déposé par une corporation dont le propriétaire unique administre également, sous d'autres raisons sociales, des établissements qui, dans les régions de Chicoutimi et de Sherbrooke, dispensent le même enseignement en informatique et en bureautique. L'analyse qui a été faite de l'organisation et du fonctionnement de ces deux autres établissements révèle des lacunes suffisamment sérieuses pour que l'on invite ce propriétaire à s'attaquer d'abord à la consolidation de ces deux établissements avant de songer à l'ouverture d'un troisième.

La Commission ne veut pas s'en tenir uniquement à la description des intentions contenues dans la demande déposée ou aux promesses de correctifs formulées par le propriétaire concernant les deux établissements existants. Elle considère que la situation actuelle de ces deux établissements est sans doute plus révélatrice de ce que serait le fonctionnement du troisième. À cet égard, elle déplore en particulier les faits suivants:

- Les préalables ne sont pas toujours respectés.

- La pratique en ce qui a trait à l'évaluation des apprentissages ne respecte pas la politique d'évaluation que s'est donnée l'établissement.

- La publicité n'est pas conforme, à certains égards, aux exigences des règlements adoptés en vertu de la Loi sur l'enseignement privé.

De plus, la Commission remarque que les politiques de gestion du personnel, et en particulier les conditions de travail des enseignants ne sont pas de nature à attirer et retenir dans l'établissement des enseignants qualifiés, compétents et expérimentés. La situation dans les établissements de Chicoutimi et de Sherbrooke en témoigne largement.

En conséquence, avant de songer à recommander la délivrance d'un nouveau permis, la Commission désire préalablement s'assurer que le directeur-propriétaire peut démontrer de façon satisfaisante qu'il est en mesure de contrôler le fonctionnement de ses deux autres établissements, qu'il y respecte les exigences légales et réglementaires qui les concernent et qu'il y a mis en place une organisation qui garantit une qualité minimale d'enseignement et qui peut répondre adéquatement aux besoins de formation des élèves.

Institut Jean-Guy Leboeuf

Permis	Enseignement collégial professionnel: - Vente de biens immobiliers (art. 44)	échéance: 1990-06-30
Refus	Enseignement collégial professionnel: - Techniques des valeurs mobilières - Gestion d'immeubles	

L'établissement dispense correctement le programme de vente de biens immobiliers depuis un an. En conséquence, le permis actuel peut être renouvelé pour deux ans.

L'établissement demande également l'autorisation de dispenser deux autres programmes:

1) Dans le premier cas, il s'agit d'un programme de techniques des valeurs mobilières. Un programme de cette nature existe bien; il a été conçu par l'Institut canadien des valeurs mobilières, qui a obtenu l'autorisation de le dispenser en vertu de l'article 44 de la Loi sur l'enseignement privé. Cet établissement n'étant pas disposé à céder ses droits sur son programme et l'Institut Jean-Guy Leboeuf n'ayant déposé aucun autre programme avec sa demande, la Commission ne voit pas comment le permis demandé pourrait être accordé.

2) Dans le deuxième cas, il s'agit d'un programme de gestion d'immeubles (programme d'établissement 900.73). En donnant ce programme, l'établissement viserait la formation d'agents d'immeubles et de courtiers d'immeubles. Or, tel n'est pas l'objectif du programme 900.73. De plus, il s'agit d'un programme de 900 heures, ce qui n'a rien de commun avec l'objectif poursuivi pas l'établissement. Il est certain qu'en obtenant l'autorisation de donner ce programme, l'établissement pourrait sélectionner quelques cours qui pourraient satisfaire aux conditions actuelles prévues par la Loi sur le courtage immobilier pour l'obtention d'un permis de courtier. En effet, cette loi prévoit que l'individu doit avoir réussi des cours totalisant 24 crédits (350 heures) en immobilier, en administration ou en comptabilité. Or l'Institut Jean-Guy Leboeuf, par son permis actuel, est déjà autorisé à donner cinq cours répondant à ces exigences, soit un total de 210 heures. On peut facilement imaginer que, pour satisfaire aux exigences les rendant admissibles au permis de courtier, les élèves ne suivraient qu'une partie du programme 900.73, soit environ 150 heures de formation, alors que ce programme en comporte 900. La Commission ne voit donc pas de cohérence entre les objectifs de l'établissement et l'autorisation demandée. Étant donné les objectifs de formation de l'établissement, la Commission ne voit pas comment celui-ci pourrait respecter les exigences de la Loi sur l'enseignement privé, qui oblige un établissement à donner tous les cours du programme officiel autorisé. En conséquence, la Commission recommande que cette demande soit refusée et que l'établissement soit plutôt invité à élaborer un programme d'établissement qui corresponde mieux à ses objectifs et aux véritables besoins en matière de formation qu'il a pu constater.

Institut Teccart

DIP	Enseignement collégial professionnel:		échéance: 1993-06-30
	- Électrotechnique générale	243.55 (CEC)	
	- Technologie de systèmes ordinés	247.01 (DEC)	
	- Systèmes ordinés et automatisés	247.51 (CEC)	
	- Technologie physique	244.01 (DEC)	

Le savoir-faire de l'établissement est bien établi et la réputation enviable dont il jouit en témoigne avec éloquence. Il n'y a donc rien qui s'oppose au renouvellement des autorisations déjà détenues depuis quelques années.

Quant à la demande d'ouverture d'un nouveau programme (technologie physique) conduisant à un diplôme d'études collégiales, la Commission n'y voit que des avantages. Les élèves pourront ainsi trouver dans l'établissement un meilleur choix de cours. De plus, le fait qu'un établissement dispense trois programmes de DEC dans un même secteur pourrait constituer un atout, au moment où le ministère de l'Enseignement supérieur procèdera à la révision de ces programmes. L'expérience acquise par l'établissement pourrait alors servir à concevoir une structure d'enseignement plus rationnelle pour l'ensemble de ces programmes.

Institut supérieur d'Électronique

Permis	Enseignement collégial professionnel:		échéance: 1990-06-30
	- Microprocesseur	247.31 (AEC)	
	- Micro-ordinateur général	247.50 (CEC)	
	- Systèmes ordinés automatisés	247.51 (CEC)	
	- Robotique	900.03 (AEC)	

La Commission a exprimé par le passé certaines réserves vis-à-vis cet établissement, principalement en ce qui concernait son fonctionnement administratif.

Elle constate avec satisfaction que, depuis un an, la situation s'est très nettement améliorée et que l'établissement s'est conformé aux conditions qui lui ont été posées, lors du dernier renouvellement de son permis. Les statistiques fournies par l'établissement concernant le pourcentage d'élèves qui obtiennent un diplôme sont particulièrement impressionnantes.

Il y aurait sans doute lieu de s'assurer que l'établissement veille à se doter d'une politique d'évaluation des apprentissages satisfaisante qui soit susceptible d'être approuvée par la Commission de l'évaluation du Conseil des collèges.

Petit Séminaire Saint-Georges de Beauce

DIP — Enseignement collégial professionnel:
- Techniques d'éducation en services de garde 322.53 (CEC)

échéance: 1990-06-30

Sans pour l'instant entériner nécessairement la position antérieure de la Commission consultative en ce qui a trait à la politique générale adoptée par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science le 16 avril 1987 concernant l'octroi de subventions pour des programmes d'enseignement conduisant à des certificats d'études collégiales (CEC) et à des attestations d'études collégiales (AEC), la Commission croit qu'il y a lieu ici de faire exception à cette politique générale. En effet, la mise sur pied de cet enseignement au Petit Séminaire Saint-Georges de Beauce pourrait permettre à cet établissement de développer son service d'éducation des adultes et de répondre ainsi à un besoin constaté dans le milieu. De plus, même si le Séminaire ne dispense pas le DEC correspondant, le programme qu'il souhaite dispenser présente des similitudes avec au moins un autre programme de DEC déjà dispensé par l'établissement. Enfin, l'effectif visé étant plutôt restreint, l'implantation de ce programme au Séminaire ne devrait avoir aucun impact significatif sur les autres établissements de la région.

Quant à la demande de l'établissement pour obtenir une DIP l'autorisant à dispenser une AEC en techniques d'éducation en services de garde, la Commission ne juge pas opportun d'y répondre favorablement. Il n'y a pas à ses yeux de motifs suffisants pour faire exception ici à la politique adoptée par le ministre le 16 avril 1987. La population scolaire visée étant assez restreinte, la mise en place des deux programmes ne présenterait aucun avantage ni pour l'établissement, ni pour les élèves.

ENSEIGNEMENT DE CULTURE PERSONNELLE

Académie de coiffure Laval enr.

Permis — Culture personnelle en formation d'appoint:
- coiffure:
  - .le jour: 790 heures
  - .le soir: 740 heures

échéance: 1989-06-30

Cet établissement détient depuis 1970-1971 un permis d'enseignement professionnel. Cette année, il demande un permis de culture personnelle en formation d'appoint, comme toutes les autres écoles de coiffure et pour les mêmes motifs.

La Commission considère que cette demande est légitime dans les circonstances. Cependant, l'analyse faite par la DGEP révèle quelques faiblesses,

principalement en ce qui concerne l'organisation pédagogique et la qualité des ressources matérielles. En conséquence, la Commission recommande:

1) qu'un permis soit accordé pour 1988-1989;

2) que les faiblesses constatées soient signalées à l'établissement;

3) qu'on procède à une nouvelle analyse de la situation en 1988-1989.

Par ailleurs, cet établissement devrait être avisé qu'il ne pourra obtenir de permis pour le bâtiment sis au 3585, du Souvenir qu'à la condition de fournir les certificats d'hygiène et de sécurité requis. De plus, il devrait être sensibilisé aux nouvelles obligations légales qui lui incombent, puisque certains aspects de son fonctionnement seront maintenant régis par la Loi sur la protection du consommateur.

Académie des arts cosmétiques Milo inc.

Permis — Culture personnelle en formation d'appoint: échéance: 1990-06-30
- Vente de produits cosmétiques et représentation (160 heures)
- Maquillage artistique (160 heures)

La Commission considère qu'un tel établissement peut être utile et répondre à certains besoins en matière de formation. Les emplois auxquels la formation prépare et la clientèle auquel l'établissement entend s'adresser peuvent justifier ce type de formation "sur mesure". Le projet semble avoir été sérieusement préparé. La cohérence du dossier ainsi que l'expérience professionnelle du principal responsable permettent de croire que l'établissement sera en mesure d'atteindre les objectifs poursuivis.

Il y a peut être lieu, dès le départ, de sensibiliser la corporation propriétaire de l'établissement à la nécessité de distinguer ses activités de formation de celles qui sont liées à la promotion ou à la distribution de produits. Le fonctionnement de l'établissement à cet égard pourrait être évalué lors du renouvellement du permis.

Académie des arts esthétiques CMD inc.

Permis — Culture personnelle en formation d'appoint: échéance: 1989-06-30
- Soins esthétiques du visage (960 heures de cours et 75 heures de stage);
- Maquillage cinématographique et effets spéciaux (620 heures de cours et 100 heures de stage);
- Effets spéciaux (prothèses) (30 heures).

Ce n'est pas sans hésitation que la Commission recommande ici qu'un permis soit accordé à un établissement où trop de contradictions subsistent encore entre les faits constatés à l'école et ce qu'on annonce ou ce qu'on prétend y faire, et où l'organisation pédagogique n'offre peut-être pas toutes les garanties grâce auxquels on pourrait avoir la conviction que la qualité de l'enseignement est pris en compte par delà toute autre préoccupation de nature commerciale.

La compétence des responsables de l'établissement et celle des professeurs, la consistance des programmes, les nouvelles ressources dont s'est doté l'établissement nous portent toutefois à recommander que soit accordé un permis en formation d'appoint. L'établissement détient d'ailleurs déjà un premier permis de culture personnelle, accordé en mars 1987. La Commission assortit cependant sa recommandation d'un certain nombre de conditions:

- Ce permis ne devrait être délivré:

  1) que lorsque la DGEP aura jugé le formulaire de contrat conforme aux exigences de la Loi sur l'enseignement privé et de ses règlements;

  2) que lorsque la DGEP aura approuvé la publicité de l'établissement.

- L'établissement devrait également être avisé des exigences supplémentaires suivantes:

  1) L'attestation délivrée par M. Christian Chauveau devra tout au moins préciser que le cours a été suivi à l'Académie des arts esthétiques CND inc., afin d'éviter tout malentendu quant à la reconnaissance de cette attestation par le ministère de l'Éducation.

  2) L'établissement devra se conformer à toutes les exigences de la Loi sur l'enseignement privé et de ses règlements et s'abstenir en particulier de tout enseignement non autorisé par son permis.

  3) S'il est exact que la formation en esthétique vise à préparer à l'usage exclusif d'une ligne de produits, cela devra se refléter clairement dans toute l'image de l'établissement, aussi bien dans sa raison sociale que dans sa publicité et ses attestations d'études.

La façon dont l'établissement se conformera à ces exigences devrait faire l'objet d'un examen attentif lors du renouvellement du permis, afin que la Commission puisse alors en tenir compte dans l'expression de son avis.

Centre Canadien d'enseignement esthétique enr.

Permis	Culture personnelle en formation d'appoint: - Soins esthétiques et maquillage (1ère partie par correspondance: 3 mois) (2ième partie en établissement: 750 heures)	Échéance: 1991-06-30

Détenteur depuis 1971 d'un permis d'enseignement professionnel en soins esthétiques, l'établissement demande cette année un permis de culture personnelle en formation d'appoint, parce qu'il ne peut, compte tenu qu'il accueille des adultes, ni hausser son programme à 1350 heures ni se soumettre aux seuils d'accueil prévus par la réforme de l'enseignement professionnel.

La Commission considère cette demande légitime dans les circonstances et elle n'hésite pas à recommander qu'un permis de trois ans lui soit accordé, compte tenu que l'établissement a su dispenser jusqu'ici une formation de qualité répondant aux besoins du milieu. Elle souhaiterait par ailleurs que la DGEP veille à s'assurer de la concordance entre le nombre maximum d'élèves qui se trouvent en même temps dans l'établissement et la limite fixée par le permis d'occupation délivré par la Ville de Montréal.

Centre de formation professionnelle pour l'industrie du taxi du Québec inc.

Permis	Culture personnelle en formation d'appoint: - Industrie du taxi (615 heures)	échéance: 1990-06-30

Le type de programme élaboré par cet établissement ainsi que la clientèle visée correspondent bien à la description de cette nouvelle filière de la formation d'appoint. La compétence et l'expérience des responsables du projet, la qualité du programme et de l'organisation pédagogique prévue permettent de croire que l'établissement sera en mesure de combler de façon adéquate les besoins qu'il a constatés. La Commission est cependant loin d'être convaincue que l'établissement recevra autant d'élèves qu'il l'espère puisque deux écoles de la région de Montréal devront se partager la même clientèle. L'établissement sera fort probablement amené, par conséquent, à modifier son organisation et à réajuster son budget pour tenir compte de son effectif. Il est donc possible que, dans les faits, l'organisation pédagogique et le fonctionnement de l'école diffèrent quelque peu des intentions manifestées par les responsables.

Centre de soudure et de formation technique de l'Estrie inc.

Permis — Culture personnelle en formation d'appoint: — échéance: 1990-06-30

- Soudure haute pression:
  - .arc (255 heures)
  - .arc recyclage (165 heures)
  - .TIG (160 heures)
  - .MIG (75 heures)
  - .gaz (45 heures)

Le type de programme prévu par cet établissement ainsi que la clientèle visée correspondent bien à la description de cette nouvelle filière de la formation d'appoint.

Grâce à la longue expérience de son directeur, grâce également à la structure légère de l'organisation pédagogique prévue, l'établissement devrait être en mesure de répondre adéquatement aux besoins perçus. Les succès déjà obtenus jusqu'ici ainsi que les appuis recueillis dans le milieu confirment l'utilité du projet.

Collège Isabella 1987 inc.

Refus

Cet établissement n'a pas eu jusqu'ici une transparence, une fiabilité et une crédibilité qui justifient la délivrance d'un permis par lequel le ministère de l'Éducation lui conférerait une certaine forme de crédibilité ou de reconnaissance. Cette réserve et cette prudence s'imposent d'autant plus, de la part du Ministère, que dans l'exercice du métier auquel cette formation prépare, certaines pratiques peuvent comporter des risques pour l'intégrité physique des personnes auprès desquelles les élèves seraient appelées à travailler.

La Commission appuie principalement son jugement et sa recommandation sur les observations suivantes:

- Il y a contradiction à peu près constante entre la situation réelle observée par les représentants de la DGEP et la demande de l'établissement ou les intentions annoncées, principalement en ce qui a trait aux cours prévus, à leur contenu et à leur durée.

- L'établissement dispense de l'enseignement alors qu'il ne détient pas de permis. Son attestation d'études porte un numéro de permis qui n'est plus valide.

- La publicité ne respecte pas toutes les exigences des règlements adoptés en vertu de la Loi sur l'enseignement privé.

- Les représentants de la DGEP ont pu constater que l'établissement faisait

un usage abusif d'un ancien permis. Cette fausse représentation est de nature à tromper la clientèle et à l'induire en erreur.

- Selon les témoignages des représentants de la DGEP, le responsable de l'établissement aurait admis que la nature et le contenu de la demande avaient été influencés par le désir d'obtenir un permis rapidement plus que par le souci de présenter une description claire et juste de l'organisation prévue.

Plusieurs de ces faits manifestent un non-respect de la loi, non seulement passif mais même actif. Rien n'indique donc, bien au contraire, que l'établissement, s'il détenait un permis, en ferait un usage conciliable avec l'intention du Ministère, lorsqu'il accorde une telle autorisation. En conséquence, la Commission considère comme impératif que, par delà toute autre considération, le Ministère assume ici pleinement la responsabilité qui lui incombe de protéger les élèves et le public en général, en évitant de servir de caution à un établissement qui n'offre pas de garanties suffisantes de son sérieux. De plus, la Commission souhaite vivement qu'advenant qu'il refuse d'accorder un permis, le Ministère prenne les mesures qui s'imposent pour s'assurer que l'établissement ne continue pas de fonctionner impunément dans l'illégalité.

École de coiffure appliquée de Montréal enr.

Permis	Culture personnelle en formation d'appoint: - coiffure 30.121 (800 heures)	échéance: 1989-06-30

L'établissement a obtenu un premier permis de culture personnelle en formation d'appoint en novembre 1987. Le programme dispensé s'apparente à l'ancien programme officiel destiné aux jeunes.

L'analyse faite cette année par la DGEP révèle quelques faiblesses, notamment en ce qui a trait au matériel pédagogique, aux instruments d'évaluation et à l'expérience du personnel dans le domaine de l'enseignement .

En conséquence, la Commission recommande:

1) qu'un permis soit accordé pour 1988-1989;

2) que les faiblesses constatées soient signalées à l'établissement;

3) qu'on procède à une nouvelle analyse de la situation en 1988-1989.

Par ailleurs, l'établissement devrait être sensibilisé aux nouvelles obligations légales qui lui incombent, puisque certains aspects de son fonctionnement seront maintenant régis par la Loi sur la protection du consommateur.

École de coiffure de New-York Ltée

Permis	Culture personnelle en formation d'appoint: - coiffure unifiée: .le jour: 900 heures .le soir: 600 heures	échéance: 1989-06-30

Cet établissement détient depuis 1970-1971 un permis d'enseignement professionnel. Cette année, il demande un permis de culture personnelle en formation d'appoint, comme toutes les autres écoles de coiffure et pour les mêmes motifs.

La Commission considère que cette demande est légitime dans les circonstances. Cependant, l'analyse faite par la DGEP révèle quelques faiblesses importantes, notamment dans l'organisation de l'enseignement théorique, dans la structure administrative, l'animation et la supervision du personnel. En conséquence, la Commission recommande:

1) qu'un permis soit accordé pour 1988-1989;

2) que les faiblesses constatées soient signalées à l'établissement;

3) qu'on procède à une nouvelle analyse de la situation en 1988-1989.

Par ailleurs, l'établissement devrait être sensibilisé aux nouvelles obligations légales qui lui incombent, puisque certains aspects de son fonctionnement seront maintenant régis par la Loi sur la protection du consommateur.

L'École de coupe internationale
Nicole Bisson inc.

Permis	Culture personnelle en formation d'appoint: - Apprentissage des techniques de base en coiffure (735 heures)	échéance: 1990-06-30

Le projet est cohérent et bien présenté. De plus, les personnes qui sont à l'origine du projet connaissent bien le domaine de la coiffure.

Tout en sachant qu'en culture personnelle il n'existe aucune exigence réglementaire concernant les programmes, la Commission se demande s'il ne serait pas prudent, dans le cas d'un projet d'ouverture, de demander aux requérants d'élaborer des programmes dont la durée serait au moins égale à celle déjà autorisée pour des plans de formation équivalents, à moins qu'un projet particulier ne justifie qu'il en soit autrement.

École de voyage nationale enr.

Permis — Culture personnelle en formation d'appoint:
- Conseiller en voyage

échéance: 1990-06-30

Il existe déjà actuellement au moins deux autres établissements privés qui préparent à l'exercice de ce métier. Ce qui est particulier dans ce projet d'ouverture, c'est qu'il est présenté par le propriétaire d'une petite agence de voyages. Le responsable du projet possède donc une connaissance et une expérience de l'industrie du tourisme dont il pourra faire profiter son établissement.

Par ailleurs, l'effectif prévu étant modeste, les ressources et l'organisation pédagogique prévues le sont aussi. C'est l'expérience des premières années de fonctionnement qui permettra d'évaluer la viabilité de l'établissement et la qualité de l'enseignement qui y est dispensé.

On peut s'étonner que la durée prévue du programme soit beaucoup plus courte que dans le cas des deux établissements qui existent déjà. Il faut savoir par ailleurs que plusieurs personnes sont embauchées par les agences de voyages sans avoir fait d'études dans le domaine. Dans un tel contexte, une formation, même réduite, peut éventuellement constituer un atout pour ceux et celles qui songent à se diriger vers ce secteur d'activité. La complexité croissante de ce métier devrait avoir un impact de plus en plus grand sur la compétence et la qualification professionnelles qui seront exigées comme critères d'engagement dans cette industrie.

École des mécaniciens de machines fixes

Permis — Culture personnelle en formation d'appoint:
- Machines fixes, 4e classe
- Machines fixes, 3e classe
- Machines fixes, 2e classe
- Machines fixes, 1ère classe
- Réfrigération, classe "B"
- Réfrigération, classe "A"

échéance: 1990-06-30

Le type de programme prévu par l'établissement ainsi que la clientèle visée correspondent aux intentions qu'avait la Direction générale de l'enseignement privé en ouvrant cette nouvelle filière.

La Commission considère qu'un tel établissement peut être utile et répondre à certains besoins. La longue expérience professionnelle du responsable du projet constitue un atout de nature à permettre la réalisation des objectifs poursuivis.

La Commission considère toutefois que les programmes d'enseignement prévus, principalement en raison de leur durée et de leur mode d'organisation, ne peuvent répondre à tous les types de besoins qui existent dans ce domaine en

matière de formation. Les programmes prévus devraient s'adresser exclusivement à des mécaniciens possédant une expérience minimale dans ce secteur d'activité. Afin que la publicité de l'établissement soit explicite à cet égard, il serait souhaitable que la Direction générale de l'enseignement privé s'assure que le contenu des messages renseigne convenablement les candidats sur les particularités de l'enseignement dispensé.

École internationale d'esthétique Nelly O'Hana

Permis	Culture personnelle en formation d'appoint: - Esthétique et maquillage (902 heures dont 70 heures de stage);	échéance: 1989-06-30
Refus	Culture personnelle en formation d'appoint: - Électrolyse	

Malgré certaines hésitations inspirées par les comportements antérieurs des responsables de l'établissement, la Commission considère qu'un certain nombre de facteurs militent en faveur de la délivrance d'un permis d'enseignement en soins esthétiques. Elle retient principalement à cet égard la compétence et les qualifications de la directrice, les qualifications du principal professeur, la qualité des locaux, certains faits révélant la volonté de se conformer aux exigences du Ministère et l'organisation pédagogique mise sur pied pour assurer un bon suivi pédagogique. Lors du premier renouvellement du permis, la Commission tiendra compte de l'attitude de la direction de l'établissement à l'égard de toutes les exigences légales et réglementaires le concernant ainsi que de la qualité des services offerts par l'établissement et de la transparence de sa gestion.

La culture personnelle en formation d'appoint peut sans doute constituer une solution commode dans certains secteurs de formation, compte tenu des exigences de la réforme de l'enseignement professionnel qui n'est peut-être pas toujours bien adaptée aux besoins particuliers d'adultes en quête d'une amélioration rapide de leurs possibilités d'emploi. En contrepartie, dans le secteur de l'électrolyse, cette formule présente certains inconvénients majeurs. L'électrolyse n'est pas, effectivement, sans risques pour l'intégrité physique des personnes auprès desquelles les élèves sont appelées à travailler après leur formation. En conséquence, la Commission considère que, dans ce secteur, par souci de la santé publique, le ministère de l'Éducation ne devrait délivrer que des permis d'enseignement professionnel, et ce, aux seuls établissements qui rempliraient les conditions requises par la loi et les règlements, aussi bien en ce qui concerne le respect du programme officiel qu'en ce qui concerne les seuils d'accueil ou la qualification des professeurs.

École Internationale de Coiffure enr.

Permis	Culture personnelle en formation d'appoint: - Coiffure: . le jour: 1 000 heures . le soir: 600 heures	échéance: 1989-06-30

En 1987, cet établissement a obtenu un premier permis de culture personnelle en formation d'appoint. Compte tenu qu'il n'a pu être visité au cours de l'année par un représentant de la DGEP, que cette première année de fonctionnement a été marquée par des changements importants dans son organisation et dans son personnel et enfin, que l'établissement ne semble pas avoir satisfait à un certain nombre d'exigences légales et réglementaires, la Commission juge préférable de recommander le renouvellement du permis pour une seule année, afin de permettre une réévaluation complète du dossier en 1988-1989. Il serait même souhaitable que l'établissement soit tenu de déposer certains documents ou de satisfaire à certaines exigences légales, préablement à la délivrance du permis.

École internationale de haute esthétique
Édith Serei inc. (Montréal)

Permis	Culture personnelle en formation d'appoint: - Soins esthétiques (1ère partie par correspondance: 3 mois) (2ième partie en établissement: 400 heures) - Soins du corps (200 heures)	échéance: 1991-06-30
Refus	Culture personnelle en formation d'appoint: - Épilation par électrolyse	

L'établissement possède une assez longue expérience dans l'enseignement de l'esthétique et jouit d'une bonne réputation.

Afin de s'adapter aux besoins des adultes qu'il accueille, l'établissement n'entend, pour l'instant, ni se conformer aux exigences et contenus des nouveaux programmes officiels ni se soumettre aux seuils d'accueil prévus par la réforme de l'enseignement professionnel. Cette attitude paraît légitime dans les circonstances. Cependant, le nouveau permis de l'établissement devra être libellé en conséquence.

En ce qui concerne le programme de soins du corps, la Commission recommande que l'autorisation soit accordée à l'établissement à la condition qu'il cesse toute allusion à quelque forme que ce soit de thérapie, en particulier dans sa publicité.

L'établissement devrait de plus être incité, d'une part, à corriger sa publicité afin de la rendre conforme aux exigences de la Loi sur l'ensei-

gnement privé et, d'autre part, à concevoir un nouveau formulaire de contrat qui satisfasse aux exigences de la Loi sur la protection du consommateur.

La Commission a déjà eu l'occasion, lors de l'étude d'un autre dossier, de formuler un avis général concernant l'enseignement de l'électrolyse. Elle a alors recommandé que dans ce secteur, par souci de la santé publique, le ministère de l'Éducation n'accorde que des permis d'enseignement professionnel et ce, aux seuls établissements qui rempliraient les conditions requises par la loi et les règlements, aussi bien en ce qui concerne le respect du programme officiel qu'en ce qui concerne les seuils d'accueil ou la qualification des professeurs. En conséquence, la Commission ne considère pas, pour l'instant, qu'il serait opportun d'accorder un tel permis à cet établissement, puisque son organisation ne répond pas à toutes ces exigences, principalement quant aux conditions d'admission, à la durée et au contenu du programme dispensé.

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE LA COIFFURE

Les établissements d'enseignement de la coiffure détiennent présentement des permis d'enseignement professionnel. Cette année, tous ces établissements demandent un permis de culture personnelle en formation d'appoint, parce qu'ils ne peuvent ou ne veulent, compte tenu qu'ils accueillent des adultes, ni hausser leur programme à 1800 heures ni se soumettre aux seuils d'accueil prévus par la réforme de l'enseignement professionnel.

La Commission considère que cette demande est légitime dans les circonstances. Elle n'hésite pas à recommander que soit accordée l'autorisation demandée et que cette autorisation soit valide pour les trois prochaines années. Elle formule par ailleurs le souhait qu'afin de tenir compte des besoins particuliers des adultes en matière de formation et de leur bagage scolaire, certains adoucissements puissent être apportés aux politiques actuelles concernant l'enseignement professionnel. Ces établissements pourraient, dès lors, retrouver une autorisation qui permettrait à leurs élèves de voir leurs études reconnues par le ministère de l'Éducation.

Ces établissements devraient être sensibilisés aux nouvelles obligations légales qui leur incombent, puisque certains aspects de leur fonctionnement seront maintenant régis par la Loi sur la protection du consommateur.

Cet avis s'applique aux dix établissements suivants:

Académie de coiffure de l'Outaouais inc.

Académie Rollande Saint-Germain inc.

École Armand le Coiffeur inc.

École de coiffure Lemieux inc.

École de coiffure Unisexe enr.

Institut de l'Art de la coiffure inc. (pav. Laval)

Institut de l'Art de la coiffure inc. (pav. Mont-Royal)

Paul de Rycke inc. (Québec)

Paul de Rycke inc. (Hull)

Paul de Rycke inc. (Sherbrooke)

Institut Kaléidos enr.

Permis	Culture personnelle en formation d'appoint: - Soins esthétiques (1ère partie par correspondance: 15 semaines) (2ième partie en établissement: 450 heures) - Hôtesse et mannequin (36 heures)	échéance: 1991-06-30
Permis	Culture personnelle: - Épanouissement personnel	échéance: 1991-06-30

Détenteur depuis 1986-1987 d'un permis d'enseignement professionnel en soins esthétiques, l'établissement demande cette année un permis de culture personnelle en formation d'appoint, parce qu'il ne peut, compte tenu qu'il accueille des adultes, ni hausser son programme à 1350 heures ni se soumettre aux seuils d'accueil prévus par la réforme de l'enseignement professionnel.

La Commission considère cette attitude légitime dans les circonstances et elle recommande que le permis demandé soit accordé. Rien ne s'oppose par ailleurs à ce que soient ajoutées au permis les autorisations demandées pour dispenser un programme de formation d'hôtesses et mannequins et un cours d'épanouissement personnel.

Cet établissement devrait être sensibilisé aux nouvelles obligations légales qui lui incombent, puisque certains aspects de son fonctionnement seront maintenant régis par la Loi sur la protection du consommateur.

Institut d'horlogorie du Canada Ltée

Permis	Culture personnelle en formation d'appoint (cours par correspondance): - Horlogerie (46 leçons) - Bijouterie (20 leçons)	échéance: 1991-06-30
Refus	Culture personnelle en formation d'appoint: - cire perdue - quartz accutron	

Fondé en 1953, l'établissement détient un permis d'enseignement professionnel depuis 1971. La nouvelle filière de la culture personnelle en formation d'appoint peut ici constituer une solution opportune, puisque l'organisation et les programmes de l'établissement ne correspondent pas aux exigences des nouveaux programmes officiels conduisant au diplôme d'enseignement professionnel. La Commission juge cependant qu'il serait prématuré que l'établissement soit autorisé à dispenser des programmes de cire perdue et de quartz accutron. Elle considère que l'établissement devrait préalablement déposer tous les fascicules qui constituent cet enseignement par correspondance. Ces fascicules devraient faire l'objet d'un examen qui permettra de porter un certain jugement quant sur leur qualité et la valeur de leur contenu.

ANNEXE 2

LISTE DES DEMANDES

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Académie Hébraïque Inc. 8205, rue Mackle Côte-Saint-Luc (Québec) H4W 1B1	DIP ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans - 1ère à 6e année du primaire	Recommandation favorable
Académie Kells 395, avenue Elm Westmount (Québec) H3Z 1Z4	Permis ens. à l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage: - 1ère à 6e année du primaire - 1ère à 5e du secondaire	Recommandation favorable
Académie Laurentienne (1986) Inc. 100-b, boul. des Prairies Bureau 102 Laval (Québec) H7N 2T5	DIP ens. général: - 1ère à 6e du primaire - 1ère à 5e du secondaire	RFS ens. général - 1ère à 6e du primaire - 1ère à 5e du secondaire
Académie québécoise des pompiers Inc. C.P. 99 Sainte-Scholastique Mirabel (Québec) J0N 1S0	Permis ens. prof. sec. aux adultes: - Sécurité-incendie (135 h)	Recommandation favorable
Académie Saint-Louis de France 4430, Bélanger est Montréal (Québec) H1T 1B3	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans - 1ère à 6e du primaire	Recommandation favorable
Académie Séfharade de Montréal 2915, rue Marcel Saint-Laurent (Québec) H4R 1B2	DIP ens. général: - 1ère à 5e du secondaire	RFS ens. général: - 1ère à 5e du secondaire
Adventist School of Montréal (West) 2228, rue Walkely Montréal (Québec)	Permis ens. général: - 1ère à 6e du primaire - 1ère à 3e du secondaire	Recommandation favorable
Les Apprend-tout 724, rue Sainte-Julie Trois-Rivières (Québec) G9A 1X8	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Atelier les Petits Lutins 270, rue Papineau Repentigny (Québec) J6A 7K2	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
Les Ateliers Picots inc. 101, boul. Industriel Repentigny (Québec) J6A 4X5	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
Aviron Québec inc. 270 boul. Charest est Québec G1K 3H1	Permis ens. prof. sec. aux adultes: - Mécanique d'automobile - Réparation de récepteur audio-vidéo - Mécanique de réfrigération - Dessinateur général - Dessin mécanique	Recommandation favorable
	Permis ens. prof. sec. aux adultes (art. 44): - Réparation d'appareils à micro-processeurs	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Soudage et montage (900 h)	Recommandation favorable
Aviron Ltée (Institut technique) 3035, Saint-Antoine Montréal (Québec) H3Z 1W8	Permis ens. prof. sec. aux adultes: - Mécanique d'automobile - Débosselage et peinture automobile - Réparation de récepteur audio-vidéo - Mécanique de réfrigération - Fabrication mécanique (technique d'usinage) - Dessinateur général - Dessin mécanique - Ébénisterie de fabrication - Électricité de construction - Électricité d'entretien	Recommandation favorable
	Permis ens. prof. sec. aux adultes (art. 44): - Ébénisterie - Réparation d'appareils à micro-processeurs	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Agent professionnel de sécurité (140 h) - Soudage et montage (900 h)	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Aviron Ltée (Institut technique) 3035, Saint-Antoine Montréal (Québec) H3Z 1W8	Permis de culture personnelle: - Tactique de survie I - Tactique de survie II - Introduction aux armes à feu - Entraînement avancé aux armes à feu	Recommandation favorable
(suite)	Permis de culture personnelle par correspondance: - Carosserie - Dessin technique - Électricité - Mécanique automobile - Mécanique diesel - Soudure - Électronique - Réfrigération/air climatisé - Machiniste - Photographie - Rembourreur - Lecture de plans	Recommandation favorable
Centre de Céramique Poterie Bonsecours Inc. 444, rue Saint-Gabriel Montréal (Québec) H2Y 2Z9	Permis ens. prof. sec. aux adultes: - Céramiste industriel et professionnel	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle: - Initiation tournage et façonnage - Tournage - Technologie - Moulage	Recommandation favorable
Centre Éducatif La Ribambelle 435, boul. Valcartier C.P. 340 Lorettevillle (Québec) G2B 3W8	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle: - Initiation aux moyens d'expression	Recommandation favorable
Centre éducatif La Turlute 8380, boul. de l'Ormière Neufchâtel (Québec) G2C 1C3	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle: - Initiation aux moyens d'expression	Recommandation favorable
Centre éducatif Les Moissons 740, Montpellier, app. 402 Ville Saint-Laurent (Québec) H4L 5B1	DIP ens. à l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage: - 1ère à 6e du primaire - 1ère à 5e du secondaire	Recommandation défavorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Centre éducatif Victor-Langevin inc. 100, boulevard Auger ouest Alma (Québec) G8B 2A7	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans - 1ère à 6e du primaire	Recommandation favorable
Centre pédagogique Nicolas & Stéphanie inc. 92, rue Notre-Dame Repentigny (Québec) J6A 2P3	DIP ens. à l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage: - Éducation préscolaire 4 ans - Éducation préscolaire 5 ans - 1ère à 6e du primaire	Recommandation favorable
Chant-Ô-Parc Ltée 8, avenue du Parc Hull (Québec) J8Y 1G6	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
Collège canadien de gouvernantes (C.C.N.) 186, Sutton place Beaconsfield (Québec) H9W 5S3	Permis ens. prof. sec. aux adultes (art. 44): - Formation de gouvernantes	Recommandation favorable
Collège de secrétariat moderne (1980) inc. 1800, boul. René-Lévesque ouest Montréal (Québec) H3H 2H2	RFS ens. prof. sec.: - Travail de bureau (DEP)	Recommandation favorable
Collège Français (1965) inc. (Longueuil) 1340, boul. Nobert Longueuil (Québec)	DIP ens. général: - 1ère à 5e du secondaire	Recommandation favorable
Collège Héritage de Châteauguay 270, boul. Youville Châteauguay (Québec) J6J 4R6	DIP ens. général: - 1ère à 5e du secondaire	RFS ens. général: - 1ère à 5e du secondaire
Collège Mont Notre-Dame de Sherbrooke inc. 114, rue de la Cathédrale Sherbrooke (Québec) J1H 4M1	DIP ens. général (sans échéance): - 1ère à 5e du secondaire	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Collège Sacré-Coeur de Montmagny Inc. Monastère de Montmagny Montmagny (Québec) G5V 3R8	DIP ens. général: - 1ère à 5e du secondaire	RFS ens. général: - 1ère à 5e du secondaire
Couvent de Saint-Michel 1, rue Saint-Georges C.P. 98 Saint-Michel, Cté Bellechasse (Québec) G0R 3S0	DIP ens. général: - 1ère à 3e du secondaire	Recommandation favorable
Couvent Jésus-Marie de Saint-Gervais 189, Principale Saint-Gervais, Cté Bellechasse (Québec) G0R 3C0	DIP ens. général: - 1ère à 3e du secondaire	Recommandation favorable
École Akiva 450, rue Kensington Westmount (Québec) H3Y 3A2	DIP ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans - 1ère à 6e du primaire	Recommandation favorable
École Allemande Allexander Von Humboldt inc. 216, Victoria Drive Baie d'Urfé (Québec) H9X 2H9	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans - 1ère à 6e du primaire - 1ère à 5e du secondaire	Recommandation favorable
École Augustin Roscelli inc. 11 960, boul. de l'Acadie Montréal (Québec) H3M 2T7	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans - 1ère à 6e du primaire	Recommandation favorable
École au Jardin Bleu inc. 1690, rue Sauvé est Montréal (Québec) H3L 3N8	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans - 1ère à 6e du primaire	Recommandation favorable
École Beth Israel-Ganeynou 5460, rue Connaught Montréal (Québec) H4V 1X7	DIP ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans - 1ère à 4e du primaire - 1ère à 5e du secondaire	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École bilingue Notre-Dame de Sion 1775, boul. Décarie Ville Saint-Laurent (Québec) H4L 3N5	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans - 1ère à 6e du primaire	Recommandation favorable
École Buissonnière, Centre de Formation artistique 215, avenue de l'Épée Outremont (Québec) H2V 3T3	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans Permis de culture personnelle: - Arts plastiques - Art dramatique - Danse - Musique	Recommandation favorable Recommandation favorable
École Chrétienne de l'Alliance 34, boulevard Bouthillier Rosemère (Québec) J7A 3V1	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans - 1ère à 6e du primaire	Recommandation favorable
École Communautaire Hassidique ampus I 1495, ave. Ducharme Outremont (Québec) H2V 1G1	DIP ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans - 1ère à 6e du primaire RFS ens. général: - 1ère à 5e du secondaire	Recommandation favorable Recommandation favorable
École Communautaire Hassidique Campus II 1235 ave. Ducharme Outremont (Québec) H2V 1E2	DIP ens. général: - 1ère à 6e du primaire	Recommandation favorable
École Communautaire Hassidique Campus III 5565, rue Jeanne Mance Montréal (Québec) H2V 4K7	DIP ens. général: - 1ère à 6e du primaire	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École Cotnoir-Capponi enr. 2135, rue Guy Montréal (Québec) H3H 2L9	Permis ens. prof. sec. intensif: - Dessin de patron	Permis ens. prof. sec. intensif (échéance 89-06-30): - Dessin de patron Permis de culture personnelle en formation d'appoint (échéance: 90-06-30): - Dessin de patron .le jour: 918h .le soir: 435h
École Démosthène (Campus I) 115, rue Alexandre Pont-Viau (Québec) H7G 3L3	Permis ens. général: - 3e à 6e du primaire	Recommandation favorable
École Démosthène (Campus II) 145, rue Alexandre Pont-Viau (Québec) H7G 3L3	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans - 1ère et 2e du primaire	Recommandation favorable
École internationale de haute esthétique Édith Sorel inc. 2130 et 2102, de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Z7	Permis ens. prof. sec. aux adultes (art. 44): - Soins esthétiques - Soins du corps	Permis de culture personnelle en formation d'appoint - Soins esthétiques (1ère partie par correspondance: 3 mois; 2ième partie en établissement: 400h) - Soins du corps
	Permis ens. prof. sec. aux adultes: - Épilation par électrolyse	Recommandation défavorable
École internationale de haute esthétique Édith Sorel inc. 839, rue Saint-Joseph est Québec (Québec) G1K 3C8	Permis ens. prof. sec. aux adultes (art. 44): - Soins esthétiques - Soins du corps	Permis de culture personnelle en formation d'appoint - Soins esthétiques (1ère partie par correspondance: 3 mois; 2ième partie en établissement: 400h) - Soins du corps
	Permis ens. prof. sec. aux adultes: - Épilation par électrolyse	Recommandation défavorable
École le Colombier enr. (Campus Bon-Air) 889, rue Bon-Air Sainte-Foy (Québec) G1V 2P6	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École le Colombier enr. (Campus de Sainte-Foy) 2167, chemin Sainte-Foy Sainte-Foy (Québec) G1V 1S3	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
École le Sommet 1750, rue De Guise Ville Saint-Laurent (Québec) H4L 1M7	DIP ens. à l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage: - 1ère à 5e du secondaire	Recommandation favorable
1) L'École Cedarcrest, 1505, avenue Muir Ville Saint-Laurent	DIP ens. à l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage: - Éducation préscolaire 4 et 5 ans - 1ère à 6e du primaire - 1ère à 5e du secondaire	Recommandation favorable
2) La Maison Emmanuel 1561, chemin Beaulne, R.R. 1 Val-Morin	IDEM	
3) L'école Beth Jacob 1750, avenue Glendale	IDEM	
4) L'école Yeshiva Merkaz Torah 6155, Deacon Montréal	IDEM	
École Ménard Inc. 70, rue Élizabeth Sorel (Québec) J3P 4G5	RFS ens. prof. sec.: - Travail de bureau (DEP)	Recommandation favorable
École Micheline Jandke 1310, rue Lloyd-George Verdun (Québec) H4H 2P5	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans - 1ère à 6e du primaire	Recommandation favorable
	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 4 ans	Recommandation défavorable
École Montessori de Québec Inc. 1265, ave Du Buisson Sillery (Québec) G1T 2C4	Permis ens. général: - 1ère à 6e du primaire	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École Montessori Ville-Marie Inc. (Ville Saint-Laurent) 760, rue Saint-Germain Ville Saint-Laurent (Québec) H4L 3R5	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
École Montessori Ville-Marie Inc. (Brossard) 7685, boul. Milan Brossard (Québec) J4Y 2M7	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
École Montessori Ville-Marie Inc. (Duvernay-Laval) 755, Roland Forget Duvernay (Québec) H7E 4C1	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
École Notre-Dame de Fatima 1531, rue Fleury est Montréal (Québec) H2C 1S5	Permis ens. général: - 1ère à 6e du primaire	Recommandation favorable
École Pasteur (1988) de Montréal-Nord 5240, rue Amos Montréal-Nord (Québec) H1G 2X8	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans - 1ère à 6e du primaire	Recommandation favorable
École Pasteur S.S.B.L. 12 350, rue Fréchette Montréal (Québec) H4J 2E1	DIP ens. général: - 1ère à 6e du primaire Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans - 1ère et 2e du secondaire	RFS ens. général - 1ère à 6e du primaire Recommandation favorable
École Peter Hall Campus Saint-Laurent 1) Centre Joie Saint-Pie X 2) Pavillon Sainte-Marie 2) Atelier Peter Hall	DIP ens. à l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage: - Éducation préscolaire 4 et 5 ans - 1ère à 6e du primaire - 1ère à 5e du secondaire	Recommandation favorable
École Peter Hall Campus Lajoie 1) Hôpital Rivière-des-Prairies 2) Centre d'accueil Sénécal (Résidence Notre-Dame-des-Anges)	DIP ens. à l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage: - Éducation préscolaire 4 et 5 ans - 1ère à 6e du primaire - 1ère à 5e du secondaire	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École Peter Hall Campus Saint-Victor 1) Centre d'accueil de Longueuil 2) Centre d'accueil Le Renfort (Saint-Luc) 3) Centre d'accueil Le Renfort (Henryville)	DIP ens. à l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage: - Éducation préscolaire 4 et 5 ans - 1ère à 6e du primaire - 1ère à 5e du secondaire	Recommandation favorable
École Peter Hall Campus Lasalle 1) Centre John Birks (Verdun)	DIP ens. à l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage: - Éducation préscolaire 4 et 5 ans - 1ère à 6e du primaire - 1ère à 5e du secondaire	Recommandation favorable
École pré-maternelle et maternelle Montessori enr. 2624, rue d'Arsonval Sainte-Foy (Québec) G1V 1G8	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
École primaire Socrates (Campus Roxboro) 11, 11e Avenue Roxboro (Québec) H8Y 1K6	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans - 1ère à 6e du primaire	Recommandation favorable
École primaire Socrates (Campus Wilderton) 5757, ave Wilderton Montréal (Québec) H3S 2K8	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans - 1ère à 6e du primaire	Recommandation favorable
École primaire Socrates (Campus Saint-Laurent) 275, rue Houde Ville Saint-Laurent (Québec) H4N 2J3	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans - 1ère à 6e du primaire	Recommandation favorable
École Saint-Joseph (1985) Inc. 4080, rue De Lorimier Montréal (Québec) H2K 3X7	Permis ens. général: - 1ère à 6e du primaire	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École Saint-Joseph 1090, boul. Saint-Cyrille ouest Québec G1S 1V5	Permis ens. général: - 1ère à 6e du primaire	Recommandation favorable
École Sainte-Rita-De-Cascia 5925, boul. Décarie Montréal (Québec)	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans - 1ère à 6e du primaire	Recommandation favorable
École secondaire Letendre inc. 9 615, rue Papineau Montréal (Québec) H2B 1Z6	Permis ens. général: - 1ère à 6e du primaire	Recommandation favorable
École secondaire Mont-Bénilde 1325, avenue des Pensées Sainte-Angèle-de-Laval Bécancour (Québec) G0X 2H0	DIP ens. général: - 1ère à 5e du secondaire	RFS ens. général: - 1ère à 5e du secondaire
École Vanguard Québec Ltée 1) École secondaire Westmount CS des Écoles protestantes du Grand Montréal 6000, ave Fielding Montréal (Québec) H3X 1T4 2) École secondaire Letendre 9615, rue Papineau Montréal (Québec) H2B 1Z6	DIP ens. à l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage: - 1ère à 6e du primaire - 1ère à 5e du secondaire	Recommandation favorable
École Weston inc. 124, rue Ballantyne sud Montréal (Québec) H4X 1B3	Permis ens. général: - 1ère à 6e du primaire	Recommandation favorable
Les Filles de Sainte-Marie de Leuca 125, rue Coulonge Longueuil (Québec) J4G 1H7	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Garderie éducative et maternelle La Pépinière 1960, rue Jollette Longueuil (Québec) J4K 4W9	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
Garderie éducative l'École du Village inc. 2480, avenue Marmier Longueuil (Québec) J4L 2N8	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
Garderie éducative Les Amours de de Marie-Claire inc. 4878, boul. Lalande Pierrefonds (Québec) H8Y 1V7	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
Garderie et maternelle Évangeline 1301, rue Sherbrooke est Montréal (Québec) H2L 1M3	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
Garderie et maternelle populaires Saint-Michel inc. 7950, 2e Avenue Montréal (Québec) H1Z 2S3	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
Garderie l'Éveil des arts inc. 1970, rue Renoir Neufchâtel (Québec) G2A 1V9	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
Garderie Le Château de Rêve inc. 8075, Taschereau Brossard (Québec) J4Y 1A4	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
Garderie Le Jardin de Rêves inc. 1745, boul. Décarie Ville Saint-Laurent (Québec) H4L 3N5	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Garderie, pré-maternelle et maternelle Mlle Fleurs Inc. 4895, Promenade des soeurs Cap-Rouge (Québec) G1Y 2W2	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
L'École des Ursulines de Québec 4, rue du Parloir Québec G1R 4M5	DIP ens. général: - 1ère à 6e du primaire	Recommandation favorable
Groupe pour un apprentissage en milieu innovateur (G.A.M.I.N.) Inc. 153, boul. Laurier Saint-Basile (Québec) J0L 1S0	DIP ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans - 1ère à 6e du primaire	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans - 1ère à 6e du primaire
Institut Canadien pour le développement neuro-intégratif (À pas de géant) 20, Academy Road Westmount (Québec) H3Z 1N5	Permis ens. à l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage: - Éducation préscolaire 4 ans et 5 ans - 1ère à 6e du primaire	Recommandation favorable
Institut d'horlogerie du Canada Ltée 428, Mont-Royal est, bureau 303 Montréal (Québec) H2J 1W1	Permis ens. prof. sec. aux adultes (art. 44) par correspondance: - Horlogerie - Bijouterie	Permis de culture personnelle en formation d'appoint (par correspondance): - Horlogerie (46 leçons) - Bijouterie (20 leçons)
	Permis ens. prof. sec. aux adultes (art. 44): - Cire perdue - Quartz accutron	Recommandation défavorable
Institut de formation autochtone du Québec Inc. 50, boul. Bastien Village Huron (Québec) G0A 4V0	Permis ens. prof. sec. aux adultes (art. 44): - Administration en milieu autochtone - Formation en toxicomanie	Recommandation favorable
Institut des techniques de l'enregistrement Trebas Inc. 1435, Bleury, bureau 301 Montréal (Québec) H3A 2H7	Permis ens. prof. sec. aux adultes (art. 44): - Techniques d'enregistrement	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Institut national des viandes inc. 10216, rue Lajeunesse Montréal (Québec) H3L 2E2	Permis ens. prof. sec. aux adultes: - Boucherie - Boucherie-charcuterie - Boucherie-coupe française	Recommandation favorable
	Permis ens. prof. sec. aux adultes (art. 44): - Boucherie - Charcuterie - Poissonnerie	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle: - Art culinaire - Artisanat	Recommandation favorable
Institut Saint-Joseph inc. 560, chemin Sainte-Foy Québec G1S 2J6	Permis ens. général: - 1ère à 6e du primaire	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale - Chant choral	Recommandation favorable
Le Jardin Rose inc. 3535, boul. Lévesque Saint-Vincent-de-Paul Laval (Québec) H7E 2P7	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans - 1ère et 2ième du primaire	Recommandation favorable
Le Jardin Rose inc. 5, rue Lahaie Pont-Viau Laval (Québec) H7G 3A7	Permis ens. général: - 2e à 6e du primaire	Recommandation favorable
Juvénat Saint-Louis Marie 96, rue Saint-Jean-Baptiste Saint-Guillaume (Québec) J0C 1L0	DIP ens. général: - 3e à 5e de secondaire	DIP ens. général: - 3e du secondaire
Maternelle au Jardin Bleu St-Denis 3899, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2P 2G9	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Maternelle Enfant-des-Neiges 4915, ave Earnscliffe Montréal (Québec) H3X 1Y8	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
Maternelle Les Lurons de Chomedey enr. 3800, boul. Lévesque Laval (Québec) H7V 1E8	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
Maternelle Passe-Plume YMCA enr. YMCA Québec 835, boul. Saint-Cyrille ouest Québec G1S 1T4	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
Pensionnat Mont-Les-Mennais 664, rang Sainte-Philomène Oka (Québec) JON 1E0	DIP ens. général (sans échéance): - 1ère à 5e du secondaire	DIP ens. général (échéance: 1993-06-30): - 1ère à 5e du secondaire
Prep School 4240, rue Girouard Montréal (Québec) H4A 3C9	Permis ens. général: - 1ère à 6e du primaire - 1ère à 5e du secondaire	Recommandation favorable
Sedberg School Association Côte Azelle Montebello (Québec) J0V 1L0	Permis ens. général: - 1ère à 6e du primaire - 1ère à 5e du secondaire	Recommandation favorable
Selwyn House Association (Campus I) 95, chemin Côte Saint-Antoine Westmount (Québec) H3Y 2H8	Permis ens. général: - 1ère à 6e du primaire	Recommandation favorable
Séminaire de Chicoutimi Services Éducatifs 679, rue Chabanel Chicoutimi (Québec) G7H 1Z7	DIP ens. général: - 1ère à 5e du secondaire	Recommandation favorable
Yeshivah Merkaz Torah 6 155, chemin Deacon Montréal (Québec) H3S 2P4	DIP ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans - 1ère à 6e du primaire	Recommandation favorable

ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Académie Centennale (1975) Inc. 3641, avenue Prud'homme Montréal (Québec) H4A 3H6	DIP ens. coll. général: - 200.01 Sciences (DEC) - 300.01 Sciences humaines (DEC) - 500.01 Arts (DEC) - 600.01 Lettres (DEC)	RFS ens. coll. général: - 200.01 Sciences (DEC) - 300.01 Sciences humaines ((DEC) - 500.01 Arts (DEC) - 600.01 Lettres (DEC)
Académie Internationale de la mode et du Design C.P. 55 - Mart D - 36 Dawson Place Bonaventure Montréal (Québec) H5A 1A3	Permis ens. coll. prof.: - 900.67 Techniques d'aménagement d'intérieur (AEC) - 900.71 Mise en marché de la mode (AEC) - 900.72 Dessin de la mode (AEC)	Recommandation favorable
Académie Sainte-Thérèse Inc. 425, Blainville est Sainte-Thérèse (Québec) J7E 1N7	DIP ens. coll. général: - 200.01 Sciences (DEC) - 300.01 Sciences humaines (DEC) - 600.01 Lettres (DEC)	Recommandation défavorable
Association de l'Immeuble du Québec 550, rue Sherbrooke ouest Montréal (Québec) H3A 1B9	Permis ens. coll. prof. (art. 44): - Vente de biens immobiliers	Recommandation favorable
Collège Bart (1975) 751, côte d'Abraham Québec	DIP ens. coll. prof.: - 412.62 Techniques de bureau (CEC)	Recommandation favorable
Collège d'Affaires Ellis Inc. 400, rue Hériot Drummondville (Québec)	DIP ens. coll. prof.: - 412.62 Techniques de bureau (CEC)	Recommandation favorable
Collège d'Économique et d'Administration du Canada B.P. 1145 Pointe-Claire (Québec) H9R 3R5	Permis ens. coll. prof.: - 410.51 Marketing (CEC) - 410.52 Personnel (CEC)	Recommandation défavorable
Collège d'Électronique de Québec 350, boul. Charest est Bureau 100 Québec G1K 3H5	Permis ens. coll. prof.: - 247.31 Microprocesseurs (AEC) - 247.50 Micro-ordinateur général (CEC)	Recommandation favorable
	Permis ens. coll. prof.: - 247.51 Systèmes ordinés automatisés (CEC)	Recommandation défavorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Collège d'informatique du Canada 355, Sainte-Catherine ouest Bureau 400 Montréal (Québec) H3B 1A5	Permis ens. coll. prof.: - 247.31 Microprocesseurs (AEC) - 247.50 Micro-ordinateur général (CEC) - 247.51 Technologie de systèmes (CEC) - 410.53 Gestion financière informatisée (CEC) - 420.31 Technicien en informatique (Programmeur) (AEC) - 420.51 Programmeur-programmeuse analyste (CEC) - 900.62 Bureautique: maîtrise des appareils (AEC) - 900.82 Finance: comptabilité (AEC)	Recommandation favorable
Collège d'informatique Marsan 1600, Berri Bureau 3117 Montréal (Québec) H2L 4E4	Permis ens. coll. prof.: - 420.31 Technicien en informatique (programmeur) (AEC) - 420.51 Programmeur-programmeuse analyste (CEC) - 247.31 Microprocesseurs (AEC) - 900.11 Informatique appliquée à l'administration (AEC) - 900.62 Techniques de bureau: maîtrise des appareils (AEC)	Recommandation favorable
Collège de l'Assomption 270, boul. de l'Ange-Gardien L'Assomption (Québec)	DIP ens. coll. prof.: - 410.51 Marketing (CEC)	Recommandation favorable
Collège informatique appliquée du Saint-Laurent 2, parc Samuel Holland Québec G1S 4S5	Permis ens. coll. prof.: - 420.31 Technicien en informatique (programmeur) (AEC) - 420.51 Programmeur-programmeuse analyste (CEC)	Recommandation défavorable
Collège Inter-Dec 180 et 9, Sainte-Catherine est Montréal (Québec) H2X 1K9	Permis ens. coll. prof.: - 900.03 Techniques en design visuel commercial (AEC)	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Collège Laflèche 1687, boul. du Carmel Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R8	DIP ens. coll. prof.: - 322.03 Techniques d'éducation en services de garde (DEC) - 322.53 Garderies d'enfants (CEC) - 351.03 Techniques d'éducation spécialisée (DEC) - 351.51 Techniques d'éducation spécialisée (CEC) - 413.01 Administration et coopération (DEC)	Recommandation favorable
Collège Lasalle (1976) 2015, rue Drummond Montréal (Québec)	DIP ens. coll. prof.: - 412.62 Techniques de bureau (CEC) - 414.51 Tourisme (CEC)	Recommandation favorable
Collège Marie-Victorin 7000, rue Marie-Victorin Montréal (Québec)	DIP ens. coll. prof.: - 351.51 Techniques d'éducation spécialisée (CEC) - 388.51 Techniques de travail social (CEC)	Recommandation favorable
Collège Moderne de Secrétariat 1581, avenue Royale Trois-Rivières (Québec) G9A 4J9	DIP ens. coll. prof.: - 412.02 Techniques de bureau (DEC) - 412.62 Techniques de bureau (CEC)	Recommandation favorable
Collège O'Sullivan de Montréal inc. 1191, rue de la Montagne Montréal (Québec)	DIP ens. coll. prof.: - 410.51 Marketing (CEC) - 412.62 Techniques de bureau (CEC)	Recommandation favorable
Collège O'Sullivan de Québec inc. 600, rue Saint-Jean Québec	DIP ens. coll. prof.: - 412.62 Techniques de bureau (CEC)	Recommandation favorable
Collège Salette enr. 8883, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2N 1M2	Permis ens. coll. prof.: - 900.49 Techniques en graphisme (maquette et montage) (AEC)	Recommandation favorable
École Commerciale du Cap 155, rue Latreille Cap-de-la-Madeleine (Québec)	DIP ens. coll. prof.: - 412.62 Techniques de bureau (CEC)	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École Nationale de Cirque 4265, avenue Papineau Montréal (Québec) H2H 1T3	DIP ens. coll. prof.: - Arts du cirque (DEC)	Permis ens. coll. prof. - Arts du cirque (DEC)
École Nationale de Théâtre du Canada 5030, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2J 2L8	Permis ens. coll. prof.: - Théâtre	Recommandation favorable
Formatrad inc. 5055, boul. Métropolitain est Bureau 102 Montréal (Québec) H1R 1Z7	Permis ens. coll. prof.: - 243.34 Initiation aux techniques de l'électronique (AEC) - 900.03 Robotique (AEC) - 900.08 Bureautique (AEC)	Recommandation favorable
Formatronique inc. 832, chemin Chambly Longueuil (Québec) J4H 3M1	Permis ens. coll. prof.: - 243.55 Électrotechnique général (CEC) - 243.92 Techniques numériques appliquées aux ordinateurs (AEC)	Recommandation favorable
Informatique MultiHexa inc. 2327, boul. Versant Nord Bureau 220 Sainte-Foy (Québec) G1E 4P4	Permis ens. coll. prof.: - 420.31 Technicien en informatique (programmeur) (AEC) - 420.51 Programmeur-programmeuse analyste (CEC) - 900.62 Bureautique: maîtrise des appareils (AEC)	Recommandation favorable
Institut Control Data 300, Léo Parlseau Montréal (Québec) H3W 2N1	Permis ens. coll. prof.: - 247.31 Microprocesseur (AEC) - 420.31 Technicien en informatique programmeur (AEC) - 900.62 Bureautique: maîtrise des appareils (AEC) - 420.51 Programmeur-programmeuse analyste (CEC)	Recommandation favorable
Institut d'Informatique de Québec inc. 355, chemin Sainte-Foy Québec G1S 2J1	Permis ens. coll. prof.: - 420.31 Technicien en informatique (programmeur) (AEC) - 420.51 Programmeur-programmeuse analyste (CEC) - 900.44 Informatique-actualisation (AEC)	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Institut Frehab Inc. 1430, rue Beaudry Montréal (Québec) H2L 3E5	Permis ens. coll. prof.: - 247.50 Micro-ordinateur général (CEC)	Recommandation défavorable
Institut informatique appliquée du Canada 525, de Castelneau est Montréal (Québec) H2R 1R4	Permis ens. coll. prof.: - 420.31 Technicien en informatique (programmeur) (AEC) - 420.51 Programmeur-programmeuse analyste (CEC)	Recommandation défavorable
Institut informatique appliquée de l'Outaouais 490, boul. Saint-Joseph Hull (Québec) J8Y 3T7	Permis ens. coll. prof.: - 420.31 Technicien en informatique (programmeur) (AEC) - 420.51 Programmeur-programmeuse analyste (CEC)	Recommandation défavorable
Institut informatique-Bureautique 6770, rue Sherbrooke est Montréal (Québec) H1N 1C7	Permis ens. coll. prof.: - 420.51 Programmeur-programmeuse analyste (CEC) - 900.62 Bureautique: maîtrise des appareils (AEC)	Recommandation défavorable
Institut Jean-Guy Leboeuf 5277, du Parc Montréal (Québec) H2V 4G9	Permis ens. coll. prof.: - Vente de biens immobiliers (art. 44)	Recommandation favorable
	Permis ens. coll. prof.: - Techniques des valeurs mobilières (art. 44) - 900.63 Gestion d'immeubles (AEC)	Recommandation défavorable
Institut Teccart 3155, rue Hochelaga Montréal (Québec) H1W 1G4	DIP ens. coll. prof.: - 243.55 Électrotechnique générale (CEC) - 247.01 Technologie de systèmes ordinés (DEC) - 247.51 Systèmes ordinés et automatisés (CEC) - 244.01 Technologie physique (DEC) - 243.53 Électronique (CEC)	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Institut Supérieur d'Électronique 1500, de Maisonneuve est Montréal (Québec) H2L 2B1	Permis ens. coll. prof.: - 247.31 Microprocesseur (AEC) - 247.50 Micro-ordinateur général (CEC) - 247.51 Systèmes ordinés et automatisés (CEC) - 900.03 Robotique (AEC)	Recommandation favorable
Instituts Herzing de Montréal Inc. (Les) 1616, boul. René-Lévesque ouest Montréal (Québec) H3H 1P8	Permis ens. coll. prof.: - 247.50 Micro-ordinateur général - 420.31 Technicien en informatique (programmeur) (AEC) - 420.51 Programmeur-programmeuse analyste (CEC) - 900.62 Bureautique: maîtrise des appareils (AEC)	Recommandation favorable
Petit Séminaire Saint-Georges de Beauce 1055, 116e Rue est Ville Saint-Georges (Québec) G5Y 3G1	DIP ens. coll. prof.: - 322.53 Techniques d'éducation en services de garde (CEC)	Recommandation favorable
	DIP ens. coll. prof.: - 900.94 Techniques d'éducation en services de garde (AEC)	Recommandation défavorable

ENSEIGNEMENT DE CULTURE PERSONNELLE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
L'Aa, Bb, Cc de la couture enr. 10, rue Vallée, app. 7 Saint-David (Québec) G6W 1P5	Permis de culture personnelle: - Coupe et couture	Recommandation favorable
À la portée des sons inc. 175, rue Ringuet Drummondville (Québec) J2C 2P7	Permis de culture personnelle: - Musique	Recommandation favorable
L'Abri du danseur enr. 18, boul. Johnny Parent Lorettville (Québec) G2B 4N7	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Académie Claudette Read 173, Saint-Charles ouest, bur.1 Longueuil (Québec) J4H 2C8	Permis de culture personnelle: - Formation de préposés aux bénéficiaires	Recommandation favorable
Académie d'art de Dessin de mode du Québec inc. 370, rue Jean-Talon est Montréal (Québec) H2R 1T3	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Dessin de mode (675h) - Option illustration de mode (72h)	Recommandation favorable
Académie d'esthétique Yolande Dubois (L') 7515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2R 2N7	Permis de culture personnelle: - Soins de la peau, maquillage, et manucure - Élégance, étiquette et personnalité	Recommandation favorable
Académie de ballet classique de Montréal 4816, Rivard Montréal (Québec) H2J 2N6	Permis de culture personnelle: - Ballet classique	Recommandation favorable
Académie de ballet du Saguenay inc. 582, Jacques-Cartier est Chicoutimi (Québec) G7H 5B7	Permis de culture personnelle: - Ballet classique - Ballet jazz - Danse aérobique	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Académie de bureautique de Laval 153, boul. Laval Sainte-Rose (Québec) H7L 1Z3	Permis de culture personnelle: Cours par correspondance - Bureautique	Recommandation favorable
Académie de coiffure Laval enr. 3852, rue Notre-Dame Laval (Québec) H7V 1R9	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Coiffure (cours de jour: 790h) - Coiffure (cours de soir: 740h)	Recommandation favorable
Académie de coiffure de l'Outaouais inc. 518, boul. Maloney est Gatineau (Québec) J8P 1E7	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Coiffure pour dames (1440h) - Coiffure pour hommes (1440h)	Recommandation favorable
Académie de commerce du Québec enr. 2323 Yonge Street, bur. 204 Toronto Ontario M4P 2L9	Permis de culture personnelle: - Caissier de banque	Recommandation favorable
Académie de coupe et couture de Laval 1104 boul. Lesage Laval (Québec) H7E 2Z2	Permis de culture personnelle: - Coupe et couture	Recommandation favorable
Académie de danse de l'Outaouais inc. 811, boul. Saint-René ouest B.P. 1019 Gatineau (Québec) J8T 4Y6	Permis de culture personnelle: - Ballet classique - Jazz moderne - Danse moderne - Expression dramatique - Mouvement créatif	Recommandation favorable
Académie de danse Gisèle & Laurent inc. 1325, rue Conseil Sherbrooke (Québec) J1G 1N9	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Académie de danse Jean-Claude Lanciault inc. 2937 boul. de la Concorde Duvernay, Laval (Québec) H7E 2B5	Permis de culture personnelle: - Danse sociale - Claquettes - Comédie musicale	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Académie de danse Linda 312, Saint-André Gatineau (Québec) J8P 4E5	Permis de culture personnelle: - Ballet classique - Ballet jazz	Recommandation favorable
Académie de danse Marcel et Claire Lefebvre enr. 311, rue Barthe Sorel (Québec) J3P 7M6	Permis de culture personnelle: - Danse sociale - Ballet jazz	Recommandation favorable
Académie de danse de la Côte-Nord inc. C.P. 21 Baie-Comeau (Québec) G4Z 2G8	Permis de culture personnelle: - Ballet classique - Ballet jazz	Recommandation favorable
Académie des arts esthétiques Mlle inc. 105, rue Saint-Paul ouest Bureau 400 Montréal (Québec) H2Y 1Z5	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Cosméticienne professionnelle, vente et beauté (160h) - maquillage artistique, mode et photo (160h)	Recommandation favorable
Académie des arts esthétiques CMD inc. 1030, Le Cherrier Bureau 405 Montréal (Québec) H2L 1H9	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Soins esthétiques du visage (960h de cours et 75h de stage) - Maquillage cinématographique et effets spéciaux selon la technique de M. Christian Chauveau (620h de cours et 100h de stage) - Effets spéciaux (30h)	Recommandation favorable
Académie Musique plus inc. 1018, rue Duchesneau Sainte-Foy (Québec) G1W 4A9	Permis de culture personnelle: - Musique	Recommandation favorable
Académie des Arts (Montréal) inc. 6010, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2S 2L7	Permis de culture personnelle: - Art publicitaire	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Académie des ballets de Sainte-Foy 3026, rue de Louvigny Sainte-Foy (Québec) G1W 1B1	Permis de culture personnelle: - Ballet classique - Ballet jazz - Danse espagnole	Recommandation favorable
Académie Rollande St-Germain inc. 781, rue Bélanger est Montréal (Québec) H2S 1G7	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Coiffure féminine et masculine (cours de jour: 1400h) - Coiffure féminine et masculine (cours de soir: 600h)	Recommandation favorable
Académie Silvya Araya inc. 1925, boul. Laurier Sillery (Québec) G1S 1M9	Permis de culture personnelle: - Beaux-arts	Recommandation favorable
Académie Waterford inc. (L') 467, de Chambly Chomedey (Québec) H7W 4P9	Permis de culture personnelle: - Rattrapage	Recommandation favorable
Alban et Françoise Joseph enr. 68, place Kennedy Sept-Îles (Québec) G4R 4E9	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Alliance Transcanadienne des Canadiens-Allemands inc. Section-Québec 284, Orchard Rosemère (Québec) J7A 3G8	Permis de culture personnelle: Programme des langues ethniques - Langue et culture allemandes	Recommandation favorable
L'Amicale des Oenophiles 41, 91ème Rue Roxboro (Québec) H8Y 1J3	Permis de culture personnelle: - Connaissance des vins	Recommandation favorable
Les Amis de la musique de Richmond inc. C.P. 1018 1010, Principale nord Richmond (Québec) J0B 2H0	Permis de culture personnelle: - Musique - Chant - Dessin - Peinture - Théâtre - Anglais	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Les Amitiés Bachiques inc. C.P. 334 Succursale Saint-Laurent Saint-Laurent (Québec) H4L 4V6	Permis de culture personnelle: - Connaissance des vins	Recommandation favorable
Anglais pour les enfants 11439, 74e Avenue Edmonton Alberta T6G 0E7	Permis de culture personnelle: - Anglais	Recommandation favorable
Animation & Danse enr. 29, Haslett R.R. 1 Asbestos (Québec) J1T 3M7	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Apparence Design inc. 1204, Fleury est Montréal (Québec) H2C 1R1	Permis de culture personnelle: - Décoration intérieure	Recommandation favorable
Les Artisans du meuble Québécois inc. 88, rue Saint-Paul est Montréal (Québec) H2Y 1G6	Permis de culture personnelle: - Initiation à la décoration intérieure	Recommandation favorable
Association pour le développement socio-culturel de la femme (L'Essor) 6404, 131ème Avenue Rosemont, (Québec) H1X 2Y7	Permis de culture personnelle: - Art culinaire - Art de recevoir - Couture	Recommandation favorable
Associés Léonard et Parisien inc. 1010, Sainte-Catherine ouest Bureau 911 Montréal (Québec) H3B 3R7	Permis de culture personnelle: - Traitement de texte - Chiffrier électronique - Banques de données	Recommandation favorable
Atelier de Céramique Saint-Elme 12, rue Saint-Jules Beauport (Québec) G1E 4W4	Permis de culture personnelle: - Céramique	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
L'Atelier de danse Carole Brouard 320, Gauthier Gatineau (Québec) J8P 5M9	Permis de culture personnelle: - Danse	Recommandation favorable
Atelier de danse Mario Pilon 4216, rue Wellington Verdun (Québec) H4E 1W2	Permis de culture personnelle: - Ballet jazz - Ballet classique - Flamenco - Baladi	Recommandation favorable
Atelier de formation en soins d'assistance à domicile 2750, Chemin Sainte-foy Bureau 255 Sainte-Foy (Québec) G1V 1V6	Permis de culture personnelle: - Soins d'assistance à domicile	Recommandation favorable
L'Atelier de haute couture Jéromien enr. 75, rue Pilon Saint-Jérôme (Québec)	Permis de culture personnelle: - Couture - Dessin de patrons - Croquis de mode	Recommandation favorable
Atelier de l'Île inc. 1289, rue Dufresne, C.P. 343 Val-David (Québec) J0T 2N0	Permis de culture personnelle et de culture personnelle pour étudiants étrangers: - Initiation à l'eau forte - Technique des rouleaux et viscosités - Lithographie - Gravure sur bois - Sérigraphie - Papier matière	Recommandation favorable
Atelier de musique de Jonquière C.P. 1064 Jonquière (Québec) G7S 4K6	Permis de culture personnelle: - Musique - Chant - Chorale	Recommandation favorable
Atelier de musique Roberval inc. C.P. 83 Roberval (Québec) G8H 2N4	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Les Ateliers de conversation anglaise de Québec inc. Place de la Cité 2635, boul. Hochelaga, bur. 206 Sainte-Foy (Québec) G1V 4T3	Permis de culture personnelle: - Anglais	Recommandation favorable
Les Ateliers de danse Chaleur enr. C.P. 935 Carleton (Québec) G0C 1J0	Permis de culture personnelle: - Danse créative - Ballet classique - Ballet jazz - Éveil artistique	Recommandation favorable
Ateliers de Pauline enr. (Les) 346, rue Racine Granby (Québec) J2G 3B8	Permis de culture personnelle: - Cuisine	Recommandation favorable
Les Ateliers Imagine (1985) inc. 7, rue Saint-Stanislas Québec G1R 4G7	Permis de culture personnelle: - Dessin - Peinture - Sculpture - Photographie - Vidéo - Aménagement intérieur - Illustration graphique - Théâtre - Musique instrumentale	Recommandation favorable
Les Ateliers Magny-Danse inc. 211, rue du Manoir Montmagny (Québec) G5V 1J4	Permis de culture personnelle: - Danse	Recommandation favorable
Auto-Gestion Santé enr. 1067, Jean Dumetz Sainte-Foy (Québec) G1W 4K6	Permis de culture personnelle: - Préposés aux bénéficiaires - Gardiens spécialisés - Approche du mourant - Relation d'aide	Recommandation favorable
Aux souliers Roses enr. 471, rang de l'Anse Berthier (Québec) J0K 1A0	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Les Ballets Dansart Inc. 1244, boul. Saint-Cyrille ouest Québec G1S 1W2	Permis de culture personnelle: - Danse créative - Danse moderne - Danse classique - Ballet jazz	Recommandation favorable
Les Ballets Jazz Danielle Tondreau Lapointe (D.T.L.) 5852, Eugène Achard Montréal (Québec) H1K 9Z7	Permis de culture personnelle: - Danse	Recommandation favorable
Bovaird International École de Danse enr. 94, boul. Lévesque Pont Viau, Laval (Québec) H7G 1C1	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Cadence enr. 161, Frontenac Sherbrooke (Québec) J1H 1K1	Permis de culture personnelle: - Pré-ballet - Ballet classique - Jazz - Danse sociale	Recommandation favorable
Camp-École Trois-Saumons 11, rue Crémazie est Québec G1R 1Y1	Permis de culture personnelle: - Classes vertes - Techniques de plein air . camping . canotage . sécurité aquatique . sciences naturelles . arts . hébertisme	Recommandation favorable
Carol Bédard enr. 464, rue Denis Charlesbourg (Québec) G2L 1P5	Permis de culture personnelle: - Anglais - Français	Recommandation favorable
Carrefour de la technologie appliquée (C.T.A.) Inc. 3510, boul. Saint-Laurent Bureau 300 Montréal (Québec) H2X 2V2	Permis de culture personnelle: - Informatique - Bureautique - Micro-informatique	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Centre bilingue Deanna Begrand Inc. 143, Alexandra Granby (Québec) J2G 2P9	Permis de culture personnelle: - Anglais	Recommandation favorable
Centre canadien d'enseignement esthétique enr. 965 boul. de Maisonneuve est Montréal (Québec) H2L 1Z3	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Soins esthétiques et maquillage (1ère partie par correspondance: 3 mois; 2ième partie en établissement: 750h)	Recommandation favorable
Centre culturel et linguistique Farès Ltée 1118, rue Sainte Catherine ouest Bureau 206 Montréal (Québec) H3B 1H5	Permis de culture personnelle: - Anglais - Français - Langues étrangères	Recommandation favorable
Centre d'art de Préville 71, Green Saint-Lambert (Québec) J4P 1S4	Permis de culture personnelle: - Musique - Chant - Art dramatique - Artisanat - Arts plastiques - Danse - Langues secondes - Couture	Recommandation favorable
Centre d'éducation créatrice Lucie Ryan 930, Marguerite-Bourgeois Québec G1S 3X5	Permis de culture personnelle: - Peinture	Recommandation favorable
Centre d'enseignement d'impôt du Québec enr. 4171, Denis-Papin Montréal (Québec) H1Z 1X5	Permis de culture personnelle: - Préparation de déclarations d'impôt sur le revenu	Recommandation favorable
Centre d'enseignement de l'anglais JL Inc. 1626, des Cascades Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3H8	Permis de culture personnelle: - Anglais - Espagnol	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Centre d'études grecques de Montréal 5777, avenue Wilderton Montréal (Québec) H3S 2K8	Permis de culture personnelle: Programme des langues ethniques - Langue et culture grecques	Recommandation favorable
Centre d'études musicales enr. 266, 1ère Avenue ouest Amos (Québec) J9T 1V2	Permis de culture personnelle: - Initiation à la musique - Musique instrumentale	Recommandation favorable
Centre d'études Nova inc. 8131, Ple IX Bureau 200 Montréal (Québec) H1Z 3T5	Permis de culture personnelle: - Rattrapage scolaire • français • anglais • mathématiques • histoire • géographie • physique • chimie • biologie • économie	Recommandation favorable
Centre d'orgues Maurice Saint-Pierre Ltée 1124, King est Sherbrooke (Québec) J1G 1E4	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale	Recommandation favorable
Centre de danse de la Gaspésie C.P. 2656, Thivierge Bonaventure (Québec) G0C 1E0	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Centre de danse Jacques Brière 193, rue de la Grave Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 5C7	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Centre de danse Jacques Harvey inc. 96 a, rue Blanchard Sainte-Thérèse (Québec) J7Z 4R9	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Centre de danse Laurentien Denise et Raymond 390, 16e Avenue nord Saint-Antoine-des-Laurentides Québec J7Z 4B1	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Centre de danse Pie IX 8909, Pie IX Montréal (Québec) H1Z 3V3	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Centre de danse Raymond Charest enr. 716, Trans-Canada Lauzon (Québec) G6V 6Y2	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Centre de formation coupe et couture Lise Vallée enr. 427, rue Labelle Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5L4	Permis de culture personnelle: - Coupe et couture	Recommandation favorable
Centre de formation LD 3820, La Vérendrye Laval (Québec) H7E 1K8	Permis de culture personnelle: - Tenue de livres	Recommandation favorable
Centre de formation et de développement Intégratech 38, rue Notre-Dame ouest Bureau 100 Montréal (Québec) H2Y 1S5	Permis de culture personnelle: - Initiation au système d'exploitation - Système d'exploitation avancé - Initiation CAO-FAO - Traitement de textes - Base de données - Base de données (avancé) - Chiffrier électronique - Technique d'entretien & prévention - Technique de dépannage	Recommandation favorable
Centre de formation Microcode enr. 8390, boul. Décarie Ville Mont-Royal (Québec) H4P 2N2	Permis de culture personnelle: - Traitement de textes - Chiffrier électronique - Base de données - Micro-ordinateur	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Centre de formation musicale de Rosemère 259, Grande Côte Rosemère (Québec) J7A 1J2	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale - Solfège - Initiation à la musique	Recommandation favorable
Centre de formation musicale RDP 10802, Iberville Montréal (Québec) H1E 3L1	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale	Recommandation favorable
Centre de formation "Nutshimiu-Atusseun" 1035, rue Brochu C.P. 182 Sept-Îles (Québec) G4R 4K5	Permis de culture personnelle: - Formation à la vie traditionnelle	Recommandation favorable
Centre de formation professionnelle pour l'industrie du taxi du Québec inc. A/S Centre Antonio-Barette 5205, rue Parthenais Montréal H2H 2H4	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Industrie du taxi (615h)	Recommandation favorable
Centre de formation santé (2419-8285 Québec inc) 51, avenue du Lac, R.R. 3 Lac-Delage (Québec) G0A 4P0	Permis de culture personnelle: - Formation de préposés aux bénéficiaires	Recommandation favorable
Centre de formation Suzanne Tremblay 8235, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2P 2G7	Permis de culture personnelle: - Maquillage - Cosmétologie - Soins du visage - Parfums - Mode et couleurs - Perfectionnement en esthétiques - Vente et marketing	Recommandation favorable
Centre de la danse à Montréal 465, 121ème Avenue, app. 3 Laval (Québec) H7N 4C2	Permis de culture personnelle - Ballet classique - Jazz moderne - Danse moderne - Danse créative	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Centre de la danse à Montréal (suite)	Permis de culture personnelle: pour élèves étrangers: - Ballet classique - Danse moderne - Jazz moderne - Pointes - Histoire de la danse - Ateliers création	
Centre de la danse Alma Lac Saint-Jean enr. 1841, Lamountain nord Alma (Québec) G8B 4X9	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Centre de langues C.L.G. 4226, boul. Saint-Jean Bureau 200 Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9G 1X2	Permis de culture personnelle: - Espagnol - Italien - Russe - Hébreux - Anglais - Français	Recommandation favorable
Le centre de langues Feuille D'Érable Ltée 265, avenue Carling, bureau 308 Ottawa Ontario K1S 2E1	Permis de culture personnelle: - Français - Anglais	Recommandation favorable
Centre de lecture rapide 572, 63ième Avenue Laval (Québec) H7V 2H7	Permis de culture personnelle: - Lecture rapide	Recommandation favorable
Centre de linguistique de l'entreprise inc. 1110, rue Sherbrooke ouest Bureau 2304 Montréal (Québec) H3A 1G8	Permis de culture personnelle: - Français - Anglais	Recommandation favorable
Centre de musique Francine Mondou inc 141, rue Saint-Laurent Saint-Eustache (Québec) J7P 5H6	Permis de culture personnelle: - Initiation à la musique - Musique instrumentale - Chant	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Centre de musique Thibeault Levac enr. 5615, rue Aubin Montréal-Nord (Québec) H1G 1H5	Permis de culture personnelle: - Musique	Recommandation favorable
Centre de pianos et d'orgues mauricien inc. 1003, rue Saint-Maurice Trois-Rivières (Québec) G9A 3R2	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale	Recommandation favorable
Centre de préparation aux examens Marcel Chaussé inc. 6380, Del Vecchio Montréal (Québec) H1M 2E4	Permis de culture personnelle: - Préparation aux examens de la corporation professionnelle des comptables généraux agréés	Recommandation favorable
Centre de soudure et de formation technique de l'Estrie inc. 310, rue Saint-Hubert Granby (Québec) J2G 5N3	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Soudure haute pression . arc . arc recyclage . TIG . MIG . Gaz	Recommandation favorable
Centre de tissage Leclerc inc. 9120, Lajeunesse Montréal (Québec) H2M 1S2	Permis de culture personnelle: - Tissage - Tapisserie Gobelin	Recommandation favorable
Centre du clavier Allard inc. 749, Notre-Dame Joliette (Québec) J6E 3J5	Permis de culture personnelle: - Initiation à la musique - Musique instrumentale - Chant	Recommandation favorable
Centre éducatif Victor Langevin inc. 125, boul. Saint-Luc ouest Alma (Québec) G8B 6W7	Permis de culture personnelle: - Français oral - Français écrit - Musique - Peinture - Anglais oral - Anglais écrit - Mathématiques - Secrétariat	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Centre linguistique C.C.F.A. (division de 2167-5087 Québec Inc.) 355, rue Sainte-Catherine ouest Bureau 304 Montréal (Québec) H3B 1A5	Permis de culture personnelle: - Français - Anglais - Espagnol	Recommandation favorable
Centre linguistique Huguette Brodeur Forand enr. 511, rue Saint-Hubert Granby (Québec) J2G 5P3	Permis de culture personnelle: - Anglais - Français - Allemand - Espagnol	Recommandation favorable
Centre musical du Québec 273, boul. Saint-Jean Pointe-Claire (Québec) H9R 3J1	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale - Chant - Initiation à la musique	Recommandation favorable
Centre musical en sol mineur inc. 14, Murdoch Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1C3	Permis de culture personnelle: - Initiation à la musique - Musique instrumentale - Chant	Recommandation favorable
Centre musical Jean-Charles Loiselle 501, 7e Avenue Malartic (Québec) J0Y 1Z0	Permis de culture personnelle: - Musique - Chant - Danse	Recommandation favorable
Centre professionnel du Piano 455, rue Riel - unité 10 Hull (Québec) J8Z 2J8	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale - Initiation à la musique	Recommandation favorable
Centre spécialisé pour préposés aux bénéficiaires S.V.P. inc. 3130, rue Sherbrooke est Montréal (Québec) H1W 1B6	Permis de culture personnelle: - Formation de préposés aux bénéficiaires	Recommandation favorable
Centres de langues Berlitz du Canada ltée 50, place Crémazie, bureau 511 Montréal (Québec) H2P 2T2	Permis de culture personnelle: - Français - Anglais - Allemand - Espagnol - Italien - Autres langues sur demande	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Centres de langues Berlitz du Canada ltée 2020, rue Université, bureau 402 Montréal (Québec) H3A 2A5	Permis de culture personnelle: - Français - Anglais - Allemand - Espagnol - Italien - Autres langues sur demande	Recommandation favorable
Centres de langues Berlitz du Canada ltée 5, place Québec, bureau 193 Québec G1R 4X5	Permis de culture personnelle: - Français - Anglais - Allemand - Espagnol - Italien - Autres langues sur demande	Recommandation favorable
Centres de langues Berlitz du Canada ltée 1350, Édifice place Royale Bureau 200 Trois-Rivières (Québec) G9A 4J4	Permis de culture personnelle: - Français - Anglais - Allemand - Espagnol - Italien - Autres langues sur demande	Recommandation favorable
Club les Amis de la danse de Pointe-aux-Outardes 471, Principale Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Colette Dupuis enr. 2086, rue Delorimier Montréal (Québec) H2K 3X1	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale - Solfège	Recommandation favorable
Collection Orany enr. (La) 20, rue Saint-Jean, bureau 320 Québec G1R 1N5	Permis de culture personnelle: - Technique de présentation de mode	Recommandation favorable
Collège commercial O'Sullivan Inc. 1191, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Z2	Permis de culture personnelle: - Micro-ordinateur - Traitement de textes - Apprentissage du clavier - Dactylo - Prise de notes - Français écrit - Comptabilité	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Collège commercial O'Sullivan inc. (suite)	- Terminologie juridique - Procédures civiles I - Secrétariat notarial - Terminologie médicale - Médecine clinique I - Géographie - Promotion et publicité - Rédaction de documents - Marketing international - Langues (anglais, français) - Droit commercial - Agence de voyages - Transit international I - II - Marketing	
Collège de formation en télévision et radio C.F.T.R. enr. 1500, rue Stanley, bureau 336 Montréal (Québec) H3A 1R3	Permis de culture personnelle: - Radio	Recommandation favorable
Collège Isabella 1987 inc. 5790, Christophe-Colomb Montréal (Québec) H2S 2A1	Permis de culture personnelle: - Manucure - Pédicure - Maquillage - Épilation - Facial - Électrolyse - Le corps - Pose d'ongles	Recommandation défavorable
Collège Tutorial Marinos (C.T.M.) 12094, place Cléophas-Soucy Montréal (Québec) H3M 1H9	Permis de culture personnelle: - Anglais - Français - Grec - Sciences - Physique - Mathématiques	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle pour élèves étrangers: - Anglais - Français	Recommandation favorable
Communauté grecque Orthodoxe de la région ouest de Montréal 20, boul. Brunswick Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9B 2N8	Permis de culture personnelle: Programme des langues ethniques - Langue et culture grecques	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Conseil de l'éducation juive de Montréal 5151, côte Sainte-Catherine Montréal (Québec) H3W 1M6	Permis de culture personnelle: Programme des langues ethniques - Langue et culture juives	Recommandation favorable
Conseillers en affaires (Les) Gary Abraham ltée 101, boul. Alexis Nihon, bureau 590 Saint-Laurent (Québec) H4M 2P1	Permis de culture personnelle: - Vente d'automobiles	Recommandation favorable
Communauté hellénique de Montréal 5777, avenue Wilderton Montréal (Québec) H3S 2V7	Permis de culture personnelle: Programme des langues ethniques - Langue et culture grecques	Recommandation favorable
Communicart 1626, boul. Forillon Forillon (Québec) G0E 1J0	Permis de culture personnelle: - Anglais	Recommandation favorable
Compagnie de ballet Les Coryphées inc. 11733, Laurier Montréal-Nord (Québec) H1G 4B1	Permis de culture personnelle: - Danse	Recommandation favorable
Conseil scolaire polonais (Le) 7021, Sagard Montréal (Québec) H2E 2S4	Permis de culture personnelle: Programme des langues ethniques - Langue et culture polonaises	Recommandation favorable
Conservatoire de danse sociale enr. 4710, montée Saint-Hubert Saint-Hubert (Québec) J3Y 1V1	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Conservatoire de musique des Laurentides 99, rue Saint-vincent, local 3 Sainte-Agathe-des-Monts Québec J8C 2A8	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale - Initiation à la musique - Chant	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Conservatoire de musique du Québec 23, Cordova Kirkland (Québec) H9J 2C3	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale - Chant - Initiation à la musique	Recommandation favorable
Conservatoire de Musique Moderne enr. 2364, rue Bélanger est, 2e étage Montréal (Québec) H2G 1E2	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale - Théorie musicale	Recommandation favorable
La Conversation Anglaise enr. 4800, ave Beaconsfield Montréal (Québec) H3X 3R6	Permis de culture personnelle: - Anglais - Français	Recommandation favorable
La Coupe d'or de la Mauricie 4110, rang des Grès Valmont (Québec) G0X 3J0	Permis de culture personnelle: - Couture	Recommandation favorable
Couture pratique L.D. enr. 49, Normandie Rimouski (Québec) G5L 5M1	Permis de culture personnelle: - Couture: tissus extensibles	Recommandation favorable
Créations Di-Ann Fradette 199, Lafortune Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3A6	Permis de culture personnelle: - Couture	Recommandation favorable
D.M. Language + 1186, rang Double Saint-Félicien (Québec) G0W 2N0	Permis de culture personnelle: - Anglais	Recommandation favorable
Danipier enr. 140, 51ème Avenue est Rivière-Paspébiac (Québec) G0C 2S0	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Danse à Tout vent enr. C.P. 374, Havre Aubert Îles-de-la-Madeleine (Québec) G0B 1J0	Permis de culture personnelle: - Ballet classique - Danse créative	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Danse École Claude Plion inc. 503, boul. des Laurentides Laval (Québec) H7G 2V2	Permis de culture personnelle: - Danse	Recommandation favorable
Danse Formation (E.D.F.) inc. 161, rue Frontenac Sherbrooke (Québec) J1H 1K1	Permis de culture personnelle: - Danse	Recommandation favorable
Danse & Loisirs Roy enr. 3, rue de L'armurier Lévis (Québec) G6V 7X9	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Danse sociale Cécile et Bernard enr. 54, avenue Pierre Notre-Dame-des-Prairies Joliette (Québec) J6E 1L3	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Data musique inc. 175, des Frênes ouest Québec G1L 1G4	Permis de culture personnelle: Cours par correspondance - Musique	Recommandation favorable
Dianorgues enr. 1105, Centrale Sainte-Catherine (Québec) J0L 1E0	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École Adrienne enr. 13, rue Duguay Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 5N4	Permis de culture personnelle: - Coupe et couture - Croquis de mode	Recommandation favorable
École-Agence Formation Illusion enr. 67, rue King ouest Bureaux 100-201-202 Sherbrooke (Québec) J1H 1P1	Permis de culture personnelle: - Initiation à la mode - Photo-mode - Technique de présentation de mode - Hôtesse - Coiffure personnelle - Soins de la peau et maquillage - Danse sociale - Jazz rock - Ballet jazz - Ballet classique	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École-Agence Formation Illusion enr. (suite)	- Danses créatives - Danses développement - Modèles de commerciaux	
École Armand le Coiffeur inc. 139 b, Hériot, C.P. 235 Drummondville (Québec) J2B 6V7	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Coiffure pour dames et pour hommes (cours de jour: 1050h) - Coiffure pour dames et pour hommes (cours de soir: 1000h)	Recommandation favorable
École Cinderella enr. 117, rue Mitchell Thetford-Mines (Québec) G6M 3L7	Permis de culture personnelle: - Danse folklorique - Claquettes - Danse de caractère - Expression corporelle	Recommandation favorable
École d'anglais moderne enr. 1581, rue Royale Trois-Rivières (Québec) G9A 4J9	Permis de culture personnelle: - Conversation anglaise	Recommandation favorable
École d'entraînement mécanique automobiles et diesels 139, rue Charpentier L'Épiphanie (Québec) J0K 1J0	Permis de culture personnelle: - Mécanique automobile et diesel	Recommandation favorable
École Danse Sociale Jocelyne & Yvon 772, 5e Rue Chibougamau (Québec) G8P 1V4	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Ecole de ballet Anjou 6311, rue Merriam Anjou (Québec) H1K 3V9	Permis de culture personnelle: - Ballet classique	Recommandation favorable
École de Ballet Carol Behnan 4950, boul. Gouin est Montréal Nord (Québec) H1G 6J9	Permis de culture personnelle: - Danse	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de charme féminin La Joconde 413, Dionne Thetford-Mines (Québec) G6B 3H2	Permis de culture personnelle: - Personnalité et charme féminin	Recommandation favorable
École de coiffure appliquée de Montréal enr. 7446, Maurice-Duplessis Montréal (Québec) H1E 3Y1	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Coiffure (800h)	Recommandation favorable
École de coiffure de New-York Ltée 3622, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 3L7	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Coiffure unifiée (cours de jour: 900h) - Coiffure unifiée (cours de soir: 600h)	Recommandation favorable
École de coiffure Lemieux inc. 275, rue Dorchester Québec G1K 6Y2	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Coiffure (1200h)	Recommandation favorable
École de coiffure Unisexe enr. 1302, rue Sainte-Catherine est Montréal (Québec) H2L 2H5	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Coiffure unifiée (cours de jour: 1320h) - Coiffure unifiée (cours de soir: 975h) - Coiffure (programme de perfectionnement: 35h) - Coiffure (programme de recyclage: 140h)	Recommandation favorable
École de communication image et Parole 4964, rue des Ormeaux Montréal (Québec) H1K 2W7	Permis de culture personnelle: - Cours de communication orale	Recommandation favorable
École de communication orale et d'art dramatique enr. 674, Chabanel Chicoutimi (Québec) G7H 3S8	Permis de culture personnelle: - Communication orale - Art dramatique	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de conduite F.M. Division camions lourds inc. 6625, rue Sherbrooke est Bureau 203 Montréal H1M 1C7	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Camionnage lourd (120h)	Recommandation favorable
L'École de conseillers en voyage de Montréal limitée 8201, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2P 1Z1	Permis de culture personnelle: - Initiation aux voyages	Recommandation favorable
École de coupe et couture Élisabeth 5, de Grand Pré Boucherville (Québec) J4B 4Z6	Permis de culture personnelle: - Coupe et couture - Croquis de mode	Recommandation favorable
École de coupe et de couture Larose inc. 9904, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H3L 2N7	Permis de culture personnelle: - Coupe et couture - Croquis - Patrons	Recommandation favorable
École de coupe et couture Maggy Gagnon enr. 493 a, boul. Rochette Beauport (Québec) G1C 1B2	Permis de culture personnelle: - Coupe - Couture - Dessin de mode	Recommandation favorable
École de coupe et de couture Véronique Girard Villeneuve 29, Hector Champagne Chicoutimi (Québec) G7H 2V5	Permis de culture personnelle: - Coupe et couture	Recommandation favorable
L'École de coupe internationale Nicole Bisson inc. 4248, rue Bélanger est Montréal (Québec) H1T 1A3	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Apprentissage des techniques de base en coiffure (735h)	Recommandation favorable
École de couture Céline Joubert inc. 304, rue Bouvier Saint-Joseph-de-Sorel (Québec) J3R 3V4	Permis de culture personnelle: - Couture - Dessin de mode - Création de patrons - Coupe	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de couture et artisanat du Saguenay enr. 326, rue Hôtel-de-Ville Chicoutimi (Québec) G7H 4W9	Permis de culture personnelle: - Couture - Courte pointe - Broderie - Coupe à plat - Gradation de patrons	Recommandation favorable
École de couture France enr. 74, Wellington nord Sherbrooke (Québec) J1H 5B8	Permis de culture personnelle: - Coupe et couture	Recommandation favorable
École de couture Gisèle & Irène inc. 524, King est Sherbrooke (Québec) J1G 1B5	Permis de culture personnelle: - Couture	Recommandation favorable
École de couture Lysette enr. 1024, boul. du Jardin Charlesbourg (Québec) G1G 3X6	Permis de culture personnelle: - Couture	Recommandation favorable
École de danse Annette et Suzanne 4205, des Ormes Jonquière (Québec) G8A 1S2	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Carmen & Martial enr. 1732, 89e Rue Shawinigan-Est (Québec) G9N 5T7	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Carol Laforest 751, 61ème Avenue Verdun (Québec) H4G 3A3	Permis de culture personnelle: - Claquettes	Recommandation favorable
École de danse Gisèle et Marcel enr. 1316, 7e Avenue Grand-Mère (Québec) G9T 2C4	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse de la Chaudière enr. 3330, chemin Royal Notre-Dame-des-Pins (Québec) G0M 1K0	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de danse Cinderella de Disraeli enr. 1290, rue Philippe Thetford-Mines (Québec) G6G 6J5	Permis de culture personnelle: - Ballet Jazz - Claquettes - Folklore - Expression corporelle	Recommandation favorable
École de danse Claude Châteauvert 801, 4e Rue Québec	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Claude Bourret enr. 3100, avenue de Granby, app. 3 Montréal (Québec) H1N 2Z6	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Daniel Deslauriers & Johanne Lefebvre enr. 77, Prince Sorel (Québec) J3P 4J7	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Dynamique enr. 750, Saint-Sylvain Ville de Laval (Québec) H7E 2Y3	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Émilienne et Fernand Simard enr. 262, de la Falaise Tadoussac (Québec) G0T 2A0	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Francine et Serge Lamothe enr. 35, Chambord Saint-Boniface (Québec) G0X 2L0	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Gaby et Roger enr. 2409, Bourdages nord Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5R6	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de danse Georges Roy 663, boul. Saint-Germain Rimouski (Québec) G5L 3S2	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Gilles et Justine Bouchard 740, 171ème Avenue Grand-Mère (Québec) G9T 6E2	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Gilles et Louisette Couture enr. 2000, Bouchard Carignan (Québec) J3L 4E8	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Hélène et Roger enr. 124483, Victoria Montréal (Québec) H1B 2S2	Permis de culture personnelle: - Danse sociale - Ballet jazz	Recommandation favorable
École de danse Hermann et Géraldine (L') 574, boul. Saint-Germain ouest Rimouski (Québec) G5L 3R2	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Huguette et Robert Perron enr. 60, place Lambert Repentigny (Québec) J6A 5S6	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Jacques Duval inc. 3250, Duc de Milan Beauport (Québec) G1E 6S5	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Jean-Claude & Françoise Lapointe enr. 7251, rue des Martinets Duvernay-Est (Québec) H7A 2P4	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de danse Jean-Guy et Lise Labelle 2638, Workman Montréal (Québec) H3J 2S7	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Jean-Marc Lévesque 262, route du Parc Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G0E 2G0	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Jocelyne Bibeau inc. 42a, rue Augusta Sorel (Québec) J3P 1A3	Permis de culture personnelle: - Jazz moderne - Pré-Jazz - Danse créative - Ballet classique	Recommandation favorable
École de danse Jocelyne Brosseau 1450, rue Cartier Saint-Hubert (Québec) J4T 1Y4	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse La Cadence enr. 342, 31ème Rue ouest Déllsle (Québec) G0W 1L0	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse La-Joie 15, 3e Rue Port-Cartier (Québec) G5B 1G4	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Le Studio enr. 3850, Hôtel-de-Ville Montréal (Québec) H2W 2G5	Permis de culture personnelle: - Ballet classique - Jazz moderne	Recommandation favorable
École de danse Louise Lapierre inc. 1460,Mont-Royal est Montréal (Québec) H2J 1Y9	Permis de culture personnelle: - Danse	Recommandation favorable
École de danse M.G. Lagarde enr. 15, rue LaGarde Saint-Paul-de-Joliette (Québec) J0K 3E0	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de danse Manon Labrèche 132, 21ème Avenue Verdun (Québec) H4G 2W3	Permis de culture personnelle: - Ballet-Jazz	Recommandation favorable
École de danse Marguerite et Eugène 1161, rang Double Saint-Félicien (Québec) G6K 2N8	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Marianne et Yoland enr. 1801, Saint-Eusèbe Saint-Félicien (Québec) G8K 2N9	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Michel Lamontagne enr. 8800, Notre-Dame est Montréal (Québec) H1L 3M3	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Michelle Jobin 2182, Poulin Beauport (Québec) G1E 3T2	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Monique et André Fontaine enr. 1688, R.R. no 1 Rang Saint-Georges Saint-Simon, Cté Saint-Hyacinthe Québec J0H 1Y0	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Montréal Nord enr. 2845, Tracy Duvernay, Laval (Québec) H7E 1L4	Permis de culture personnelle: - Danse sociale - Ballet Jazz	Recommandation favorable
École de danse Mouvement 6415, rue des Écores Montréal (Québec) H2G 2J6	Permis de culture personnelle: - Ballet classique - Ballet Jazz - Danse créative - Comédie musicale - Claquettes	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de danse Nicole enr. 6999, Hochelaga, app. 1 Montréal (Québec) H1N 1Z1	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Pas à Pas enr. 415, rue Saint-Charles ouest Longueuil (Québec) J4H 1G1	Permis de culture personnelle: - Danse	Recommandation favorable
École de danse Pierre et Huguette enr. 114, Marie-Anne Le Gardeur (Québec) J5Z 2E9	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Réjeanne Marleau enr. 64-1, Saint-Laurent Saint-Eustache (Montréal) J7P 1W2	Permis de culture personnelle: - Ballet jazz - Ballet rythmique - Ballet classique - Danse créative - Danse moderne - Danse théâtrale - Claquettes - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Roger et Suzanne C.P. 1614 Amqui (Québec) G0J 1B0	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Roger Lavoie enr. 13300, rue Forsyth Montréal (Québec) H1A 4N9	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Roger Monast enr. 830, Bourdages, C.P. 784 Marieville (Québec) J0L 7J0	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Sainte-Anne enr. 229, terrasse Cadot Sainte-Anne-des-Plaines Terrebonne (Québec) J0N 1H0	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de danse sociale Jacques et Andrée 402, Jeanne-Mance Trois-Rivières-Ouest (Québec) G9B 1G9	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse sociale Luc et Jeanne enr. 31, rue Hilaire, C.P. 699 Les Escoumins (Québec) G0T 1K0	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse sociale no 1 de Sherbrooke 1490, Bonsecours Sherbrooke (Québec) J1K 2C2	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Somebodé enr. 4126, Saint-Denis, bureau 202 Montréal (Québec) H2W 2M5	Permis de culture personnelle: - Danse	Recommandation favorable
École de danse Suzanne et Raymond enr. 850, 118e Rue Saint-Georges-Est (Québec) G5Y 3E5	Permis de culture personnelle: - Danse sociale - Folklore	Recommandation favorable
École de danse Thérèse et Marcel Deschênes enr. 1325, Saint-Louis Terrebonne (Québec) J6W 1K6	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Tondreau 147, William Cowansville (Québec) J2K 1K9	Permis de culture personnelle: - Danse sociale - Ballet classique - Ballet jazz	Recommandation favorable
École de danse Virtuose 92, Notre-Dame Repentigny (Québec) J6A 2P3	Permis de culture personnelle: - Danse	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de danse Yvon Martel enr. 720, rue Saint-Jean Québec G1R 1P9	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de formation Marie-Soleil enr. 179, boul. Sainte-Anne Sainte-Anne-des-Plaines Québec J0N 1H0	Permis de culture personnelle: - Ballet - Jazz - Danse - Rythmique	Recommandation favorable
École de formation Monique Lapointe (Soins infirmiers) 10580, boul. Saint-Laurent, app. 102 Montréal (Québec) H3L 2P6	Permis de culture personnelle: - Préposés aux bénéficiaires	Recommandation favorable
École de français Richard Chabot enr. 3446, rue Saint-Denis, bureau 205 Montréal (Québec) H2X 3L3	Permis de culture personnelle: - Français écrit	Recommandation favorable
École de haute couture Carmen Ouellet enr. 3653,de Lachine Jonquière (Québec) G7X 3K4	Permis de culture personnelle: - Coupe - Couture - Haute couture - Chapellerie - Coupe moulage - Croquis de mode - Décoration de fenêtre	Recommandation favorable
École de joaillerie et de métaux d'art de Montréal (E.J.M.A.M.) 2118, de Bleury, bureau 101 Montréal (Québec) H3A 2K3	Permis de culture personnelle: - Joaillerie - Gemmologie - Design	Recommandation favorable
École de langue allemande Montréal C.P. 1441, Succ. Saint-Martin Laval (Québec) H7V 3P7	Permis de culture personnelle: Programme des langues ethniques - Langue et culture allemandes	Recommandation favorable
École de langue coréenne (L') a/s Marianopolis College 3880, Côte des Neiges Montréal (Québec) H3S 1W1	Permis de culture personnelle: Programme des langues ethniques - Langue et culture coréennes	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de langue Stewart 935, avenue Murray Québec G1S 3B4	Permis de culture personnelle: - Conversation anglaise	Recommandation favorable
École de langues de l'Estrie inc. 322, boul. Queen nord Sherbrooke (Québec) J1H 3R2	Permis de culture personnelle: - Anglais - Français	Recommandation favorable
École de langues Le foyer bilingue inc. 323, Bérard Granby (Québec) J2G 6E8	Permis de culture personnelle: - Anglais	Recommandation favorable
École de Lutherie Artistique Noroît inc. 101, rue Principale, C.P. 121 Saint-Irénée Cté Charlevoix (Québec) G0T 1V0	Permis de culture personnelle: - Fabrication d'une épinette des Vosges ou d'un dulcimer - Entretien des instruments - Restauration du piano droit - Restauration du piano à queue	Recommandation favorable
École de musique André Simard enr. 2405, boul. de la Concorde Ville de Laval (Québec) H7E 2A9	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de musique Au doigté Musical inc. 4563, boul. Saint-Joseph Drummondville (Québec) J2A 1B4	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale - Chant - Éveil musical	Recommandation favorable
École de musique Côte de Beaupré inc. 115, Royale Saint-Joachim (Québec) G0A 3X0	Permis de culture personnelle: - Musique	Recommandation favorable
École de musique Côte-Nord inc. 39, rue Marquette, C.P. 192 Baie-Comeau (Québec) G4Z 2G9	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale - Initiation à la musique - Théorie musicale	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de musique d'Abitibi-Ouest inc. 500, Principale sud La Sarre (Québec) J9Z 2A2	Permis de culture personnelle: - Musique - Chant	Recommandation favorable
École de musique de Hâvre St-Pierre 941, du Cométique Hâvre-Saint-Pierre (Québec) G0G 1P0	Permis de culture personnelle: - Musique	Recommandation favorable
École de musique de Sept-Îles inc. 532, Gamache, C.P. 184 Sept-Iles (Québec) G4R 4K5	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale - Chorale - Rythmique	Recommandation favorable
École de musique de Verdun 3436, Joseph Verdun (Québec) H4G 1H9	Permis de culture personnelle: - Musique	Recommandation favorable
École de musique 2000 inc. 48, côte du Passage Lévis (Québec) G6V 5S7	Permis de culture personnelle - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de musique Francine Morin 12022, Laurier Montréal (Québec) H1G 4B2	Permis de culture personnelle: - Piano	Recommandation favorable
École de musique Gallpeau enr. 1470, rue Fleury est Montréal (Québec) H2C 1S1	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale - Chant - Ballet	Recommandation favorable
École de musique Gaudreau 590, rue Rhéaume Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 1B3	Permis de culture personnelle: - Chant - Piano	Recommandation favorable
École de musique G. Montminy enr. 124, rue Saint-Louis Montmagny (Québec) G5V 1M8	Permis de culture personnelle: - Musique	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de musique Harricana inc. 800, 1ère Rue est Amos (Québec) J9T 2H8	Permis de culture personnelle: - Initiation à la musique - Solfège - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de musique Jésus-Marie 1301, Portland Sherbrooke (Québec) J1J 1S2	Permis de culture personnelle: - Piano	Recommandation favorable
École de musique Jocelyne Castonguay inc. C.P. 46 Saint-Agapit (Québec) G0S 1Z0	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale - Chant - Rythmique	Recommandation favorable
École de musique Jocelyne Laberge 22, chemin du Lac Lery (Québec) J6N 1A1	Permis de culture personnelle: - Initiation à la musique - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de musique L.B. 171, Richelieu Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6X7	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de musique Lemaire 4733, Papineau Montréal (Québec) H2H 1V4	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale - Chant	Recommandation favorable
École de musique Lortie Ltée 7049, boul. Saint-Michel Montréal (Québec) H2A 2Z6	Permis de culture personnelle: - Musique - Chant	Recommandation favorable
École de musique Marazza 7082, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2S 2M9	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de musique Marc-André Laporte enr. 2472, L.O. David Montréal (Québec) H2E 1M4	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de musique Mi La Ré Sol inc. C.P. 1185 Gaspé (Québec) G0C 1R0	Permis de culture personnelle: - Musique	Recommandation favorable
École de musique Miransol inc. Hôtel de ville de Sainte-Anne des-Monts C.P. 1663 Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G0E 2G0	Permis de culture personnelle: - Musique - Chorale	Recommandation favorable
École de musique Nantel inc. 3195, boul. Saint-Martin ouest Laval (Québec) H7T 1A3	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de musique Notre-Dame enr. 136, Notre-Dame nord Sainte-Marie-de-Beauce (Québec) G6E 3C7	Permis de culture personnelle: - Musique	Recommandation favorable
École de musique Pierre Thibodeau 11792, Sainte-Gertrude Montréal-Nord (Québec) H1G 5P9	Permis de culture personnelle: - Orgue - Piano - Guitare - Chant	Recommandation favorable
École de musique Prélude 15, Saint-Lambert Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3J9	Permis de culture personnelle: - Musique	Recommandation favorable
École de musique Saint-Michel enr. 9271, boul. Saint-Michel Montréal (Québec) H1Z 3G7	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de musique Vincent Testa 287, Godin Répentigny (Québec) J6A 5Z8	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de tissage Charlotte Tremblay 491, rue Principale Rivière-Portneuf (Québec) G0T 1P0	Permis de culture personnelle: - Tissage	Recommandation favorable
École de voyage Nationale enr. 1485, MacDonald, bureau 203 Ville Saint-Laurent (Québec) H4L 2A8	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Conseiller en voyages	Recommandation favorable
École des ballets modernes du Sud-Ouest du Québec inc. 70, rue Académie - C.P. 147 Valleyfield (Québec) J6T 4W7	Permis de culture personnelle: - Ballet jazz	Recommandation favorable
École des langues Latino-Américaines de Québec inc. 2850, Fontaine Sainte-Foy (Québec) G1V 2H8	Permis de culture personnelle: - Espagnol - Portugais	Recommandation favorable
École des maîtres Barman du Canada MSB inc. 2021, rue Peel Montréal (Québec) H3A 1T6	Permis de culture personnelle: - Tenue de bar - Gestion de bar - Oenologie - Sommellerie internationale - Connaissance des fromages - Cuisine	Recommandation favorable
École des mécaniciens de machines fixes enr. 560, Saint-Laurent ouest Bureau 121 Longueuil (Québec) J4H 3X3	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: (cours par correspondance) - Machines fixes, 4e classe - Machines fixes, 3e classe - Machines fixes, 2e classe - Machines fixes, 1ère classe - Réfrigération, classe B - Réfrigération, classe A	Recommandation favorable
École du Routier professionnel du Québec (1981) inc. - Vanier 1015, rue Godin Vanier (Québec) G1N 2X5	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Camionnage lourd (132h) - Camionnage lourd, avec stage (252h)	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
L'École du Rythme enr. 533, Principale Saint-Ferdinand-d'Halifax (Québec) G0B 1N0	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École Élédanse enr. 103, côte du Passage Lévis (Québec) G6V 5S8	Permis de culture personnelle: - Ballet jazz - Ballet classique	Recommandation favorable
École Élégance Mode et Beauté Pierre Denis 551, Grande-Allée est Québec G1R 2J5	Permis de culture personnelle: - Épanouissement féminin - Perfectionnement féminin - Perfectionnement masculin	Recommandation favorable
École espagnole Cervantes 6220, Primeau Saint-François Laval (Québec) H0A 1G0	Permis de culture personnelle: Programme des langues ethniques - Langue et culture espagnoles	Recommandation favorable
École et Studio de danse de Terrebonne enr. 1016, Saint-Antoine Terrebonne (Québec) J6W 1P3	Permis de culture personnelle: - Danse sociale - Ballet jazz - Pré-ballet jazz - Danse créative	Recommandation favorable
École Hellénique Oméros (Communauté Hellénique de Montréal) 5777, avenue Wilderton Montréal (Québec) H3S 2V7	Permis de culture personnelle: Programme des langues ethniques - Langue et culture grecques	Recommandation favorable
École internationale d'esthétique Nelly O'Hana 4485, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2J 2L1	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Esthétique et maquillage (902h dont 70h de stage)	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Électrolyse	Recommandation défavorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École internationale de Coiffure enr. 1010, rue Sainte-Catherine est Bureau 306 Montréal (Québec) H2L 2G3	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Coiffure (cours de jour: 1000h) - Coiffure (cours de soir: 600h)	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle en formation d'appoint pour élèves étrangers: - Coiffure (cours de jour: 35h)	Recommandation favorable
École internationale de formation Aérienne 2323 Yonge Street, bureau 204 Toronto, Ontario M4P 2L9	Permis de culture personnelle: - Agent de bord - Initiation à l'agence de voyage - Conseiller en voyages	Recommandation favorable
École l'Avantage 160, rue Nicolet Hull (Québec) J8Y 2K3	Permis de culture personnelle: - Anglais	Recommandation favorable
École La voie des arts 5025 et 5031, avenue Royale Boischatel (Québec) G0A 1H0	Permis de culture personnelle: - Arts plastiques	Recommandation favorable
École Léon enr. 1385, avenue William-Malo Sainte-Mélanie (Québec) J0K 3A0	Permis de culture personnelle: - Peinture	Recommandation favorable
École Lumi-Danse enr. 1435, Nelligan Mascouche (Québec) J7K 2W1	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École multi-Danse enr. 8875, rue de Tilly Saint-François (Laval) H7A 3S1	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École Nationale de Folklore enr. 6560, Chambord Montréal (Québec) H2G 3B9	Permis de culture personnelle: - Danse folklorique	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle pour élèves étrangers: - Danse folklorique	Recommandation favorable
École populaire de musique du Bas St-Laurent Inc. 188, rue Évêché ouest 2ième étage Rimouski (Québec) G5L 4H9	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale	Recommandation favorable
Écoles de danse Jean-Paul et Nicolle 1851, 17e Avenue Montréal (québec) H1B 3M1	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Écoles Galois Langues vivantes Ltd 2100, rue Drummond, bureau 555 Montréal (Québec) H3G 1X1	Permis de culture personnelle: - Anglais - Français - Autres langues sur demande	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle pour élèves étrangers: - Anglais - Français	Recommandation favorable
Édikon enr. 3575, boul. Saint-Laurent Bureau 606 Montréal (Québec) H2X 2T7	Permis de culture personnelle: - Anglais - Français	Recommandation favorable
Émergi-Plan Inc. 37, Place de Bohème Candiac (Québec) J5R 3N2	Permis de culture personnelle: - Secourisme	Recommandation favorable
Enseignement de soins hospitaliers Hélène Quévillon Inc. 7688, Saint-Denis Montréal (Québec) H2R 2E6	Permis de culture personnelle: - Formation de préposés aux bénéficiaires	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Fémina enr. 231, rue Globert Montréal (Québec) H3W 2E6	Permis de culture personnelle: - Personnalité pour jeunes filles	Recommandation favorable
Fédération Hellénique des Parents et des Gardiens de Montréal 451, avenue Ogilvy Montréal (Québec) H3N 1M7	Permis de culture personnelle: Programme des langues ethniques - Langue et culture grecques	Recommandation favorable
Ferver Studio de Musique et de Langues Inc. 1107, Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 3V3	Permis de culture personnelle: - Anglais - Français - Espagnol - Italien - Latin - Musique instrumentale - Histoire de la musique - Initiation à la psychologie	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle pour élèves étrangers: - Musique instrumentale - Histoire de la musique - Art vocal - Anglais - Français - Espagnol - Italien - Latin	Recommandation favorable
Formation avancée Bureau-Technie et Bureautique enr. (F.A.B. enr.) 3555, rue de Courval Trois-Rivières (Québec) G8Z 1S8	Permis de culture personnelle: - Procédés de secrétariat - Français - Dactylo - Traitement de textes - Micro-informatique	Recommandation favorable
Formation en traitement de textes Télé-Ressources Ltée 2021, avenue Union, bureau 810 Montréal (Québec) H3A 2C1	Permis de culture personnelle: - Traitement de textes	Recommandation favorable
Fransart enr. 475, Richard Joliette (Québec) J6E 2T3	Permis de culture personnelle: - Peinture à l'huile - Dessin	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
GMA consultant en gestion Ltée 928, rue Lajeunesse Sainte-Thérèse (Québec) J7E 4X8	Permis de culture personnelle: - Gestion de l'organisation	Recommandation favorable
Galerie musicale Arpège Ltée 1221, boul. Saint-Jean-Baptiste Montréal (Québec) H1B 4A2	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale - Chant choral - Orchestre - Ensembles - Initiation à la musique	Recommandation favorable
Groupe Dandois/St-Jean (Le) 550, rue Sherbrooke ouest Bureau 1470 Montréal (Québec) H3A 1B9	Permis de culture personnelle: - Traitement de textes	Recommandation favorable
H & R Block Canada Inc. 2536 Innes Road Gloucester (Ontario) K1B 4C5	Permis de culture personnelle: - Cours d'impôt de base	Recommandation favorable
Hupse enr. 643, Notre-Dame ouest Bureau 202 Montréal (Québec) H3C 1H8	Permis de culture personnelle: - Vente-marketing - Programmeur d'application	Recommandation favorable
IBM Canada Limitée Dépt. 787 - 5, place Ville-Marie Montréal (Québec) H3B 2G3	Permis de culture personnelle: - Informatique IBM - Gestion informatique	Recommandation favorable
Informatex enr. 100 a, boulevard Jutras est Victoriaville (Québec) G6P 4L5	Permis de culture personnelle: - Traitement de textes	Recommandation favorable
Informatique MultiHexa Inc. 2327, boul. Versant nord Bureau 220 Sainte-Foy (Québec) G1N 4P4	Permis de culture personnelle: - Bureautique - Informatique pour PME - Base de données - Traitement de textes - Langage - Chiffrier électronique	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Institut culinaire Henri Bernard inc. 3942, Saint-Denis, app. 1 Montréal (Québec) H2W 2M2	Permis de culture personnelle: - Art culinaire	Recommandation favorable
Institut d'auxiliaires en soins d'assistance 9200, Sherbrooke est, bureau 233 Montréal (Québec) H1L 1E5	Permis de culture personnelle: - Soins d'assistance	Recommandation favorable
Institut d'informatique L.O. inc. 362, boulevard Jessop Rimouski (Québec) G5L 1M8	Permis de culture personnelle: - Micro-ordinateur - Traitement de textes	Recommandation favorable
Institut de formation en Tenue de Bar 10728, rue Millen Montréal (Québec) H2C 2E6	Permis de culture personnelle: - Tenue de bar - Espagnol - Personnalité - Vente - Tenue de livres	Recommandation favorable
Institut de formation et de rééducation de Montréal 55, boulevard Gouin ouest Montréal (Québec) H3L 1H9	Permis de culture personnelle pour élèves étrangers: - Processus psycho-religieux	Recommandation favorable
Institut de l'art de la Coiffure (Pavillon Laval) 15B, des Laurentides Ville de Laval (Québec) H3B 2K6	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Coiffure unifiée (920h)	Recommandation favorable
Institut de l'art de la Coiffure (Pavillon Ville Mont-Royal) 1186, rue Sainte-Catherine ouest Montréal (Québec) H3B 2K6	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Coiffure unifiée (920h)	Recommandation favorable
Institut de l'Artisan du Québec enr. 247, avenue Saint-Michel Beauport (Québec) G1C 1G4	Permis de culture personnelle: - Comment bâtir sa maison	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Institut de Haute couture Denise Spronken enr. 1983, place Arthur Buies Montréal (Québec) H1L 3G5	Permis de culture personnelle: - Couture - Dessin de patrons	Recommandation favorable
Institut de rattrapage scolaire 200, de Gaspé, app. 806 Montréal (Québec) H3E 1E5	Permis de culture personnelle: - Rattrapage	Recommandation favorable
Institut de recherche Pantonal 1475, avenue Lajoie Outremont (Québec) H2V 1P9	Permis de culture personnelle: - Musique - Chant choral	Recommandation favorable
Institut de secrétariat de Sherbrooke inc. 60, rue Gordon Sherbrooke (Québec) J1H 4Y5	Permis de culture personnelle: - Dactylographie - Français des affaires - Français correctif - Sténographie - Initiation au travail de bureau - Tenue de livres - Terminologie juridique - Terminologie médicale - Traitement de textes - Traitement de fichiers - Traitement de données comptables	Recommandation favorable
Institut de secrétariat International inc. 10555, côte du Beaver Hall Bureau 300 Montréal (Québec) H2Z 1S5	Permis de culture personnelle pour élèves étrangers: - Télex - Informatique - Publication électronique - Base de données - Traitement de données comptables - Traitement de textes	Recommandation favorable
Institut des Beaux-Arts Villa Maria 4237, boul. Décarie, app. 2 Montréal (Québec) H4A 3K4	Permis de culture personnelle: - Anatomie - Aquarelle - Dessin - Peinture - Sculpture - Moulage - Poterie - Vitrail - Photographie - Histoire de l'art	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Institut Diva enr. 2006, rue Mousseau Jonquière (Québec) G8A 1E4	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Mannequin (48h)	Recommandation favorable
Institut Georges B. Bélanger 7973, place MontRichard Anjou (Québec) H1K 1H8	Permis de culture personnelle: - Cours de personnalité enfants et adultes	Recommandation favorable
Institut Grace 4222, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2J 2K8	Permis de culture personnelle: - Construction - Rénovation - Achat de maison	Recommandation favorable
Institut International de Bureautique et d'Informatique I.I.B.I. "749941" 5895, Centennial app. 12 A Côte-Saint-Luc (Québec) H4W 1T2	Permis de culture personnelle: - Bureautique - Comptabilité - Informatique - Secrétariat - Langues	Recommandation favorable
Institut Kaléidos enr. 142, rue Principale Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5P5	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Soins esthétiques (une partie par correspondance: 15 sem. et une autre théorique et pratique: 450h) - Hôtesse et mannequin (36h)	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle: - Épanouissement personnel	Recommandation favorable
Institut Langford (L') 65, rue Saint-Paul ouest Montréal (Québec) H2Y 3S5	Permis de culture personnelle: - Investissement boursier	Recommandation favorable
Institut Mode et Confection enr. 204, rue Wellington nord Sherbrooke (Québec) J1H 5C6	Permis de culture personnelle: - Coupe et confection	Recommandation favorable
Institut musical du Québec inc. 151, de Mortagne Boucherville (Québec) J4B 6Y4	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale - Chant	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Institut national de Caractérologie Inc. 700, Racine est Chicoutimi (Québec) G7H 1V2	Permis de culture personnelle: - Graphoanalyse	Recommandation favorable
Institut Profil 2000 (1985) Inc. 52, chemin Larocque Valleyfield (Québec) J6T 4A2	Permis de culture personnelle: - Traitement de textes - Traitement des données - Dactylographie - Sténographie - Initation à l'informatique - Terminologie juridique - Organisation de bureau - Anglais - Français	Recommandation favorable
Institut Raymond Martin enr. 820, Mont-Royal est Montréal (Québec) H2J 1X1	Permis de culture personnelle: - Initiation à l'agence de voyage	Recommandation favorable
Institution de musique R.D.S. 8679, rue Mance Saint-Léonard (Québec) H1R 2K6	Permis de culture personnelle: - Musique	Recommandation favorable
International Correspondence Schools Canadian Limited 7475, rue Sherbrooke ouest Montréal (Québec) H4B 1S4	Permis de culture personnelle: Cours par correspondance - Accounting - Air cond./refrigeration - Aircraft Mechanics - Animal sciences - Appliance servicing - Art - Automotive mechanics - Bookkeeping - Business management - Carpenter builder - Catering/gourmet cooking - Child day care management - Computer prog. in basic - Diesel mechanics - Drafting - Electrician - Electronics technician - Fashion merchandising - Firearms repair/maintenance - Fitness & nutrition	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
International Correspondance Schools Canadian Limited (Suite)	- Hotel/restaurant management - Interior decorating - Journalism/short story - Mechanical engineering tehcnician - Medical/dental ofc. asst. - Microcomputer repair - Motorcycle repair - Photography - Secretarial - Small engine repair - Travel/tourism - TV/VCR repair - Wildlife/forestry conservation	
Italmélodie inc. 274, Jean-Talon est Montréal (Québec) H2R 1S7	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale - Chant	Recommandation favorable
Les jeunes concerts du Témiscamingue 9, rue Notre-Dame-de-Lourdes C.P. 1614 Ville-Marie (Québec) J0Z 3W0	Permis de culture personnelle: - Musique - Chant	Recommandation favorable
L'Été anglais inc. 890, Marguerite Bourgeois, app. 3 Québec G1S 3X2	Permis de culture personnelle: - Anglais	Recommandation favorable
Les laboratoires linguistiques des Bois-Francs enr. 129, rue Campagna Victoriaville (Québec) G6P 5J3	Permis de culture personnelle: - Anglais - Espagnol - Allemand	Recommandation favorable
Langage Multi-Plus 28, Chatenay Lorraine (Québec) J6Z 4A4	Permis de culture personnelle: - Anglais - Français	Recommandation favorable
Maison des Arts Helgé 3455, rue Coderre Saint-Hubert (Québec) J3Y 4P2	Permis de culture personnelle: Cours par correspondance - Dessin - Peinture	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Maison des jeunes artistes 175, La Savane Gatineau (Québec) J8T 1R2	Permis de culture personnelle: - Éveil musical - Initiation à la musique - Musique instrumentale - Ballet classique - Ballet jazz - Arts plastiques - Dessin - Expression dramatique - Arts dramatiques	Recommandation favorable
Mannequins Marie-France Ross enr. Agence 59, place La Salle Baie-Comeau (Québec) G4Z 1J8	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Hôtesse et mannequin	Recommandation favorable
Mauro Tech Institut Inc. 3475, Henri Bourassa est Bureau 104 Montréal (Québec) H1H 1H8	Permis de culture personnelle: - Préposés aux bénéficiaires	Recommandation favorable
Médaillon d'Or de la vente Professionnelle Automobile enr. 360, Barette Lachenaie (Québec) J6W 3T8	Permis de culture personnelle: - Vente automobile	Recommandation favorable
Méthode Richard M. Taylor (La) Conseiller en langues d'affaires 5726, Sherbrooke ouest Bureau 216-17 Montréal (Québec) H4A 1W8	Permis de culture personnelle: - Anglais - Français	Recommandation favorable
Méthode Sandwich du Québec enr. (La) 1435, rue de Bleury Montréal (Québec) H3A 2H7	Permis de culture personnelle: - Anglais	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle pour élèves étrangers: - Anglais	Recommandation favorable
Mimi Céramique enr. 1685, route de l'Aéroport Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3L9	Permis de culture personnelle: - Céramique	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Multidance enr. 12, rue Saint-Joseph Warwick (Québec) J0A 1M0	Permis de culture personnelle: - Danse créative - Ballet jazz - Ballet classique - Claquettes	Recommandation favorable
Musi-Calmant inc. 996, Marie-Victorin Boucherville (Québec) J4B 1Y9	Permis de culture personnelle: - Musique	Recommandation favorable
Musique Marie-Jo inc. 500, 12e Avenue nord Saint-Georges-Ouest (Québec) G5Y 5B7	Permis de culture personnelle: - Musique	Recommandation favorable
Musi-Soleil enr. 128, Salaberry sud Châteauguay (Québec) J6K 3M9	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale	Recommandation favorable
Omni Matique inc. 2130, Bourgogne Chambly (Québec) J3L 1Z7	Permis de culture personnelle: - Traitement de textes	Recommandation favorable
Orchestre symphonique de Montréal 85, rue Sainte-Catherine ouest Bureau 900 Montréal (Québec) H2X 3P4	Permis de culture personnelle: - Initiation à la musique	Recommandation favorable
P.I.C.A.I. (Patronat Italo-Canadien pour l'Assistance aux Immigrants) 6865, Christophe-Colomb Montréal (Québec) H2S 2H3	Permis de culture personnelle: Programme des langues ethniques - Langue et culture italiennes	Recommandation favorable
Parlons Anglais 232, avenue Boulanger Montmagny (Québec) G5V 2C7	Permis de culture personnelle: - Anglais	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Paul de Rycke Inc. (Québec) 849, Saint-Joseph est, bureau 405 Québec G1K 3C4	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Coiffure unifiée (920h)	Recommandation favorable
Paul de Rycke Inc. (Hull) 653, rue Saint-Joseph Hull (Québec) J8Y 4B2	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Coiffure unifiée (920h)	Recommandation favorable
Paul de Rycke Inc. (Sherbrooke) 51, rue Wellington nord Sherbrooke (Québec) J1H 5A9	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Coiffure unifiée (920h)	Recommandation favorable
Petite École anglaise enr. 750, de Puyjalon Baie-comeau (Québec) G5C 1M8	Permis de culture personnelle: - Anglais	Recommandation favorable
Planissimo enr. 256, rue Montréal Sherbrooke (Québec) J1H 1E3	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale - Initiation à la musique	Recommandation favorable
Polyglotte (Le) 845, rue Brouillette Saint-Hyacinthe (Québec) J2T 2G4	Permis de culture personnelle: - Anglais - Français	Recommandation favorable
Prisme Culturel Inc. C.P. 264 - Saint-Bruno Lac-Saint-Jean G0W 2L0	Permis de culture personnelle: - Pré-ballet - Ballet classique - Ballet jazz	Recommandation favorable
Productions Danièle Dorice Inc. (Les) 18, Balzac Candiac (Québec) J5R 2A6	Permis de culture personnelle: - Music-hall	Recommandation favorable
Productions vidéo Intel-Lect enr. 497, rue Guy Granby (Québec) J2C 7J7	Permis de culture personnelle: - Animation radio-télévision-communication	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Prolingua Limitée 316, Willowdale Outremont (Québec) H3T 1G7	Permis de culture personnelle: - Anglais - Français	Recommandation favorable
Puce Communautaire (La) Montréal Inc. 2379, Jeanne d'Arc Montréal (Québec) H1W 3V8	Permis de culture personnelle: - Micro-informatique - Initiation à l'électronique - Initiation à la robotique - Traitement de textes - Français - Anglais - Dactylo - Recherche d'emploi - Intégration au marché du travail	Recommandation favorable
Robert et Alma Arsenault enr. 173, boul. Perron - C.P. 356 Saint-Omer (Québec) G0C 2Z0	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Roland Geoffré enr. 4664, 18e Avenue Montréal (Québec) H1X 2N7	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Secrets de Bien coudre (Les) 289, Pelletier Saint-Jérôme (Québec) J7Y 3L9	Permis de culture personnelle: - Coupe et couture	Recommandation favorable
Services Aptech Inc. (Les) 2340, chemin Lucerne, bureau 21 Ville Mont-Royal (Québec) H3R 2J8	Permis de culture personnelle: - Traitement de textes	Recommandation favorable
Services de Langues Laurier enr. 1159, ave. des Laurentides, app.1 Québec G1S 3C2	Permis de culture personnelle: - Anglais - Français	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Services Domiciliaires et Communautaires de la Banlieue Ouest Inc. 3608, boul. Saint-Charles Bureau 28 Kirkland (Québec) H9H 3C3	Permis de culture personnelle: - Formation de préposé(es) aux bénéficiaires	Recommandation favorable
Sessions Musi-Estivales de Chicoutimi Inc. 306, Delisle Chicoutimi (Québec) G7G 3B3	Permis de culture personnelle: - Musique	Recommandation favorable
Société canadienne de Graphoanalyse 1665, rue Royale, porte 1 Trois-Rivières (Québec) G9A 4K2	Permis de culture personnelle: Cours en établissement et par correspondance: - Graphoanalyse	Recommandation favorable
Studio Alain Grandbois 851, rue des Cyprès Amos (Québec) J9T 3J8	Permis de culture personnelle: - Diction I - Diction II	Recommandation favorable
Studio Allure Krystal 174, rue Principale, app. 3 Saint-Cyprien Cte Rivière-du-Loup (Québec) G0L 2P0	Permis de culture personnelle: - Soins de la personne	Recommandation favorable
Studio Arabesque enr. 245, Bourassa ouest Alma (Québec) G8B 2G1	Permis de culture personnelle: - Danse	Recommandation favorable
Studio Béatrice enr. 4714, Garnier Montréal (Québec) H2J 3S7	Permis de culture personnelle: - Coupe et couture - Couture (chapeaux) - Décoration intérieure	Recommandation favorable
Studio Benoit Deschênes enr. 247, route 132 est (Ave Gaspé) Saint-Jean-Port-Joli Québec G0R 3G0	Permis de culture personnelle: - Sculpture sur bois et peinture	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Studio de communication Gabrielle Bessette 53-D, Augusta Sorel (Québec) J3P 1A4	Permis de culture personnelle: - Conversation anglaise	Recommandation favorable
Studio Danse Ghyvon 1580, Mathieu Baie-Comeau (Québec) G5C 3M9	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Studio de danse 5200 enr. 5200, chemin Saint-Roch Tracy (Québec) J3R 3L9	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Studio de danse Arabesque enr. 66, rue Albert, local 33 Sherbrooke (Québec) J1H 1M9	Permis de culture personnelle: - Danse	Recommandation favorable
Studio de danse Chantal et Guy enr. 494, des Jonquilles Saint-Pierre-de-Sorel Québec J3R 5B7	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Studio de danse Denise et Dave Robertson (Le) 175, 51ème Rue Boulevard Terrasse Vaudreuil Île Perrot (Québec) J7V 6E2	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Studio de danse Drouin 900, Notre-Dame Berthierville (Québec) J0K 1A0	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Studio de danse Elle et Lui 124, rue de la Gare Alma (Québec) G8B 4K8	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Studio de danse Laurette & Willie Fillion enr. 295, Notre-Dame Drummondville (Québec) J2C 2M3	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Studio de danse Le Cygne Blanc enr. 780, 110e Rue Shawinigan-Sud (Québec) G9P 2R5	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Studio de danse Raz-Mataz inc. 692, Jean-Talon ouest, bureau 110 Montréal (Québec) H3N 1R8	Permis de culture personnelle: - Danse sociale - Pré-Ballet - Ballet classique - Ballet Jazz	Recommandation favorable
Studio de danse Rita & Armand Généreux enr. 1160, Lafontaine Drummondville (Québec) J2B 1N1	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Studio de danse sociale 23, rue Tremblay Hébertville-Station (Québec) G0W 1T0	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Studio de l'Élégante enr. 265, rang Sainte-Anne Sainte-Foy (Québec) G2E 3L9	Permis de culture personnelle: - Coupe et couture	Recommandation favorable
Studio de musique P.M.L. 7656, rue Desauniers Ville La Salle (Québec) H8N 1V5	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale	Recommandation favorable
Studio de musique Sylvie Péladeau enr. 2569, boul. Perrot Notre-Dame-de-l'Île Perrot Québec J7V 5V6	Permis de culture personnelle: - Musique - Chant	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Studio de Sherbrooke (Le) inc. 1215, rue Kitchener Sherbrooke (Québec) J1L 5L3	Permis de culture personnelle: - Danse	Recommandation favorable
Studio Explo-Art enr. 17, 8e Avenue ouest Macamic (Québec) J0Z 2S0	Permis de culture personnelle: - Matinée soleil - Atelier magique et couleur - Théâtre - diction - Graphisme - Dessin, peinture - Piano - Technique vocale - chant	Recommandation favorable
Studio Isabelle Cloutier 265, Lefebvre Saint-Mathieu, Cté Laprairie Québec J0L 2H0	Permis de culture personnelle: - Danse	Recommandation favorable
Studio Jocelyne enr. 3013, Gaston Fabreville, Laval Québec H7P 1H5	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Studio la Pépinière enr. 2900, Saint-Donat Montréal (Québec) H1L 5K8	Permis de culture personnelle: - Art vocal - Art théâtral	Recommandation favorable
Studio la Volière inc. 4870, côte des Neiges, bureau 806 Montréal (Québec) H3V 1H3	Permis de culture personnelle: - Danse de caractère	Recommandation favorable
Télélangues International Ltée 9922, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H3L 2N7	Permis de culture personnelle: - Anglais	Recommandation favorable
Tempo enr. (Le) 335, boul. Taché est Montmagny (Québec) G5V 1C7	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Temps de l'Impôt Limitée (Tax time services limited) 5165, rue Sherbrooke ouest Bureau 319 Montréal (Québec) H4A 1T6	Permis de culture personnelle: - Préparation de déclarations d'impôt sur le revenu	Recommandation favorable
Théâtre Nos Voix, Nos Visages 115, Tiffen Longueuil (Québec) J4P 3G3	Permis de culture personnelle: - Danse - Théâtre - Chant	Recommandation favorable
Techni Plus Institut de coiffure Inc. 354, boul. Henri Bourassa ouest Montréal (Québec) H3L 1P1	Permis de culture personnelle: - Permanente de base - Permanente : style, forme et volume - Cas problèmes en permanente - Coloration de base - Coloration corrective - Décoloration, balayage et mèches - Techniques de coloration "mode" - Techniques de coloration "cheveux gris" - Coupe et couleurs - Dynamique commerciale appliquée à la coiffure	Recommandation favorable
Techprocam Inc. 1300, rue de la Montagne C.P. 38 Saint-Nicolas (Québec) G0S 2Z0	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Camionnage lourd (122.5h) - Camionnage lourd, avec stage (80h)	Recommandation favorable
Thomson-Tremblay Inc. 1253, McGill College, bureau 500 Montréal (Québec) H3B 2Y5	Permis de culture personnelle: - Traitement de textes	Recommandation favorable
Tours culturels de Québec Inc. 57, rue Ste-Anne Québec G1R 3X4	Permis de culture personnelle: - Éléments de culture québécoise	Recommandation favorable

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

8889-851
48-8002